



Recueil comparatif des lois et institutions favorables aux femmes

Association des Ombudsmans de l'OCI – Sous-comité sur les droits des femmes

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	iii
GLOSSAIRE DES TERMES CLÉS.....	vi
THÈME 1 : VBG (Violence Basée Sur Le Genre).....	1
Azerbaïdjan.....	1
Bahreïn.....	4
Benin.....	6
Burkina Faso.....	8
Sénégal.....	10
Togo.....	11
Turquie.....	14
Pakistan.....	19
THÈME 2 : Pratiques traditionnelles néfastes (PTN).....	24
Azerbaïdjan.....	24
Bahreïn.....	25
Bénin.....	25
Burkina Faso.....	27
Sénégal.....	28
Togo.....	28
Turquie.....	30
Pakistan.....	33
THÈME 3 : Droits en matière de santé reproductive et maternelle.....	37
Azerbaïdjan.....	37
Bahreïn.....	39
Benin.....	40
Burkina Faso.....	41
Senegal.....	42
Togo.....	44
Türkiye.....	44
Pakistan.....	50
THÈME 4 : Autonomisation économique des femmes.....	54
Azerbaïdjan.....	54
Bahreïn.....	55
Bénin.....	57
Burkina Faso.....	58
Sénégal.....	59
Togo.....	61
Turquie.....	61
Pakistan.....	64
THÈME 5 : ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN.....	66
Azerbaïdjan.....	66
Bahreïn.....	68

Benin.....	69
Burkina Faso.....	69
Sénégal.....	70
Togo.....	71
Turquie.....	72
Pakistan.....	74
THÈME 6 : PARTICIPATION POLITIQUE ET LEADERSHIP.....	77
Azerbaïdjan.....	78
Bahreïn.....	79
Bénin.....	80
Burkina Faso.....	80
Sénégal.....	82
Togo.....	83
Turquie.....	84
Pakistan (Fédération et provinces).....	86
THÈME 7 : DROITS NUMÉRIQUES ET VIOLENCE LIÉE À LA.....	88
Azerbaïdjan.....	88
Bahreïn.....	89
Benin.....	90
Burkina Faso.....	92
Stratégie nationale pour le développement de l'économie numérique (2018–2027) ; Stratégie nationale de cybersécurité (2019–2023).....	92
Résolution de la CADHP sur la protection des femmes contre la violence numérique	92
Sénégal.....	94
Togo.....	95
Türkiye.....	96
Pakistan.....	98
THÈME 8 : DISCRIMINATION INTERSECTIONNELLE.....	99
Azerbaïdjan.....	99
Bahreïn.....	100
Bénin.....	102
Burkina Faso.....	102
Sénégal.....	104
Togo.....	105
Turquie.....	105
Pakistan.....	107

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Recueil comparatif des lois et institutions favorables aux femmes



Ce recueil passe en revue les lois et les cadres institutionnels favorables aux femmes dans huit pays : l'Azerbaïdjan, Bahreïn, le Bénin, le Burkina Faso, le Pakistan, le Sénégal, le Togo et la Turquie, à travers huit domaines thématiques : la violence sexiste, les pratiques traditionnelles néfastes, la santé reproductive, l'autonomisation économique, l'éducation, la participation politique, les droits numériques et la discrimination intersectionnelle.

Évaluation globale

Alors que le Pakistan présente une couverture législative complète sur l'ensemble des huit thèmes, la Turquie dispose de l'infrastructure institutionnelle la plus solide (centres ŞÖNİM de prévention et de surveillance de la violence opérant dans toutes les provinces, application d'urgence KADES, délivrance de mesures de protection d'urgence) et du cadre en matière de santé reproductive le plus libéral (avortement autorisé sans restriction jusqu'à 10 semaines). Le Sénégal et le Togo sont en tête en matière de participation politique grâce à des mandats de parité entre les sexes.

Principales conclusions

Couverture législative

Tous les États étudiés disposent de garanties constitutionnelles en matière d'égalité des sexes et d'une législation sectorielle spécifique traitant de la violence, de la discrimination et des droits des femmes. Les cadres législatifs couvrent les réformes du droit pénal, les dispositions du droit de la famille, les protections contre le harcèlement sur le lieu de travail, les dispositions en matière de santé reproductive, les dispositions relatives à la participation politique, y compris les systèmes de quotas légaux au Sénégal, au Togo, au Burkina Faso, au Bénin et au Pakistan, les protections des droits numériques et les mesures d'inclusion des personnes handicapées.

Innovations juridiques progressistes

Le Code civil turc de 2001 a aboli la doctrine du « chef de famille », instauré la prise de décision conjointe au sein du couple et garanti l'égalité en matière d'héritage et de partage des biens. La loi pakistanaise de 2020 sur l'application des droits de propriété des femmes prévoit un recours spécifique auprès d'un médiateur en cas de privation illégale de biens, avec un délai de traitement de 90 jours. Le Sénégal, le Togo et le Burkina Faso imposent la parité sur les listes électorales (respectivement 50 %, 50 % et 30 %) et prévoient des sanctions financières en cas de non-respect. La Turquie autorise l'avortement sans restriction jusqu'à 10 semaines, ce qui constitue le cadre le plus libéral parmi ceux étudiés.

Conclusions thématiques

Pratiques traditionnelles néfastes : les MGF sont criminalisées au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et au Togo, avec des peines d'emprisonnement soutenues par des comités nationaux et des programmes de l'UNFPA et de l'UNICEF. L'âge minimum du mariage des enfants varie : le Pakistan fixe l'âge minimum à 18 ans dans l'ICT, le Pendjab et le Sind ; le Togo impose l'âge de 18 ans ; la Turquie fixe l'âge minimum à 18 ans, avec des exceptions judiciaires limitées entre 16 et 17 ans. Le Sénégal fixe l'âge minimum à 16 ans

pour les filles et à 18 ans pour les garçons, avec des exceptions. L'Azerbaïdjan criminalise le mariage forcé et l'enlèvement de mariées (5 à 10 ans d'emprisonnement). Le Pakistan est le seul pays à criminaliser des pratiques culturelles spécifiques, notamment le Swara, le Vani et le Watta Satta, en vertu de la loi de 2011. Les crimes d'honneur sont traités comme des homicides aggravés sans circonstance atténuante au Pakistan et en Turquie.

Participation politique : Le Sénégal et le Togo imposent la parité hommes-femmes sur les listes de candidats. Le Burkina Faso Exige 30 % avec *alternance homme-femme*, plus une incitation de 20 % de financement public. Le Bénin impose la présence d'une femme par circonscription. Le Pakistan réserve 60 sièges à l'Assemblée nationale et 17 au Sénat. L'Azerbaïdjan, Bahreïn et la Turquie garantissent des droits de participation constitutionnels sans quotas légaux.

Santé reproductive : le congé de maternité varie de 60 jours (Bahreïn) à 126 jours (Azerbaïdjan) et de 14 à 16 semaines au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et en Turquie. Au Pakistan, la loi de 2023 sur la maternité et la paternité (applicable aux fonctionnaires fédéraux et au secteur des TIC) prévoit 180, 120 et 90 jours de congé de maternité rémunéré pour le premier, le deuxième et le troisième enfant, ainsi que 30 jours de congé de paternité. Les droits au niveau provincial varient : 16 semaines dans le Sindh (avec 10 jours de congé de paternité pour les fonctionnaires masculins), 14 semaines au Baloutchistan et 12 semaines au Pendjab et dans la province de Khyber Pakhtunkhwa. Les cadres réglementaires en matière d'avortement varient considérablement : la Turquie autorise l'avortement sans restriction jusqu'à 10 semaines et jusqu'à 20 semaines en cas de grossesse criminelle ou d'anomalie fœtale. L'Azerbaïdjan autorise l'avortement jusqu'à 12 semaines sur demande et jusqu'à 22 semaines pour des raisons sociales. Les lois sur les droits en matière de santé reproductive du Sindh et de la province de Khyber Pakhtunkhwa au Pakistan (2019, 2020) reconnaissent la santé reproductive comme un droit fondamental. Le Sénégal et le Burkina Faso limitent l'avortement aux cas de nécessité thérapeutique. La loi togolais n° 2007-005 garantit l'accès à la santé reproductive et l'autonomie des femmes dans leurs décisions en matière de reproduction. Tous les États fournissent des soins prénatals et postnatals gratuits ou subventionnés par le biais des systèmes de santé publique.

Autonomisation économique : l'égalité salariale est garantie par la Constitution ou inscrite dans la législation en Azerbaïdjan, à Bahreïn, au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et en Turquie. Le Code civil turc de 2001 a instauré une égalité patrimoniale complète, y compris le partage par défaut des biens et l'égalité des droits successoraux. La loi pakistanaise de 2020 sur l'application des droits de propriété des femmes protège ces dernières contre la privation de leurs biens et de leur héritage légitimes. Bahreïn a harmonisé l'âge de la retraite à 60 ans et supprimé les restrictions relatives au travail de nuit pour les femmes. Le soutien à l'entrepreneuriat est assuré par le KOSGEB (Turquie), Tamkeen (Bahreïn), le BISP (Pakistan), ainsi que par des programmes de microfinance au Bénin et des programmes d'autonomisation économique au Burkina Faso, au Sénégal et au Togo.

Éducation : l'enseignement obligatoire est garanti dans toutes les juridictions : 9 ans (Bahreïn), 12 ans (système 4+4+4 en Turquie), de la 8e à la 10e année (lois provinciales au Pakistan). La campagne d'Azerbaïdjan en faveur de l'éducation des jeunes filles (2021) cible les filles issues de milieux ruraux et à faibles revenus. La campagne « Haydi Kizlar Okula » de la Turquie et les transferts monétaires conditionnels soutiennent spécifiquement la scolarisation des filles en milieu rural. Le Bénin, le Burkina Faso et le Sénégal mettent en œuvre des stratégies nationales pour l'éducation des filles. La loi 2022-020 du Togo criminalise les violences sexuelles à l'école et établit un Observatoire national.

Droits numériques : L'Azerbaïdjan lutte contre la violence numérique par le biais des dispositions du Code pénal relatives à la diffamation, à l'injure, aux atteintes à la vie privée et des lois sur la protection des données à caractère personnel. Bahreïn applique les lois 60/2014 et 30/2018 par l'intermédiaire de la Direction de la cybercriminalité et de l'Autorité de protection des données à caractère personnel. Le Bénin a promulgué le Code numérique (loi n° 2017-20 de 2018) et ratifié la Convention de Malabo de l'UA en 2024. Le Burkina Faso lutte contre la cybercriminalité par le biais des dispositions du Code pénal et de la loi n° 010/2004/AN sur la protection des données à caractère personnel. La loi PECA (2016) du Pakistan érige en infraction pénale le cyberharcèlement, le partage d'images sans consentement et le harcèlement électronique (3 à 5 ans). Le Sénégal a promulgué la loi n° 2008-11 sur la cybercriminalité, qui punit l'accès non autorisé et le harcèlement sexuel en ligne. La loi togolais n° 2018-026 érige en infraction pénale l'accès illégal,

l'altération de données, les atteintes à la vie privée et le cyberharcèlement. La loi turque n° 5651 permet le retrait de contenus dans un délai de 24 à 48 heures ; l'application KADES permet l'envoi d'une aide d'urgence via GPS.

Discrimination intersectionnelle : toutes les constitutions interdisent la discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, l'origine ethnique, le handicap et la religion. Une législation spécifique au handicap existe dans toutes les juridictions : Azerbaïdjan (garanties constitutionnelles et dispositions de la loi sur l'égalité), Bahreïn (loi n° 74/2006), Bénin (loi n° 2017-06), Burkina Faso (dispositions intégrées), Pakistan (loi fédérale de 2020 ; lois provinciales du Pendjab de 2022, du Sindh de 2018, KP 2018, Baloutchistan 2017), Sénégal (loi d'orientation sociale 2010-15), Togo (loi 2004-005), Turquie (loi 5378). Les quotas d'emploi pour les personnes handicapées s'élèvent à 2 % (Pakistan : TIC et Pendjab), 3 % (Pakistan : Sindh et Turquie pour les employeurs de plus de 50 salariés) et 5 % (Pakistan : Baloutchistan). La loi du Sindh au Pakistan (2018) étend de manière unique des protections spéciales aux femmes, aux enfants, aux personnes transgenres et aux personnes âgées handicapées.

Architecture institutionnelle

La Turquie applique un modèle institutionnel spécialisé : les centres ŞÖNİM de prévention et de surveillance de la violence, présents dans toutes les provinces et fournissant des services intégrés, l'application d'urgence KADES, les tribunaux de la famille dans toutes les provinces et les unités de coordination de la loi n° 6284. Le Pakistan maintient une division institutionnelle fédérale et provinciale : la FOSPAH et les médiateurs provinciaux exercent une compétence de première instance et d'appel en vertu de la loi de 2010, aux côtés des départements chargés du développement des femmes et des comités au niveau des districts. Le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo disposent de directions ministérielles et d'unités chargées des questions de genre. Bahreïn et l'Azerbaïdjan intègrent les fonctions liées au genre au sein des ministères existants, parallèlement au Conseil suprême pour les femmes à Bahreïn et au Comité d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants en Azerbaïdjan.

GLOSSAIRE DES TERMES CLÉS

Catégorie 1 – Instruments et cadres juridiques internationaux

CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)

Un traité international sur les droits de l'homme adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979 pour promouvoir l'égalité des sexes en obligeant les États parties à éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines de la vie. Le CEDAW est cité comme un point de référence normatif dans les huit pays de ce Compendium, et son organe de surveillance - le Comité CEDAW - examine périodiquement la conformité de l'État par le biais d'un cycle de rapports.

CRPD (Convention relative aux droits des personnes handicapées)

Un traité international sur les droits de l'homme adopté par les Nations Unies en 2006 pour promouvoir, protéger et assurer la jouissance pleine et égale de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales par les personnes handicapées. Il est mentionné dans le contexte de la discrimination intersectionnelle dans le présent Compendium, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'emploi et aux services des femmes handicapées.

Convention d'Istanbul

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée en 2011. Elle établit des normes juridiquement contraignantes pour les États en matière de prévention de la violence sexiste, de protection des victimes, de poursuite des auteurs et de mise en œuvre de politiques nationales coordonnées. La Turquie est le principal pays de référence pour cet instrument dans le Compendium.

Protocole de Maputo

Le protocole à la Charte africaine relative aux droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique, adopté en 2003. Il établit des obligations juridiquement contraignantes pour les États membres de l'Union africaine pour protéger et promouvoir les droits des femmes, y compris l'élimination des pratiques traditionnelles nuisibles, la garantie des droits en matière de santé reproductive, l'habilitation de la participation politique et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo sont les États parties au protocole de Maputo référencés dans le présent Compendium.

Protocole de Palerme

Le Protocole des Nations Unies pour la prévention, la répression et la répression de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté en 2000 en tant que complément de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il fournit la définition internationale de la traite des personnes et oblige les États à criminaliser la traite et à protéger les victimes. Le Protocole est référencé en ce qui concerne les dispositions relatives à la traite des êtres humains dans plusieurs pays dans ce Compendium.

Catégorie 2 - Formes de violence et pratiques nuisibles

Mariage d'enfants / Mariage précoce

Le mariage formel ou informel d'une personne en dessous de l'âge minimum légalement établi, généralement défini comme étant inférieur à l'âge de 18 ans. Le mariage des enfants est reconnu comme une violation des droits de l'homme et est lié à des résultats néfastes sur la santé, l'éducation et l'économie, en particulier pour les filles. L'âge minimum du mariage et les mécanismes d'application varient selon les pays de ce Compendium.

Violence domestique

Un modèle d'abus physique, sexuel, psychologique ou économique se produisant au sein de la famille ou du ménage, généralement entre partenaires intimes ou des membres proches de la famille, utilisé pour exercer le pouvoir et le contrôle sur une victime. Les huit pays de ce Compendium ont des dispositions légales concernant la violence domestique, bien que la portée, les définitions et les mécanismes d'application diffèrent d'une juridiction à l'autre.

Violence liée à la dot

Abus physique, psychologique ou économique infligé à une femme en relation avec des demandes de dot ou une

insatisfaction à l'égard de la dot fournie au moment du mariage. La loi de 1976 sur la dot et les dons de mariée (restriction) au Pakistan est la principale référence juridique pour cette pratique dans ce Compendium.

Mutilation génitale féminine / coupe (FGM/C)

Une pratique nuisible impliquant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Elle est reconnue comme une violation des droits des femmes et des filles et est criminalisée au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et au Togo. Les MGF ne sont pas documentées comme une pratique en Turquie ou en Azerbaïdjan.

Féminicide / Meurtre d'honneur

Le meurtre intentionnel de femmes ou de filles sur la base de motifs liés au genre, souvent lié à des violations perçues de l'honneur de la famille ou de la communauté. Dans ce Compendium, les crimes d'honneur sont traités comme des homicides aggravés en Turquie et au Pakistan, sans reconnaissance formelle de l'honneur en tant que facteur d'atténuation ou de défense juridique.

Mariage forcé

Un mariage mené sans le consentement libre et complet de l'une ou des deux parties, par la coercition, les menaces, la force physique, la pression économique ou la manipulation psychologique. Le mariage forcé est criminalisé ou traité par des dispositions pénales générales dans les huit pays de ce Compendium, la loi pakistanaise de 2011 sur la prévention des pratiques anti-femmes prévoyant une interdiction légale explicite.

Violence fondée sur le genre (GBV)

La violence dirigée contre les individus sur la base de leur sexe, y compris les dommages physiques, sexuels, psychologiques et économiques ainsi que les menaces et la coercition. La violence fondée sur le genre englobe les actes qui se produisent dans des espaces publics et privés, et est reconnu par le droit international comme une forme de discrimination à l'égard des femmes. C'est le thème principal du thème 1 de ce Compendium.

Ghag (KPK, Pakistan)

Une pratique coercitive traditionnelle répandue dans certaines zones tribales et rurales de Khyber Pakhtunkhwa, au Pakistan, dans laquelle un homme revendique publiquement une femme ou une fille pour le mariage sans son consentement, lui interdisant effectivement d'épouser quelqu'un d'autre. Ghag est criminalisé en vertu de la loi de 2013 sur l'élimination des coutumes du KPK de Ghag, avec une peine d'emprisonnement de 7 à 14 ans.

Partage d'images intimes non consensuelles

La distribution, la publication ou la transmission d'images privées ou intimes d'une personne sans son consentement, communément appelée partage non consensuel d'images intimes. Il s'agit d'une forme de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie qui viole la vie privée, la dignité et la sécurité, et qui est criminalisée en vertu de la loi pakistanaise de 2016 sur la prévention des crimes électroniques (PECA) et de l'article 134 du Code pénal de Turquie.

Violence sexuelle

Tout acte sexuel, commentaire ou avance sexuelle indésirable, ou acte dirigé contre la sexualité d'une personne par la coercition, par toute personne, quelle que soit sa relation avec la victime. Il comprend le viol, l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel et la coercition aux actes sexuels, et est criminalisé dans les huit pays de ce Compendium, avec des sanctions variant selon la juridiction.

Swara / Vani / Watta Satta

Pratiques coutumières au Pakistan impliquant des mariages forcés ou d'échange, généralement pour régler les différends ou les querelles de sang entre familles ou tribus. Swara et Vani font référence à la pratique de donner une fille comme compensation ou réconciliation ; Watta Satta fait référence à l'échange d'épouses entre familles. Les trois pratiques sont criminalisées en vertu de la loi de 2011 sur la prévention des pratiques anti-femmes (amendement de la loi pénale), avec une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans.

Violences technologiques / cyberharcèlement

Actes de harcèlement, d'abus, de menaces, de harcèlement criminel ou de partage non consensuel d'informations ou d'images effectués via des plateformes numériques, y compris les médias sociaux, les applications de messagerie et d'autres espaces en ligne. Bien que tous les pays de ce Compendium aient un cadre juridique traitant de la cyberconduite, seuls le Pakistan et la Turquie ont développé des mécanismes de protection numérique sensibles au genre.

Traite des personnes

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou la réception de personnes par des moyens tels que la force, la coercition, l'enlèvement, la fraude ou la tromperie à des fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage ou des pratiques similaires, la servitude et le retrait d'organes, tels que définis dans le protocole de Palerme.

Catégorie 3 - Conditions juridiques et procédurales

Infraction Connaissable

Une infraction pénale dans laquelle les autorités chargées de l'application de la loi ont le pouvoir d'arrêter sans mandat et de commencer une enquête sans l'approbation préalable du tribunal. Plusieurs infractions graves liées au GBV au Pakistan - y compris les crimes d'honneur et les violations en vertu de la PECA 2016 - sont désignées comme des infractions reconnaissables pour permettre une réponse plus rapide des forces de l'ordre.

Mesure de protection d'urgence

Mesures juridiques ou administratives immédiates prises par les autorités pour protéger une victime de violence d'un préjudice imminent, en attendant une audience judiciaire complète. Ces mesures comprennent le retrait de l'auteur de la résidence partagée, les interdictions de communication, les abris d'urgence et les ordonnances de protection urgentes. En vertu de la loi Turquie n° 6284, les mesures d'urgence peuvent être émises par les chefs d'application de la loi et doivent être examinées judiciairement dans les 48 heures.

Quota de genre / Sièges réservés

Un système qui attribue une proportion spécifique de sièges ou de postes aux femmes dans les organismes politiques, les institutions publiques ou l'emploi afin d'accroître leur représentation. Dans ce Compendium, les mécanismes de quotas vont de l'exigence de parité obligatoire du Sénégal (50 %) et de la parité électorale de 50 % du Togo aux sièges réservés constitutionnellement mandatés du Pakistan (60 à l'Assemblée nationale) et à l'exigence de liste des candidats de 30 % du Burkina Faso.

Procès à huis clos

Un procès mené en privé, à l'exclusion du grand public et de la presse, pour protéger l'identité et la dignité des parties concernées. Il est couramment appliqué dans les cas sensibles impliquant des infractions sexuelles, des mineurs ou des questions de vie privée. Les procédures à huis clos sont prévues en vertu de la loi pakistanaise contre le viol (enquête et procès) de 2021

Discrimination intersectionnelle

Discrimination vécue par une personne sur la base de motifs multiples qui se chevauchent - tels que le sexe combiné à la race, à l'origine ethnique, au handicap ou au statut socio-économique - qui interagissent pour créer des formes de désavantage complexes et distinctes qui ne peuvent être traitées en examinant chaque motif séparément.

Infraction non libérable sous caution

Une infraction pénale dans laquelle la caution n'est pas disponible de droit et est soumise à la discrétion du tribunal. Ces infractions sont généralement de nature grave, y compris le viol, les crimes d'honneur et les infractions en vertu de la PECA 2016 au Pakistan. La désignation comme infraction non libérable sous caution est destinée à réduire le risque d'ingérence avec les victimes ou d'obstruction à la justice.

Loi sur la parité

Une loi exigeant une représentation égale ou quasi égale des hommes et des femmes dans les organes décisionnels politiques, publics ou institutionnels. La loi sénégalaise sur la parité 2010-11, qui impose la parité absolue entre les sexes sur toutes les listes de candidats électoraux, est le mécanisme de parité le plus fort référencé dans ce Compendium.

Ordonnance de protection / Ordonnance restrictive

Une ordonnance du tribunal légalement exécutoire qui empêche une personne qui a commis ou menacé de violence de contacter, d'approcher ou de harceler la victime, et peut exiger son renvoi d'une résidence partagée. Les ordonnances de protection sont référencées dans les huit pays de ce Compendium et peuvent être émises sur une base d'urgence à court terme ou pour une période fixe plus longue selon le droit national.

Mécanisme de recours / Forum

Un processus ou une institution formelle par lequel les victimes peuvent demander des recours en cas de violation de leurs droits. Il s'agit notamment des tribunaux, commissions, médiateurs et autorités administratives, des médiateurs et des autorités administratives habilitées à enquêter sur les griefs et à rendre des décisions ou des recommandations contraignantes

Catégorie 4 - Institutions et organismes

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Un organisme régional des droits de l'homme de l'Union africaine qui surveille la conformité de l'État à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Il aborde les questions relatives aux droits des femmes dans les États membres africains en examinant les rapports d'État, les plaintes individuelles et l'interprétation de la Charte. La Commission est une institution de référence pour le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo dans ce Compendium.

Comité CEDAW

L'organe des Nations Unies - anciennement le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes - qui surveille la mise en œuvre de la CEDAW par les États parties. Il examine les rapports périodiques des États, publie des observations concluantes et publie des recommandations générales qui développent les obligations des traités. Le Comité CEDAW est référencé en ce qui concerne les huit pays dans ce Compendium

FOSPAH (Ombudsman fédéral pour la protection contre le harcèlement des femmes sur le lieu de travail)

Une institution gouvernementale indépendante au Pakistan créée en vertu de la loi de 2010 sur la protection contre le harcèlement des femmes sur le lieu de travail. FOSPAH reçoit, enquête et statue sur les plaintes pour harcèlement au travail et sert de forum de recours alternatif en dehors des tribunaux, avec le pouvoir de prendre des décisions contraignantes et d'imposer des sanctions.

NCRC (Commission nationale des droits de l'enfant, Pakistan)

Un organisme statutaire indépendant créé en vertu de la Commission nationale relative aux droits de l'enfant Loi de 2017 au Pakistan. Il est chargé de protéger, promouvoir et surveiller les droits des enfants conformément aux lois nationales et aux normes internationales, et d'enquêter sur les plaintes concernant les violations des droits de l'enfant, y compris le mariage des enfants.

Conseil suprême pour les femmes (Bahreïn)

Un organisme gouvernemental du Royaume de Bahreïn chargé de faire progresser le statut des femmes et de promouvoir l'égalité des sexes dans tous les secteurs. Il sert de principal mécanisme institutionnel pour mettre en œuvre les plans nationaux de Bahreïn pour l'avancement des femmes et est référencé dans plusieurs thèmes dans ce Compendium

Catégorie 5 - Concepts thématiques

Digital Rights Droits numériques

Les droits de l'homme qui s'appliquent dans les environnements numériques, y compris le droit d'accéder à l'information en ligne, d'exprimer librement des opinions, de protéger les données personnelles et d'être protégé contre le harcèlement ou de la surveillance en ligne. Dans le contexte de ce Compendium, les droits numériques sont les plus pertinents pour le thème 7, qui examine les protections juridiques contre la violence contre les femmes facilitée par la technologie.

Autonomisation économique

Le processus qui permet aux individus, en particulier les femmes et les groupes marginalisés, d'obtenir un accès significatif aux ressources financières, aux compétences, à l'emploi et au contrôle des décisions économiques. Dans ce Compendium, l'autonomisation économique est abordée par le biais de la protection du travail, des dispositions pour l'égalité salariale, des droits de propriété et des programmes de soutien à l'entrepreneuriat.

Intégration de la dimension de genre

Le processus d'intégration des différents besoins, expériences et priorités des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les lois, politiques, programmes et processus de prise de décision, afin que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale et que l'inégalité ne soit pas

perpétuée.

Pratiques traditionnelles nuisibles (HTP)

Les coutumes et les pratiques culturelles qui affectent négativement la santé, la dignité, la sécurité et les droits des individus, en particulier des femmes et des enfants. Ces pratiques sont généralement enracinées dans des normes sociales enracinées et causent des dommages physiques, psychologiques et sociaux, et sont contraires aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Les HTP sont au centre du thème 2 de ce Compendium.

Congé de maternité / paternité

CONGÉ payé ou non payé légalement imposé accordé aux parents au moment de l'accouchement ou de l'adoption. Le congé de maternité permet aux mères de se remettre de l'accouchement et de s'occuper d'un nouveau-né, tandis que le congé de paternité permet aux pères de soutenir la mère et de participer à la garde d'enfants précoce. Les droits dans ce Compendium vont de trois jours de congé de paternité (Bénin) à 10 jours (Turquie) et 15 jours (Pakistan), et de 60 jours de congé de maternité (Bahreïn) à 16 semaines (Turquie).

Droits de la santé reproductive

Droits garantissant que les individus peuvent prendre des décisions libres et éclairées concernant leur sexualité et leur reproduction, et avoir accès à des services de soins de santé pour la grossesse, l'accouchement, la contraception et la planification familiale. Le degré de reconnaissance légale de la santé reproductive en tant que concept fondé sur les droits varie considérablement entre les huit pays de ce Compendium.

THÈME 1 : VBG (Violence Basée Sur Le Genre)

État	Lois / Législation favorables aux femmes	Dispositions clés	Politiques / Programmes	Institutionnel / Forums concernés
Azerbaïdjan	<p>Constitution de la République d'Azerbaïdjan (1995) Articles 25, 27, 31, 34, 46 ¹;</p> <p>Loi sur la prévention de la violence domestique (2010) Articles 1 à 6, 10 à 13²;</p> <p>Code pénal de la République d'Azerbaïdjan (1999, tel que modifié) Articles 12, 126 à 128,</p>	<p>Garantit l'égalité, la dignité, le droit à la vie, la sécurité personnelle, la vie privée et la protection de la famille ;</p> <p>Définit la violence domestique (physique, psychologique, sexuelle, économique) ; s'applique aux conjoints, aux ex-conjoints et aux concubins ; établit des ordonnances de protection à court et à long terme ; garantit aux victimes le droit à l'aide juridictionnelle, à l'hébergement et au soutien</p>	<p>Plan d'action national pour l'égalité des sexes⁷; programmes de protection sociale et d'aide aux victimes ; centres d'urgence, refuges, réadaptation.</p> <p>Plan d'action national de lutte contre la violence domestique (2020-2023); ⁸</p>	<p>Commissaire aux droits de l'homme (Médiateur) ;</p> <p>Comité d'État chargé des affaires de la famille, des femmes et des enfants⁹;</p> <p>Tribunaux (y compris les tribunaux pénaux et les juridictions chargées des affaires familiales) ;</p> <p>Autorités policières et services d'enquête ;</p> <p>Ministère public;</p> <p>Autorités exécutives locales ;</p> <p>Centres de services sociaux ;</p> <p>Les refuges et les centres</p>

¹ https://www.stat.gov.az/menu/3/Legislation/constitution_en.pdf;

² <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/86667/AZE-86667.pdf>

⁷ <https://monitoring.gov.az/en/page/data/232>

⁸ <https://unece.org/sites/default/files/2024-08/Azerbaijan-Report.pdf>

⁹ <https://family.gov.az/en>

	<p>133, 144.2.2, 149 à 151, 176-1³;</p> <p>Code de la famille de la République d'Azerbaïdjan (2000)⁴;</p> <p>Loi sur l'égalité entre les sexes (2006)⁵;</p>	<p>médical et psychologique ; impose à l'État la responsabilité de la prévention, de la protection et de la réinsertion ; attribue des obligations à la police, aux tribunaux et aux services sociaux;</p> <p>Criminalise les violences corporelles (art. 126 à 128), la torture (art. 133), l'enlèvement d'une femme enceinte (art. 144.2.2), le viol (art. 149), les violences sexuelles (art. 150) et la contrainte à des actes sexuels (art. 151) ; fournit le cadre pénal de base pour les infractions liées à la Violence basée sur le genre,</p> <p>Réglemente le mariage, le divorce et les relations familiales ; prévoit des motifs légaux de dissolution du mariage,</p>		<p>d'accueil d'urgence ; Services de médecine légale ;</p> <p>Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.¹⁰</p>
--	--	---	--	---

³ https://bwcimplementation.org/sites/default/files/resource/AZERBAIJAN_Criminal_Code.pdf

⁴ <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/92610/AZE-92610.pdf>

⁵ https://reports.nhc.no/gender-based-violence-in-Azerbaijan-2020/sec/5/1#navto_10000011

¹⁰ <https://www.ohchr.org/en/treaty-bodies/cedaw#:~:text=The%20CEDAW%20treaty%20is%20a%20tool%20that,made%20in%20upholding%20the%20rights%20of%20women.>

	<p>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (ratifiée en 1999, art. 1 et 2 ; Recommandations générales n° 19 et 35)⁶</p>	<p>notamment en cas de préjudice causé au conjoint ; régit la garde des enfants, la pension alimentaire et les responsabilités parentales ; permet la protection des droits et du bien-être des femmes et des enfants dans le contexte familial ;</p> <p>Criminalisation de la violence domestique, de la violence sexuelle et du harcèlement ;</p> <p>Reconnaît la Violence basée sur le genre comme une forme de discrimination ; oblige l'État à prévenir, enquêter, punir et offrir des recours en cas de violence à l'égard des femmes</p>		
--	--	---	--	--

⁶ <https://docs.un.org/en/CEDAW/C/AZE/CO/6>

<p>Bahreïn</p>	<p>Constitution, art. 18 et 19¹¹;</p> <p>Loi n° 17 de 2015 sur la protection contre la violence domestique¹²;</p> <p>Code pénal¹³;</p> <p>Loi n° 19 de 2017 sur la</p>	<p>Garantit l'égalité devant la loi, la liberté individuelle et la protection des droits et de la dignité de la personne ;</p> <p>Assure une protection contre la violence domestique, y compris les abus physiques, psychologiques, sexuels et économiques ; met en place des ordonnances de protection, des refuges, des mécanismes de plainte et l'aide juridictionnelle pour les victimes ;</p> <p>Criminalise les actes portant atteinte à la sécurité et à la liberté individuelles, y compris les voies de fait, la coercition, les menaces et les infractions connexes</p>	<p>Stratégie nationale pour la protection des femmes bahreïniennes¹⁶</p> <p>Stratégie nationale pour la protection des femmes contre la violence domestique (SCW, 2015)¹⁷</p> <p>Takatifu, base de données nationale et système statistique sur la Violence domestique (SCW, 2017)¹⁸</p>	<p>Conseil suprême des femmes¹⁹</p> <p>Département d'orientation familiale (ministère du Développement social)²⁰</p> <p>Comité national de lutte contre la traite des personnes²¹</p>
-----------------------	---	--	---	--

¹¹ <https://www.bahrain.bh/wps/wcm/connect/5711fc2a-e02d-4e8e-8b38-11320876866c/Constitution+Kingdom+of+Bahrain.pdf?MOD=AJPERES&CVID=o8-mJ.G>

¹² [Law No. \(17\) of 2015 On Protection Against Domestic Violence](https://www.menarights.org/sites/default/files/2016-12/BHR_PenalCode_1976.EN_.pdf)

¹³ <https://nwm.unescwa.org/resources/164>

¹⁶ <https://www.unescwa.org/resources/164>

¹⁷ [Women's Right to Legal Protection from Domestic Violence in Light of Bahraini Legislation | Springer Nature Link](https://www.scw.bh/en/WomenNeeds/National-model/Pages/takatuf2017.aspx)

¹⁸ <https://www.scw.bh/en/WomenNeeds/National-model/Pages/takatuf2017.aspx>

¹⁹ <https://www.bahrain.bh/wps/portal/en/BNP/GSX-UI-AllEntities/GSX-UI-EntityDetails?entityID=45>

²⁰ Créé en vertu de la loi n° 17 de 2015 afin de fournir des ordonnances de protection, des services de conseil et d'orientation des victimes

²¹ [Anti-Trafficking in Persons Law No. 1 of 2008](https://www.bahrain.bh/wps/portal/en/BNP/GSX-UI-AllEntities/GSX-UI-EntityDetails?entityID=45), Art. 8

	<p>famille ;¹⁴</p> <p>Loi n° 1 de 2008 contre la traite des personnes¹⁵</p>	<p>susceptibles de survenir dans les cas de violence et de maltraitance;</p> <p>Réglemente les questions familiales, notamment le mariage, le divorce, la garde des enfants et la pension alimentaire ; fournit un cadre juridique pour les droits et obligations familiaux ;</p> <p>Interdit toutes les formes de traite des êtres humains et protège contre le travail forcé et l'exploitation sexuelle.</p>		
--	---	--	--	--

¹⁴ <https://legalaffairs.gov.bh/Publications/Download/049.pdf>

¹⁵ [Anti-Trafficking in Persons Law No. 1 of 2008, Kingdom of Bahrain](#)

<p>Benin</p>	<p>Loi n° 2011-26 relative à la prévention et à la répression des violences faites aux femmes²²;</p> <p>Loi n° 2018-16 portant adoption du Code pénal²³</p>	<p>La loi dans son intégralité criminalise les violences domestiques, les violences sexuelles, le viol conjugal, les violences psychologiques et économiques ; elle prévoit des ordonnances de protection et un soutien aux victimes.</p> <p>L'article 578 érige spécifiquement en infraction le mariage forcé et l'abus d'autorité sur des mineurs, prévoyant une peine d'emprisonnement de 3 à 10 ans, avec des peines alourdies en cas de violence, de</p>	<p>Politique nationale de promotion de l'égalité des sexes (PNPG)²⁶;</p> <p>Plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes mis en œuvre par le Conseil suprême pour les femmes.²⁷</p> <p>Cycle de rapport au CEDAW (dernier examen par le Comité CEDAW, 89e session, octobre 2024)²⁸</p> <p>Plan d'action de Maputo 2016-2030²⁹</p>	<p>Police/Gendarmerie ; Tribunaux ; Services sociaux ; ONG</p> <p>Comité CEDAW (ONU)</p> <p>Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes³⁰</p>
---------------------	---	---	--	--

²² [loi n°2011-26 du 09 janvier 2012](#)

²³ https://www.unodc.org/cld/uploads/res/document/code-penal-2018_html/Code_penal_2018.pdf

²⁶ https://soawr.org/protocol_watch/benin/#:~:text=Benin%20signed%20the%20Maputo%20Protocol,Ministries%20on%20gender%20sensitive%20budgeting;

²⁷ https://www.researchgate.net/publication/374156535_National_Plan_for_the_Advancement_of_Women_Bahrain

²⁸ Observations finales de la 89e session du CEDAW concernant le Bénin (octobre 2024)

<https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/10/un-womens-rights-committee-publishes-findings-benin-canada-chile-cuba-japan>

²⁹ Document complet, PDF: https://au.int/sites/default/files/documents/24099-poa_5-revised_clean.pdf

³⁰ Bilan de ratification des traités de l'UA par le Togo: <https://au.int/en/treaties/protocol-african-charter-human-and-peoples-rights-rights-women-africa>

	CEDAW (ratifiée le 12 mars 1992) ²⁴	<p>séquestration ou de décès. La violence sexuelle, y compris le viol et les agressions sexuelles, est couverte par les dispositions de la section relative aux infractions sexuelles (articles 550 et suivants), qui définissent le viol comme un rapport sexuel obtenu par la violence, la contrainte, la menace ou la surprise et prévoient des sanctions pénales correspondantes. En outre, les articles 499 à 504 traitent de la traite des personnes à des fins telles que l'exploitation sexuelle et le travail forcé.</p> <p>La CEDAW oblige l'État à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, y compris la Violence</p>		
--	--	--	--	--

²⁴ Ratification de la CEDAW par le Bénin: https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?Treaty=CEDAW&Lang=en (ratifiée le 12 mars 1992)

	Protocole de Maputo relatif aux droits des femmes en Afrique (ratifié en 2005) ²⁵	<p>basée sur le genre ; elle exige des mesures juridiques, institutionnelles et programmatiques.</p> <p>Le Protocole de Maputo traite spécifiquement des droits des femmes à la dignité, à l'égalité et à la protection contre la violence dans le contexte africain.</p>		
Burkina Faso	<p>Constitution du Burkina Faso (art. 2)³¹;</p> <p>Loi n° 061-2015/CNT [Prévention, répression et réparation des violences faites aux femmes et aux filles] (art. 11, 16 à 20, 36 et 37)³²;</p>	<p>Garantit la protection de la vie, de l'intégrité physique, de la dignité et de la sécurité de la personne ;</p> <p>L'art. 11 reconnaît les formes de violence ; les art. 16 à 20 prévoient la protection des victimes, l'assistance et les mécanismes de signalement ; les art. 36 et</p>	<p>Politique nationale en matière d'égalité des sexes 2020-2024³⁵;</p> <p>Stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre³⁶;</p> <p>Programmes de sensibilisation et de prévention ;</p>	<p>Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire ; Police et Gendarmerie ; Tribunaux pénaux ; ONG</p>

²⁵ Ratification du Protocole de Maputo par le Bénin (2005): https://soawr.org/protocol_watch/benin/

³¹ [Burkina Faso's Constitution of 1991 with Amendments through 2015](https://documents1.worldbank.org/curated/en/142971575938025836/pdf/Countries-A-G.pdf)

³² <https://documents1.worldbank.org/curated/en/142971575938025836/pdf/Countries-A-G.pdf>

³⁵ <https://www.afdb.org/en/documents/burkina-faso-country-gender-profile-2020>

³⁶ <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/combating-gender-based-violence-burkina-faso>

	<p>Code pénal du Burkina Faso³³;</p> <p>Code du travail du Burkina Faso (Art. 37)³⁴</p>	<p>37 établissent la responsabilité civile, les voies de recours, l'indemnisation et les sanctions ;</p> <p>Incrimine le viol, les agressions sexuelles, la violence domestique, le mariage forcé et les pratiques traditionnelles préjudiciables;</p> <p>Interdit le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, y compris les comportements de la part de collègues et de tiers, et le définit comme le fait d'obtenir des faveurs sexuelles par la contrainte ou l'abus d'autorité.</p>		
--	---	---	--	--

³³ <https://sgbv-ihda.uwazi.io/en/entity/wcsguq52azs>

³⁴ <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/2008/fr/150619>

Sénégal	Constitution du Sénégal (2001) ³⁷ ; Loi n° 2020-05 érigeant en infraction pénale le viol et la pédophilie ³⁸	Tout acte de discrimination fondé sur la race, l'origine ethnique ou la religion est interdit. Les épouses ont les mêmes droits que leurs maris en matière de biens et de propriété. Elles ont le droit de gérer leurs biens et leurs propriétés. Nul ne peut être empêché d'exercer son travail en raison de ses origines, de son sexe, de ses opinions, de ses choix politiques ou de ses croyances. Criminalise le viol, les violences sexuelles, la violence domestique et le harcèlement au travail ; sanctions plus sévères.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ³⁹ Caravanes nationales contre la violence basée sur le genre ⁴⁰ Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes ; Plan d'action national pour lutter contre la Violence basée sur le genre ⁴¹	Le Conseil constitutionnel ⁴² , le Bureau du Médiateur du Sénégal, la Cour suprême du Sénégal ⁴³ . Police/Gendarmerie ; tribunaux pénaux ; Ministère de la Femme, ONG. Directeur national de l'équité et de l'égalité des sexes ⁴⁴ ; Ministère sénégalais des Affaires familiales ⁴⁵
----------------	---	---	--	--

³⁷ [Senegal's Constitution of 2001 with Amendments through 2016](https://sgbv-ihirda.uwazi.io/en/entity/7xur2iqdfr/metadata?file=1626276249466db2dlkg0plf.pdf&page=2)

³⁸ <https://sgbv-ihirda.uwazi.io/en/entity/7xur2iqdfr/metadata?file=1626276249466db2dlkg0plf.pdf&page=2>

³⁹ [https://docs.un.org/en/CEDAW/C/SEN/CO/8#:~:text=178\):.%2C%20on%2018%20April%202017](https://docs.un.org/en/CEDAW/C/SEN/CO/8#:~:text=178):.%2C%20on%2018%20April%202017)

⁴⁰ <https://stop-desigualtats.org/en/resistance-to-gender-violence-in-senegal/>

⁴¹ [https://docs.un.org/en/CEDAW/C/SEN/CO/8#:~:text=178\):.%2C%20on%2018%20April%202017](https://docs.un.org/en/CEDAW/C/SEN/CO/8#:~:text=178):.%2C%20on%2018%20April%202017)

⁴² <https://www.conseilconstitutionnel.sn>

⁴³ <https://www.aihja.org/en/membre/senegal-supreme->

⁴⁴

https://www.google.com/url?sa=i&source=web&rct=j&url=https://ecowasgender.org/focal-points/&ved=2ahUKewiVxsTh6ISUAXUxVKOEHcc7G4IOy_kOegQIAXAB&opi=89978449&cd&sig=AOvVawlTakSi8g1D7GxRgqVtwuoA&ust=1777062751273000

⁴⁵ <https://share.google/JEyPgSDntj6lwju02>

	<p>Protocole de Palerme (ratifié par le Togo)⁴⁷;</p> <p>CEDAW (ratifiée en 1983)⁴⁸</p> <p>Protocole de Maputo⁴⁹</p>	<p>infractions relatives à la traite des personnes (articles 317 à 320), qui couvrent l'exploitation à des fins sexuelles ou de travail forcé, ainsi que des dispositions concernant les pratiques néfastes telles que le Mariage forcé et les mutilations génitales féminines, considérées comme des atteintes à l'intégrité physique</p> <p>Le Protocole de Palerme ne mentionne pas explicitement la “violence basée sur le genre”, mais il l'aborde indirectement en érigeant en infraction pénale la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, à des fins d'exploitation, notamment l'exploitation sexuelle et le travail forcé.</p>	<p>Plan d'action national du Togo (2018-2022)⁵²</p>	<p>Protocole de Maputo – Rapports des États et suivi⁵³</p>
--	---	---	--	---

⁴⁷ https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12-a&chapter=18&clang=en

⁴⁸ Ratification de la CEDAW — Togo (1983): https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?Treaty=CEDAW&Lang=en

⁴⁹ Protocole de Maputo — Ratification par le Togo (parmi les premiers signataires en 2005): <https://au.int/en/treaties/protocol-african-charter-human-and-peoples-rights-rights-women-africa>;

⁵² [Access Togo National Action Plan \(2018–2022\)](#)

⁵³ [Maputo Protocol – State Reporting & Oversight](#)

		<p>La CEDAW oblige les États à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,</p> <p>Le Protocole de Maputo traite spécifiquement des droits des femmes à la dignité, à l'égalité et à la protection contre la violence dans le contexte africain.</p>		
Turquie	<p>Constitution (1982), art. 10⁵⁴;</p> <p>Loi n° 6284 relative à la protection de la famille et à la</p>	<p>L'article 10 de la Constitution dispose que tous les individus sont égaux devant la loi sans discrimination, et que les mesures spéciales en faveur des groupes vulnérables ne violent pas le principe d'égalité.</p> <p>définit la violence comme</p>	<p>La loi n° 6284 relative à la protection de la famille et à la prévention de la violence basée sur le genre à l'égard des femmes constitue le principal cadre juridique de la Turquie pour lutter contre la violence domestique et la violence basée sur le genre. Elle s'applique aux femmes, aux enfants, aux membres de la famille et aux personnes exposées à un risque de violence ou de traque, et prévoit des mesures de protection et de</p>	<p>Ministère de la Famille et des Services sociaux : autorité centrale chargée de la coordination et de la mise en œuvre de la loi n° 6284, y compris les refuges, les centres ŞÖNİM et les services de protection sociale.⁶¹</p> <p>Tribunaux pénaux : statuent sur les infractions relevant du Code pénal turc, notamment les agressions, les violences</p>

⁵⁴ [Constitution of the Republic of Turkey](#)

⁶¹ ,République de Turquie, ministère de la Famille et des Services sociaux (mandat institutionnel et structure des services en vertu de la loi n° 6284): <https://www.aile.gov.tr/>

	prévention de la violence à l'égard des femmes (2012) ⁵⁵ ; Règlement d'application de la loi n° 6284 (2013) ;	un préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique, des menaces et des pressions. La loi établit une approche fondée sur des principes, ancrée dans les droits de l'homme et l'égalité des sexes (art. 1), visant à fournir « une méthode équitable, efficace et rapide, fondée sur les droits fondamentaux de l'homme, et respectueuse de l'égalité entre les hommes et les femmes ». Mesures de protection et d'urgence (art. 4–5) : Les tribunaux prononcent des ordonnances d'éloignement, des interdictions de communication et des ordonnances d'éviction du logement partagé. Ces	prévention, notamment des ordonnances de protection, l'expulsion de l'auteur des faits du domicile commun, un accompagnement psychologique, l'orientation vers un refuge et une aide financière temporaire si nécessaire. La violence est définie au sens large et inclut les préjudices physiques, sexuels, psychologiques et économiques. ⁵⁷ La mise en œuvre est assurée par les Centres de prévention et de surveillance de la violence (ŞÖNİM), qui opèrent dans toutes les provinces sous l'égide du ministère de la Famille et des Services sociaux et coordonnent les	sexuelles, les menaces et le harcèlement. ⁶² Forces de l'ordre chargées de l'application de la loi : chargées de l'exécution des ordonnances de protection et des interventions d'urgence dans le cadre national de prévention de la violence. ⁶³ Conseil des juges et des procureurs (HSK) : chargé des nominations judiciaires, du contrôle disciplinaire et de l'administration du pouvoir judiciaire. ⁶⁴
--	--	--	--	---

⁵⁵ [LAW ON PROTECTING FAMILY AND PREVENTING VIOLENCE AGAINST WOMEN - Law No. 6284 Date of Acceptance](#)

⁵⁷ loi n° 6284 relative à la protection de la famille et à la prévention de la violence à l'égard des femmes, texte législatif intégral

<https://dekaum.deu.edu.tr/wp-content/uploads/2016/05/law-6284.pdf>

⁶² République de Turquie, ministère de la Justice (structure du système judiciaire, tribunaux des affaires familiales et tribunaux pénaux):

<https://www.adalet.gov.tr/>

⁶³ Conseil de l'Europe, Convention d'Istanbul – Cadre relatif aux mesures de protection et aux obligations d'exécution des États:

<https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention>

⁶⁴ République de Turquie, Conseil des juges et des procureurs (mandat officiel du HSK) :

<https://www.hsk.gov.tr/>

	Code pénal turc, articles 102 (agression sexuelle/viol), 103 (abus sexuels sur mineurs), 105 (Harcèlement sexuel), 232 (maltraitance d'un membre du foyer) ⁵⁶ ;	ordonnances peuvent interdire l'approche du domicile, de l'école ou du lieu de travail. Elles peuvent être étendues pour protéger les membres de la famille et les proches de la victime. Elles sont renouvelables si le risque de violence persiste ; leur durée dépend de l'évaluation continue du risque et n'est pas assortie d'une date d'expiration fixe. Aide aux victimes et indemnisation (art. 17) : Une aide financière temporaire est versée à hauteur de 1/30e du salaire minimum annuel (sur une base journalière), majorée de 20 % par personne à charge (dans la limite de 1,5 fois le montant journalier). Si la victime bénéficie d'un hébergement, l'aide est réduite de 50 %. Tous les versements sont exonérés de l'impôt sur le revenu, des droits de succession,	mécanismes d'orientation, les mesures de protection et l'accès aux services de soutien, notamment les refuges et l'aide psychosociale . ⁵⁸ Le système national d'intervention est soutenu par la ligne d'aide sociale ALO 183, placée sous l'égide du ministère de la Famille et des Services sociaux, qui fournit des services de conseil et d'orientation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en cas de violence et de besoins d'aide sociale. ² En outre, une application mobile (KADES) fait partie du cadre de protection de la Turquie contre la violence basée sur le genre, permettant aux personnes en danger de signaler des	
--	--	---	---	--

⁵⁶ [Penal Code of Turkey](#)

⁵⁸ République de Turquie, ministère de la Famille et des Services sociaux (cadre institutionnel régissant le ŞÖNİM, les foyers d'accueil et les services ALO 183): <https://www.aile.gov.tr/>

	Loi n° 4857 sur le travail, art. 74 (protections en matière de congé de maternité)	<p>des droits de mutation et des droits de timbre. Le ministère de la Famille et des Politiques sociales gère ce fonds.</p> <p>Criminalise la violence domestique et sexuelle par le biais d'une série d'infractions, notamment les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel, les menaces et les blessures volontaires. Les agressions sexuelles sont passibles de peines allant de 5 à 10 ans, les formes aggravées impliquant une pénétration étant passibles d'au moins 12 ans d'emprisonnement. Les meurtres commis au nom de l'honneur sont traités comme des homicides aggravés et sont passibles d'une peine d'emprisonnement à perpétuité aggravée, sans</p>	<p>incidents et de demander une aide d'urgence par l'intermédiaire des services de sécurité s.⁵⁹</p> <p>Les services d'hébergement sont assurés par un réseau national d'établissements publics et municipaux fonctionnant au sein du système de protection plus large établi en vertu de la loi n° 6284. Le cadre global s'inscrit dans l'alignement plus large de la Turquie sur les politiques de prévention de la violence à l'égard des femmes, tel que reflété dans le cadre de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe .⁶⁰</p>	
--	--	---	---	--

⁵⁹ UNHCR Türkiye Help Portal, 'Demander de l'aide et signaler – Informations et ressources sur la protection contre la violence,' <https://help.unhcr.org/turkiye/services-in-turkiye/information-and-resources-on-protection-from-violence/seeking-help-and-reporting/>

⁶⁰ Conseil de l'Europe, Convention d'Istanbul – page officielle du cadre: <https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention>

		<p>que l'honneur ne soit officiellement reconnu comme circonstance atténuante.</p> <p>Procédure d'appel : Les décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal des affaires familiales dans un délai de deux semaines à compter de la notification ; l'autorité chargée des plaintes doit statuer dans un délai d'une semaine. La décision de l'autorité chargée des plaintes est définitive et sans appel.</p> <p>Pouvoirs d'urgence : En cas de danger immédiat, les chefs des Forces de l'ordre peuvent ordonner des mesures de protection d'urgence en attendant l'approbation du juge le jour ouvrable suivant. En l'absence d'approbation, ces mesures prennent fin automatiquement dans les 48 heures.</p>		
--	--	--	--	--

Pakistan	<p>Loi sur la violence domestique [prévention et protection] (fédérale, 2026) (art. 2 à 8)⁶⁵;</p> <p>Loi de 2011 sur la lutte contre l'acide et la prévention des crimes à l'acide (loi de 2011 portant deuxième modification du Code pénal)⁶⁶</p> <p>Loi Zainab de 2020 sur l'alerte, l'intervention et le</p>	<p>Définit les violences conjugales ; prévoit des ordonnances de protection et de résidence ; une aide financière ; des plans de sécurité pour les victimes ; des mécanismes d'application.</p> <p>Des modifications ont été apportées au Code pénal pakistanais et au Code de procédure pénale afin de sanctionner les auteurs d'agressions à l'acide, en incluant clairement ces actes dans la définition de</p>	<p>Cadre national de politique en matière d'égalité des sexes (2018)⁷⁸ ; Politique fédérale sur la Violence domestique ⁷⁹ ; Politiques provinciales de protection des femmes ⁸⁰ ; Programmes d'aide aux victimes, dispositifs d'aide juridictionnelle⁸¹ ; Plan d'action national pour les droits de l'homme, campagnes de sensibilisation⁸² ; Politiques de la FOSPAH, lignes</p>	<p>Tribunaux fédéraux ; Unités de police chargées des crimes sexistes ; Centres de protection des femmes ^{84, 85} ; Tribunaux provinciaux et spécialisés (notamment les tribunaux chargés des violences sexistes, des viols, du travail et des affaires pénales) ; Unités de police chargées de la protection des femmes^{86, 87}, unités chargées des crimes sexistes et unités de cyberpolice ; autorités chargées de la protection</p>

⁶⁵ https://www.na.gov.pk/uploads/documents/69799f69ae4c4_844.pdf

⁶⁶ https://www.na.gov.pk/uploads/documents/1329729326_678.pdf

⁷⁸ <https://www.pc.gov.pk/uploads/report/NGPF.pdf>

⁷⁹ <https://nchr.gov.pk/domestic-violence-policy-brief/>

⁸⁰ <https://ncsw.gov.pk/Detail/OWYxM2U1MWYtZDZhNS00YTA3LW1wOTItNzBhMmZIMDIxNzIj>

⁸¹ <https://www.mohr.gov.pk/NewsDetail/NWZkYTdiNTU0tNGZiNS00Mjc2LTk3MGQ0OGFjYTQ0OTIjYWFK>

⁸² <https://www.mohr.gov.pk/SiteImage/Misc/files/APHR%202020%20PDF.pdf>

⁸⁴ <https://hrpc-web.org/hrpcweb/complaints-cell/>

⁸⁵ <https://ncsw.gov.pk/Detail/NmM2Y2RmYTAtMWYwNy00MTc4LW1wOTItNzBhMmZIMDIxNzIj>

⁸⁶ https://wdd.punjab.gov.pk/system/files/Referral%20Directory%20SINDH_UNTF_1.pdf

⁸⁷ <https://wcpc.sindhpolice.gov.pk/>

	<p>Loi du Khyber Pakhtunkhwa sur la violence domestique à l'égard des femmes (prévention et protection) (2021) (art. 2 à 12)⁷³;</p> <p>Loi de 2014 sur la violence domestique (prévention et protection), Baloutchistan (articles 2 à 10)⁷⁴.</p> <p>Loi de 2016 modifiant le Code pénal (infractions commises au nom ou sous prétexte d'honneur), tel que modifié (article 299)⁷⁵</p> <p>Code pénal du Pakistan (PPC)</p>	<p>que modifiés)</p> <p>A instauré des peines de prison sévères et de lourdes amendes pour mettre fin à la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle. Elle a également mis en place des filets de sécurité solides, offrant aux victimes des soins médicaux gratuits, une aide juridique et une protection contre les poursuites pénales.</p> <p>Lois sur la violence domestique (Punjab 2016 ; Sindh 2013 ; KP 2021 ; Baloutchistan 2014) :</p> <p>Toutes les lois provinciales prévoient un cadre de protection unifié comprenant des ordonnances de</p>		
--	--	---	--	--

⁷³[The Khyber Pakhtunkhwa Domestic Violence Against Women \(prevention and Protection\) Act, 2021 \(khyber Pakhtunkhwa act No. III of](#)

⁷⁴[THE BALOCHISTAN DOMESTIC VIOLENCE \(PREVENTION AND PROTECTION\) ACT, 2014 Sections Preamble. 1. Short title, extent and commencement](#)

⁷⁵https://www.na.gov.pk/uploads/documents/1475762285_283.pdf

	<p>(1860) (art. 509)⁷⁶;</p> <p>Loi sur la protection contre le harcèlement des femmes sur le lieu de travail (2010, modifiée en 2022) (art. 2 à 8)⁷⁷</p>	<p>protection, des ordonnances de résidence, des mesures de réparation pécuniaire et des services d'aide aux victimes. Elles établissent collectivement des mécanismes institutionnels tels que des comités de protection de district, des autorités chargées de la protection des femmes, des refuges, des services de conseil et d'assistance médico-légale afin d'assurer une prévention, une intervention et une protection efficaces contre la violence domestique dans toutes les provinces.</p> <p>Criminalise les crimes d'honneur ; infractions non susceptibles de caution ; peines alourdies</p>		
--	---	---	--	--

⁷⁶ <https://www.fmu.gov.pk/docs/laws/Pakistan%20Penal%20Code.pdf>

⁷⁷ https://www.fospah.gov.pk//SiteImage/Misc/files/PAHAW_amend_2022.pdf

		<p>; supprime la possibilité de compromis dans les cas de crimes d'honneur ;</p> <p>Traite du harcèlement sexuel sur le lieu de travail ou ailleurs ;</p> <p>Interdit le harcèlement sur le lieu de travail et en ligne ; comités d'enquête ; mécanismes de plainte ; protection contre les représailles</p>		
--	--	--	--	--

THÈME 2 : Pratiques traditionnelles néfastes (PTN)

État	Lois / Législation favorables aux femmes	Dispositions clés	Politiques / Program mes	Institutions / Forums concernés
Azerbaïdjan	<p>Il n'existe pas en Azerbaïdjan de loi distincte et autonome traitant spécifiquement des pratiques traditionnelles préjudiciables. Ces questions sont abordées par le biais de dispositions pertinentes du Code de la famille de la République d'Azerbaïdjan.</p> <p>Code pénal de la République d'Azerbaïdjan (1995), articles 144.1 et 176-1 (tels que modifiés)</p>	<p>Le mariage des enfants et le mariage forcé sont traités de manière indirecte</p> <p>Criminalise le mariage forcé et prévoit des peines aggravées lorsque la victime est âgée de moins de 18 ans ; considère l'enlèvement de la mariée comme une infraction pénale passible de 5 à 10 ans d'emprisonnement ; interdit les actes sexuels ou liés à la cohabitation avec des personnes âgées de moins de 16 ans.</p>	<p>En outre, des mesures politiques telles que le Plan d'action pour la prévention de la sélection du sexe avant la naissance complètent le cadre juridique en ciblant des pratiques néfastes spécifiques.⁹¹</p> <p>Plan d'action national pour l'égalité des sexes⁹²</p>	<p>Commissaire aux droits de l'homme ; Comité d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants</p>

⁹¹<https://azerbaijan.un.org/en/51567-azerbaijan-adopts-action-plan-combat-gender-biased-sex-selection>

⁹²<https://monitoring.gov.az/en/page/data/232>

Bahreïn	Code pénal ⁹³ ; Loi n° 17 de 2015 sur la protection contre la violence domestique ⁹⁴	Le mariage forcé est réprimé par les dispositions pénales générales relatives à la contrainte, aux menaces, à la séquestration et à l'atteinte à la liberté individuelle ; Prévoit des mécanismes de protection contre la violence domestique au sein de la famille, y compris les abus physiques, psychologiques, sexuels et économiques ; met en place des ordonnances de protection, des mécanismes de plainte, des refuges, des services de conseil et l'accès à l'aide juridique pour les victimes.	Stratégie nationale pour la protection des femmes bahreïniennes ⁹⁵	Conseil suprême pour les femmes
Bénin	Code de l'enfant du Bénin (Loi n° 2015-08 du 8 décembre 2015 portant Code de l'Enfant en République du Bénin (adoptée par l'Assemblée nationale le 23 janvier 2015 et promulguée le 8 décembre	En ce qui concerne les pratiques traditionnelles néfastes, l'article 3 définit des termes clés tels que le mariage précoce, le mariage forcé et les mutilations génitales féminines ; l'article 4 proclame que tout enfant est sacré et inviolable ; l'article	Politique de protection de l'enfance du Bénin ¹⁰¹ ; Campagnes contre les MGF ¹⁰² Plan d'action 2016-2021 pour mettre fin au mariage des enfants ¹⁰³	Tribunaux pour mineurs ; services de protection de l'enfance ; police Institut national de la femme (INF) : assistance juridique et

⁹³ [Bahrain Penal Code, 1976 Index General Provisions Part – I Application of the law Part](#)

⁹⁴ [Law No. 17 of 2015 on Protection from Domestic Violence](#)

⁹⁵ <https://nwm.unescwa.org/resources/164>

¹⁰¹ <https://open.unicef.org/sites/transparency/files/2020-06/Benin-TP5-2018.pdf>

¹⁰² <https://www.gavi.org/vaccineswork/protecting-girls-bodies-benin-woman-fighting-female-genital-mutilation-vaccination-preventable-disease>

¹⁰³ Communiqué de presse officiel de l'Union africaine concernant le lancement par le Bénin de la campagne de l'UA (16 juin 2017), qui fait explicitement référence au Plan d'action 2016-2021: [au.int – Republic of Benin launches AU Campaign to End Child Marriage](#)

	<p>2015)⁹⁶;</p> <p>Code pénal (2018)⁹⁷</p> <p>Article 5 du Protocole de Maputo sur les droits des femmes en Afrique (ratifié en 2005)⁹⁸</p>	<p>18, point c), disposition fondamentale,garantit à tout enfant le droit à une protection contre les pratiques traditionnelles néfastes contraires au Code ; Les articles 185 à 188 (section IX) traitent explicitement des MGF pratiquées sur des enfants, complétant la loi n° 2003-03 de 2003, qui érige en infraction pénale la pratique des MGF sur une mineure, l'aide apportée à un praticien et le fait de ne pas signaler un acte de MGF prévu .⁹⁹</p> <p>L'article 578 du Code pénal traite explicitement du mariage forcé d'une mineure comme d'une infraction punissable, tandis que l'article 524 érige en infraction pénale les mutilations génitales féminines.¹⁰⁰</p> <p>Elle appelle les États à abolir les pratiques culturelles et traditionnelles néfastes telles que les</p>	<p>Campagnes contre les MGF (programme national coordonné par le ministère des Affaires sociales et soutenu par l'UNICEF et des ONG)</p>	<p>orientation des plaintes Ministère des Affaires sociales : services de protection de l'enfance et sensibilisation communautaire</p> <p>UNICEF Bénin : programmes de lutte contre les MGF et le mariage des enfants</p>
--	--	--	--	---

⁹⁶ [assemblee-nationale.bj – Code de l'enfant \(PDF\)](#)

⁹⁷ [le-nouveau-code-penal-2018.pdf](#)

⁹⁸ Maputo Protocol full text and Benin ratification:

<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Women/WG/ProtocolontheRightsofWomen.pdf>;

https://soawr.org/protocol_watch/benin/

⁹⁹ [assemblee-nationale.bj – Code de l'enfant \(PDF\)](#)

¹⁰⁰ RÉPUBLIQUE DU BÉNIN, FRATERNITÉ – JUSTICE – TRAVAIL, & ASSEMBLÉE NATIONALE. (2018)

[le-nouveau-code-penal-2018.pdf](#)

		mutilations génitales féminines qui portent atteinte aux droits, à la santé et à la dignité des femmes.		
Burkina Faso	Code pénal du Burkina Faso (art. 376, 380–382) ^{104, 105} ; Code des personnes et de la famille (art. 232, 234, 246, 684) ^{106, 107} ;	Art. 376 : Éricise le mariage forcé et la contrainte au mariage ; Arts. 380–382 : Éricise les mutilations génitales féminines (MGF) et prévoit des sanctions pour les auteurs, Art. 232 : Exige le consentement libre et plein pour le mariage ; Art. 234 : Interdit le mariage forcé et les unions imposées par la famille ou les pratiques coutumières ; Art. 246 : Instaure un délai d'attente de 300 jours avant le remariage après un divorce ou un veuvage ; Art. 684 : Prévoyant une aide (nourriture et logement) pour les veuves pendant la période de 300 jours.	Stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants (2016-2025) ¹⁰⁸ ; Comité national de lutte contre la pratique des mutilations génitales féminines ¹⁰⁹ ; Programme conjoint FNUAP-UNICEF pour l'élimination des mutilations génitales féminines ¹¹⁰ ;	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire ; Police et Gendarmerie ; Tribunaux pénaux ; Mécanismes de protection communautaire ; ONG

¹⁰⁴ <https://www.legal-tools.org/doc/zjc3em/pdf>

¹⁰⁵

[https://www.fgmcri.org/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Burkina%20Faso/burkina_faso_law_report_v3_\(september_2024\).pdf](https://www.fgmcri.org/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Burkina%20Faso/burkina_faso_law_report_v3_(september_2024).pdf)

¹⁰⁶ https://www.humandignitytrust.org/wp-content/uploads/resources/DECRET_N%C2%B02025_1232_PF_CPF_1_.pdf

¹⁰⁷ https://www.justice.gov/sites/default/files/pages/attachments/2015/12/07/bfa104914.fe_.pdf

¹⁰⁸ <https://www.girlsnotbrides.org/en/learning-resources/resource-centre/national-strategy-ending-child-marriage-burkina-faso-2016-2025/>

¹⁰⁹

<https://copfgm.org/what-is-the-situation-in-burkina-faso/#:~:text=History%20of%20the%20anti%2DFGM.enforcement%20officials%20and%20the%20judiciary.>

¹¹⁰ <https://www.unfpa.org/unfpa-unicef-joint-programme-elimination-female-genital-mutilation>

Sénégal	<p>Loi n° 99-05 interdisant les MGF ¹¹¹;</p> <p>Code de la famille du Sénégal, article 111, 1989¹¹²</p> <p>Constitution du Sénégal, art.18¹¹³</p>	<p>Criminalisation des MGF passible d'une peine d'emprisonnement de 6 mois à 5 ans ¹¹⁴</p> <p>Le Code de la famille fixe l'âge minimum à 16 ans pour les filles et à 18 ans pour les garçons, mais des exceptions permettent un mariage plus précoce avec le consentement des parents et du président ¹¹⁵</p> <p>Le mariage forcé constitue une atteinte à la liberté individuelle. Il est interdit et puni dans les conditions prévues par la loi.</p>	<p>Stratégie nationale pour l'élimination des MGF (2022-2030)¹¹⁶;</p> <p>Cellule d'Appui à l'Enfance (CAPE)¹¹⁷ [“Child Support Unit”]</p> <p>Agenda national pour les filles (2021–2025), Stratégie nationale de protection de l'enfance (2013). Concernant le mariage des enfants, un Plan national contre le mariage des enfants a été élaboré en 2023^{118 119}</p>	<p>Police ; tribunaux ; services de protection de l'enfance ; ONG.</p> <p>Le Conseil constitutionnel, la Cour suprême</p>
Togo	<p>Loi n° 98-016 du 17 novembre 1998¹²⁰</p>	<p>Les articles 1 à 5 interdisent toutes les formes de MGF, criminalisent toute personne qui les pratique, les organise ou les encourage (2 mois à 5 ans</p>		<p>Tribunaux pour mineurs ; services de protection de l'enfance ; police, ministère de l'Agriculture ; ministère de la</p>

¹¹¹ [99-01-29 Amendment of the Penal Code - Prohibition of female genital mutilation](#)

¹¹² <https://www.unicef.org/media/177406/file/Senegal%20Country%20Brief.pdf>

¹¹³ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen128391E.pdf>

¹¹⁴ les mutilations génitales féminines persistent au Sénégal - Foreign Policy Association: <https://share.google/vIKyA2SKaovqqDsXc>

¹¹⁵ <https://www.unicef.org/media/177406/file/Senegal%20Country%20Brief.pdf>

¹¹⁶ <https://www.unicef.org/media/146231/file/Senegal.pdf>

¹¹⁷

<https://www.vie-publique.sn/docs/84153e72-3640-4bad-8a25-962488d1b6cf/rapport-annuel-2025-cellule-appui-protection-enfance-cape.pdf>

¹¹⁸ Girls Not Brides, ‘Senegal’, www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/senegal/

¹¹⁹ www.ohchr.org/en/news/2024/01/experts-committee-rights-child-welcomesenegals-initiatives-promoting-birth.

¹²⁰ orchidproject.org – full analysis)

	<p>Le Code de l'Enfant 2007 (Loi n° 2007-017)¹²¹</p> <p>Le nouveau Code pénal de 2015 (loi n° 2015-010)¹²²</p>	<p>d'emprisonnement et amendes de 100 000 à 1 000 000 de francs CFA), portent la peine à 5 à 10 ans en cas de décès, et obligent toute personne à signaler aux autorités les MGF connues ou prévues.</p> <p>Renforce ces sanctions relatives aux MGF en vertu des articles 362 à 364 et interdit en outre le mariage des enfants (art. 267, âge minimum de 18 ans), avec une peine de 1 à 3 ans d'emprisonnement pour toute personne qui contraint un enfant à se marier (art. 273).</p> <p>A considérablement alourdi les sanctions relatives aux MGF, les portant à 5 à 10 ans d'emprisonnement et à des amendes de 5 à 25 millions de francs</p>	<p>Plan d'action national pour mettre fin au mariage des enfants¹²³;</p> <p>Programme national de développement agricole (PNIASA)¹²⁴</p> <p>Campagnes contre les MGF¹²⁵</p>	<p>Promotion de la femme ; ONG de développement rural</p> <p>Stratégie nationale d'éradication des mutilations génitales féminines (soutenue par l'UNICEF) : transforme les exciseuses traditionnelles en agents de développement économique grâce à des prêts et à des formations ; a permis de faire passer le taux de prévalence des mutilations génitales féminines de 12 % (1996) à 0,2 % (2012) ; l'un des programmes de réduction des mutilations génitales féminines les plus efficaces d'Afrique¹²⁶</p>
--	--	---	--	---

¹²¹ scorecard.prb.org – Code de l'Enfant 2007 (PDF)

¹²² Policing Law Info — full text PDF: policinglaw.info – Code Pénal du Togo 2015

¹²³

<https://www.girlsnotbrides.org/en/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/togo/#:~:text=What%20is%20the%20minimum%20legal>

¹²⁴ FAO — Programme national d'investissement agricole du Togo (PNIASA) —

<https://www.fao.org/countryprofiles/index/en/?iso3=TGO>

¹²⁵ [https://www.fgmcri.org/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Togo/togo_short_report_v1_\(march_2020\).pdf](https://www.fgmcri.org/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Togo/togo_short_report_v1_(march_2020).pdf)

¹²⁶ Programme d'élimination des MGF (de 12 % à 0,2 %) : Afrobarometer Dispatch n° 238 :

<https://www.afrobarometer.org/publication/ad238-togolese-express-tolerance-toward-most-minorities-and-support-for-gender-equality/>; FGM country report:

[https://www.fgmcri.org/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Togo/togo_short_report_v1_\(march_2020\).pdf](https://www.fgmcri.org/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Togo/togo_short_report_v1_(march_2020).pdf)

	Protocole de Maputo sur les droits des femmes en Afrique (art. 5)	CFA (art. 220-221), pouvant aller jusqu'à 20 à 30 ans en cas de décès, et a étendu la compétence extraterritoriale aux citoyens togolais commettant des MGF à l'étranger. Elle appelle les États à abolir les pratiques culturelles et traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines qui portent atteinte aux droits, à la santé et à la dignité des femmes. .		
Turquie	Code pénal turc (2004) ¹²⁷ ; Dispositions du droit de la famille ; loi n° 6284 (considère le mariage forcé comme une forme de violence	Mariage des enfants : L'âge minimum du mariage est fixé à 18 ans ¹²⁸ Des exceptions sont autorisées avec le consentement parental à 17 ans et à la discrétion du juge à 16 ans dans des circonstances limitées, bien que celles-ci soient rares dans la pratique . ¹²⁹ Les violations sont	La loi n° 6284 sur la protection de la famille et la prévention de la violence à l'égard des femmes (2012) établit des centres de prévention et de suivi de la violence (ŞÖNİM) dans tout le pays, qui fournissent	Tribunaux des affaires familiales (procédures de mariage/divorce ; application des conditions d'âge minimum), ¹⁴¹ Tribunaux pénaux (poursuites pour crimes d'honneur et mariages forcés), ¹⁴² Police (enquêtes et soutien aux

¹²⁷ Code pénal turc (loi n° 5237), article 82 sur les crimes d'honneur en tant qu'homicides aggravés. Disponible à l'adresse <https://scholarlycommons.law.emory.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1130&context=eilr> ↵

¹²⁸ Turkish Civil Code (Law No.1. Human Rights Watch, "Combating Domestic Violence in Turkey: The Deadly Impact of Failure to Protect," May 26, 2022, detailing police roles and investigation procedures under Law No. 6284 (2012), available at <https://www.hrw.org/report/2022/05/26/combating-domestic-violence-turkey/deadly-impact-failure-protect> ↵ 4721), Book II, Section II, Article 124(1). Official Turkish statute. Access:

WIPO Lex database at <https://wipo.lex.wipo.int/en/legislation/details/20373>; or Turkish Official Gazette (Resmi Gazete) at <https://www.resmigazete.gov.tr/>

¹²⁹ Turkish Civil Code, Article 124(2)-(3); <https://doi.org/10.6092/issn.2531-6133/10967>; UNICEF Türkiye, "Child Marriage," <https://www.unicef.org/turkiye/en/child-marriage>; Girls Not Brides, "Turkey Country Profile," <https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/turkey/>

¹⁴¹ Campaign for Justice - Musawah, "Turkey," documenting Law No. 6284 (2012) on protective and preventive measures enforced by Family Courts, available at <https://campaignforjustice.musawah.org/repository/turkey/> ↵

¹⁴² . "Honor Killings in Turkey: A Glance," Academia.edu, documenting Turkish Penal Code prosecution of honour killings (Article 82) and related criminal procedures in Criminal Courts, available at https://www.academia.edu/35304472/Honor_Killings_in_Turkey_A_Glance ↵

		<p>passibles de sanctions prévues par le droit de la famille et d'une éventuelle responsabilité ¹³⁰</p> <p>Mariage forcé : Le mariage forcé n'est pas spécifiquement criminalisé par la loi turque, mais il est poursuivi en vertu des dispositions du Code pénal turc relatives à la traite des êtres humains (article 80), aux menaces (article 106) et aux abus sexuels sur mineurs (article 103).¹³¹ Il est défini comme le fait de contraindre quelqu'un à se marier par la force physique, la menace, la pression économique ou la manipulation</p>	<p>des refuges, des ordonnances de protection et des services d'aide aux victimes¹³⁸</p> <p>Quatrième plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2021–2025).¹³⁹ Campagnes de sensibilisation contre les pratiques néfastes, en particulier la violence liée à l'honneur ; initiatives de protection de l'enfance coordonnées</p>	<p>victimes),¹⁴³ Ministère de la Famille et des Services sociaux.¹⁴⁴</p>
--	--	--	--	--

¹³⁰ United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) Türkiye, "Marriage and Divorce" guidance page; Turkish Penal Code (Law No. 5237), Articles 101-105 on child abuse provisions. ←

¹³¹ Bahar Öcal Apaydın & Volkan Maviş, "The Unacceptable Spectre of Under-Aged Forced Marriage in Turkey," University of Bologna Law Review, Volume 5, Issue 1 (2020), pp. 50, 54-57 Available at DOI <https://doi.org/10.6092/jissn.2531-6133/10967> ←

¹³⁸ Law No. 6284 on the Protection of Family and Prevention of Violence Against Women (2012). UN sources documenting protective mechanisms: UN Women Türkiye, "Law No. 6284 Implementation Guide," (2024), available at <https://eca.unwomen.org/en/digital-library/publications/2024/07/implementation-guide-law-no-6284>; UN Office on Drugs and Crime (UNODC), "Information Provided by Turkey related to Investigation and Prosecution," which details Violence Prevention and Monitoring Centers (ŞÖNİM), shelters, and protective measures established under Law No. 6284 Article 14, available at https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/IEGM_GRK_BKK/Turkey_updated_reply_for_publication.pdf; UN Women Türkiye, "Ending Violence Against Women and Girls," available at <https://eca.unwomen.org/en/where-we-are/turkey/ending-violence-against-women> ←

¹³⁹ Law No. 6284 on the Protection of Family and Prevention of Violence Against Women (2012). UN sources documenting protective mechanisms: UN Women Türkiye, "Law No. 6284 Implementation Guide," (2024), available at <https://eca.unwomen.org/en/digital-library/publications/2024/07/implementation-guide-law-no-6284>; UN Office on Drugs and Crime (UNODC), "Information Provided by Turkey related to Investigation and Prosecution," which details Violence Prevention and Monitoring Centers (ŞÖNİM), shelters, and protective measures established under Law No. 6284 Article 14, available at https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/IEGM_GRK_BKK/Turkey_updated_reply_for_publication.pdf; UN Women Türkiye, "Ending Violence Against Women and Girls," available at <https://eca.unwomen.org/en/where-we-are/turkey/ending-violence-against-women> ←

¹⁴³ Human Rights Watch, "Combatting Domestic Violence in Turkey: The Deadly Impact of Failure to Protect," May 26, 2022, detailing police roles and investigation procedures under Law No. 6284 (2012), available at <https://www.hrw.org/report/2022/05/26/combatting-domestic-violence-turkey/deadly-impact-failure-protect> ←

¹⁴⁴ Republic of Türkiye government official structure and Ministry mandate. Ministry of Family, Labour and Social Services (Aile, Çalışma ve Sosyal Hizmetler Bakanlığı) website: <https://www.aile.gov.tr/>; specifically the General Directorate on Status of Women (Kadının Statüsü Genel Müdürlüğü); Öcal Apaydın & Maviş (2020), pp. 41-45. ←

		<p>psychologique.¹³² L'interdiction s'applique de manière égale, quel que soit le sexe¹³³</p> <p>Mutilations génitales féminines (MGF) : Il n'existe pas de criminalisation spécifique des MGF dans la législation turque. Les MGF ne sont pas répertoriées comme une pratique en Turquie ; par conséquent, il n'existe aucune interdiction légale spécifique¹³⁴</p> <p>Les dispositions générales du Code pénal relatives aux agressions et aux lésions corporelles pourraient théoriquement s'appliquer si cette pratique avait lieu.¹³⁵</p> <p>Crimes d'honneur : Les crimes d'honneur sont explicitement criminalisés et traités</p>	<p>par le ministère de la Famille et des Services sociaux.¹⁴⁰</p>	
--	--	--	--	--

¹³² Bahar Öcal Apaydın & Volkan Maviş, "The Unacceptable Spectre of Under-Aged Forced Marriage in Turkey," University of Bologna Law Review, Volume 5, Issue 1 (2020), pp. 32-37. Available at DOI: <https://doi.org/10.6092/issn.2531-6133/10967> ↵

¹³³ Bahar Öcal Apaydın & Volkan Maviş, "The Unacceptable Spectre of Under-Aged Forced Marriage in Turkey," University of Bologna Law Review, Volume 5, Issue 1 (2020), p. 34, discussing Turkish Civil Code provisions on marriage definition and gender-neutral coercion provisions under Turkish Penal Code Article 80. Available at DOI: <https://doi.org/10.6092/issn.2531-6133/10967> ↵

¹³⁴ UNICEF, "Female Genital Mutilation (FGM): Prevalence Data," available at <https://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation/>; World Health Organization (WHO) and United Nations Population Fund (UNFPA), "Elimination of FGM: A Guideline on Responding to Programmes with Evidence of Female Genital Mutilation," WHO Press (2016), available at <https://www.who.int/publications/i/item/9789241549646>; Wikipedia article "Prevalence of Female Genital Mutilation" notes no documented prevalence in Türkiye. ↵

¹³⁵ Turkish Penal Code, Articles 86-87 on intentional injury and aggravated assault. Available at <https://www.lewik.org/term/14664/intentional-injury-article-86-penal-code-of-turkey/> ↵

¹⁴⁰ UN Women Türkiye, programming documentation; Ministry of Family & Social Services, Child Protection and Gender-Based Violence Programming; General Directorate on Status of Women (Kadının Statüsü Genel Müdürlüğü), "National Action Plan and Strategy Document on Combating Early and Forced Marriage (2018-2023)"; ECPAT International, "Combating Child Sexual Exploitation in Tourism in Turkey," report (2018); Bahar Öcal Apaydın & Volkan Maviş (2020), pp. 46-57. ↵

		comme des homicides aggravés en vertu du Code pénal . ¹³⁶ L'« honneur » n'est pas reconnu comme un facteur atténuant ni comme un moyen de défense juridique. Des peines alourdies s'appliquent à ces infractions. ¹³⁷		
Pakistan	Loi de 2011 sur la prévention des pratiques anti-femmes (modification du droit pénal) (art. 1 à 5 ; ajoute les articles 498-A, 498-B, 498-C et 498-D du Code pénal pakistanais) ¹⁴⁵	Criminalise le swara (mariage forcé en guise de compensation), le vani (compensation par une femme), le watta satta (échange d'épouses) et l'atta (fiançailles d'une jeune fille avec le Coran) ; les peines comprennent une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans et une amende ; les infractions ne donnent pas droit à une libération sous caution ; une indemnisation des victimes est prévue;	Plan d'action national sur les droits de l'homme ¹⁵⁴ ; Stratégie nationale du Pakistan pour mettre fin aux mariages précoces ¹⁵⁵ ; Note d'orientation sur les stratégies d'élimination du mariage des enfants ¹⁵⁶ ; Programmes de sensibilisation en milieu scolaire ¹⁵⁷ ; Initiatives d'engagement communautaire	NCRC ¹⁵⁹ : enquêtes sur les plaintes pour violation des droits de l'enfant ; tribunaux de district ; tribunaux pénaux ; unités d'enquête de la police ; bureaux du médiateur ; organisations d'aide juridique ; dirigeants communautaires.
	Loi de 2025 sur la restriction des mariages d'enfants du	L'âge minimum du mariage est fixé à 18 ans pour les deux sexes ; aucun mariage n'est autorisé avant		

¹³⁶ Turkish Penal Code (Law No. 5237), <https://scholarlycommons.law.emory.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1130&context=eilr> ←

¹³⁷ Turkish Penal Code (Law No. 5237), https://www.unodc.org/uploads/icsant/documents/Legislation/Turkey/Turkey_Criminal_Code_Law_No._5237_2004.pdf ←

¹⁴⁵ https://www.na.gov.pk/uploads/documents/1463738605_158.pdf

¹⁵⁴ <https://globalnaps.org/wp-content/uploads/2024/01/NAP-Pakistan-2021-2026-English.pdf>

¹⁵⁵

https://www.asiapacificalliance.org/application/files/7515/5963/8755/YAD_Pakistan_National_Strategy_to_End_Child_Marriages_2017.pdf

¹⁵⁶ <https://ncrc.gov.pk/wp-content/uploads/2025/03/Policy-Brief-The-Legal-Framework-for-Child-Marriage-in-Pakistan.pdf>

¹⁵⁷ <https://www.unicef.org/pakistan/press-releases/unicef-launches-child-marriage-campaign-national-ambassador-saba-qamar>

¹⁵⁹ <https://ncrc.gov.pk/>

	<p>Loi de 2013 sur la restriction du mariage des enfants du Sindh (art. 2 à 8); ¹⁵⁰</p> <p>Loi de 2013 relative à l'abolition de la coutume du ghag par la Commission de lutte contre la corruption (articles 1 à 8)¹⁵¹</p> <p>Loi de 1976 sur la dot et les cadeaux de mariage (restrictions)¹⁵², tel que modifié en 2016 (articles 2 à</p>	<p>par les parents sont passibles d'emprisonnement et d'une amende ; protection des droits des filles à l'éducation ; mesures de soutien aux victimes;</p> <p>Criminalise le « ghag » (pratique consistant à s'emparer de force d'une femme pour la marier sans son consentement) ; peine d'emprisonnement de 7 à 14 ans ; protège le droit des femmes à choisir ; mise en place de mesures de protection des victimes et d'aide à la relocalisation ;</p> <p>Limite la dot, les cadeaux de mariage et les frais liés au mariage afin d'alléger la charge financière ; fixe des limites légales pour les cadeaux ; les infractions sont passibles de sanctions, bien que l'application de la loi reste insuffisante ; protège les femmes contre l'exploitation économique au sein du mariage.</p>		
--	---	---	--	--

¹⁵⁰ <https://wdd.sindh.gov.pk/files/wdd/THE%20SINDH%20CHILD%20MARRIAGES%20RESTRAINT%20ACT%2C%202013.pdf>

¹⁵¹

<https://www.pakp.gov.pk/wp-content/uploads/2024/04/The-Khyber-Pakhtunkhwa-Elimination-of-Custom-of-Ghag-Act-2013-Act-No-II-2013.pdf>

¹⁵² <https://pakistancode.gov.pk/english/UY2FqaJw1-apaUY2Fqa-bpuUY2Rp-sg-iiiiiiiiiiii>

	4) ¹⁵³			
--	-------------------	--	--	--

¹⁵³ https://na.gov.pk/uploads/documents/1456287622_682.pdf

THÈME 3 : Droits en matière de santé reproductive et maternelle

État	Lois / Législation favorables aux femmes	Dispositions clés	Politiques / Programmes	Institutions / Forums concernés
Azerbaïdjan	<p>Loi sur la protection de la santé publique (1997, telle que modifiée) : articles 17, 30 à 32¹⁶⁰;</p> <p>Code du travail de la République d'Azerbaïdjan, articles 79, 117, 125 à 126, 242 à 245 (dispositions consolidées)¹⁶¹;</p>	<p>Garantit l'accès des femmes aux services de santé, y compris les soins maternels gratuits pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum ; réglemente l'avortement (jusqu'à 12 semaines sur demande, jusqu'à 22 semaines pour des raisons sociales, et à tout stade pour des raisons médicales) ; fournit un cadre pour la stérilisation médicale et les procédures de procréation assistée réglementées ; définit les soins de santé primaires, y compris les services de santé maternelle et infantile ;</p> <p>Garantit 126 jours</p>	<p>Programme national pour la santé maternelle et infantile¹⁶²</p>	<p>Commissaire aux droits de l'homme (Médiateur);</p> <p>Ministère de la Santé;</p> <p>Ministère du Travail et de la Protection sociale de la population;</p> <p>Autorités d'inspection du travail;</p> <p>Hôpitaux publics;</p> <p>Centres de soins de santé primaires;</p>

¹⁶⁰ <https://cis-legislation.com/document.fwx?rgn=5809>

¹⁶¹ <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/54131/AZE-54131.pdf>

¹⁶² <https://family.gov.az/en>

		<p>de congé de maternité rémunéré (70 jours avant l'accouchement, 56 jours après l'accouchement), avec prolongation en cas de complications ou de naissances multiples ; prévoit un congé rémunéré supplémentaire pour les mères en fonction du nombre d'enfants ou d'un handicap ; garantit des heures d'allaitement rémunérées pour les mères ayant des enfants de moins de 1 an et demi ; restreint l'emploi des femmes dans des travaux dangereux ou physiquement exigeants ; protège les femmes enceintes et les mères de jeunes enfants contre le travail de nuit, les heures supplémentaires et les services le week-end sans leur consentement ; interdit le licenciement des femmes enceintes et des mères d'enfants de moins de 3 ans, sauf dans des cas légaux limités;</p>		
--	--	--	--	--

<p>Bahreïn</p>	<p>Loi n° 34 de 2018¹⁶³;</p> <p>Loi n° 36 de 2012 promulguant le Code du travail pour le secteur privé ¹⁶⁴;</p> <p>Décret-loi n° 48/2010 promulguant la loi sur la fonction publique¹⁶⁵;</p> <p>Instructions n° 4 de 2020 relatives à la fonction publique ¹⁶⁶</p>	<p>Garantit les soins de santé maternelle et les services de santé maternelle pour les femmes et les enfants ;</p> <p>60 jours de congé de maternité rémunéré ; Heures d'allaitement ; protection contre le licenciement pendant le congé de maternité;</p> <p>Congé de maternité et protections de l'emploi pour les femmes dans la fonction publique;</p> <p>Mise en œuvre d'une politique de télétravail pour les employés des entités gouvernementales , la priorité étant donnée aux employées enceintes et aux</p>	<p>Plan national de santé ¹⁶⁷ ;</p> <p>Santé maternelle infantile et plan national de promotion de la santé reproductive ¹⁶⁸</p> <p>Plan national pour la promotion des femmes bahreïennes (2025–2026)¹⁶⁹</p> <p>Programme de dépistage prénuptial (ministère de la Santé) ¹⁷⁰</p> <p>Plus de 25 centres de soins de santé primaires offrant des services gratuits de santé maternelle et infantile à tous les citoyens et résidents ¹⁷¹</p>	<p>Autorité nationale de régulation de la santé ¹⁷²;</p> <p>Conseil suprême pour les femmes ¹⁷³</p> <p>Organisation d'assurance sociale (SIO) ¹⁷⁴ — gère les prestations d'assurance sociale liées à la maternité ¹⁷⁵;</p> <p>Ministère du Développement social — Département de l'orientation familiale ¹⁷⁶</p>
-----------------------	--	--	---	---

¹⁶³ <https://ampeid.org/documents/bahrain/law-no-34-of-2018-promulgating-the-public-health-law/>

¹⁶⁴ <https://www.lmra.gov.bh/files/cms/shared/file/labour%20law.pdf>

¹⁶⁵ <https://www.csb.gov.bh/En/CSB-Legislations/CSB-Law/Law48-2010>

¹⁶⁶ [regarding the implementation of the work-from-home policy for employees of government entities, prioritizing pregnant employees, employees eligible for childcare hours etc.](https://www.csb.gov.bh/En/CSB-Legislations/CSB-Law/Law48-2010)

¹⁶⁷ <https://www.sch.org.bh/images/documents/publications/National%20Health%20Plan%202016-2025.pdf>

¹⁶⁸ <https://www.moh.gov.bh/Services/MC?lang=en>

¹⁶⁹ [includes maternal and reproductive health pillar](https://www.moh.gov.bh/Services/MC?lang=en)

¹⁷⁰ [provides reproductive health counselling, family planning guidance and blood disorder screening free of charge](https://www.moh.gov.bh/Services/MC?lang=en)

¹⁷¹ [Kingdom of Bahrain, Women's Portal — Maternal and Child Health](https://www.moh.gov.bh/Services/MC?lang=en)

¹⁷² [National Health Regulatory Authority Bahrain](https://www.nhra.gov.bh/)

¹⁷³ <https://www.scw.bh/>

¹⁷⁴ [Social Insurance Organization | Kingdom of Bahrain](https://www.sio.gov.bh/)

¹⁷⁵ [Bahrain introduces social insurance pension reforms - Lockton Global Benefits | Lockton](https://www.lockton.com/en/bahrain-introduces-social-insurance-pension-reforms)

¹⁷⁶ [Ministry Social Development](https://www.moh.gov.bh/Services/MC?lang=en)

		employés ayant droit à des heures de garde d'enfants.		
Benin	Loi n° 2021-11 ¹⁷⁷	Les articles 17, 17-1, 17-2 et 19 prévoient un congé de maternité rémunéré de 14 semaines (6 semaines avant l'accouchement, 8 semaines après) ; prolongeable de 4 semaines en cas de complications ou de naissances multiples ; salaire intégral pendant le congé pris en charge par l'employeur et la CNSS; allocations prénatales et de naissance versées par la CNSS aux femmes salariées et aux épouses d'hommes salariés ; interdiction de licencier des salariées enceintes, toute violation entraînant le versement de 12 mois de salaire à titre de dommages-intérêts ; Heures d'allaitement pour les mères allaitantes ; Congé de paternité de 3 à 5 jours. ¹⁷⁸	Programme national de santé reproductive ¹⁷⁹ ; Programmes de santé maternelle et infantile ¹⁸⁰ Programme national de santé reproductive (PNSR, soutenu par le FNUAP) ¹⁸¹	Ministère de la Santé ; tribunaux (faute professionnelle médicale) Hôpitaux publics et centres de santé de premier recours

¹⁷⁷ <https://soawr.org/2021/10/22/benins-national-assembly-adopts-two-laws-on-the-rights-of-women/>

¹⁷⁸ dispositions relatives à la maternité: <https://globalpeoplestrategist.com/benin/>;

¹⁷⁹ <https://www.unfpa.org/data/transparency-portal/unfpa-benin>

¹⁸⁰ <https://www.moh.gov.bh/Services/MC?lang=en>

¹⁸¹ UNFPA Programme national de santé reproductive du Bénin: <https://www.unfpa.org/data/transparency-portal/unfpa-benin>

Burkina Faso	<p>Constitution du Burkina Faso (Art. 18)¹⁸²;</p> <p>Code de la santé publique du Burkina Faso¹⁸³;</p> <p>Code du travail du Burkina Faso (art. 70, 93, 145 à 147, 158)¹⁸⁴;</p> <p>Loi n° 004-2021 portant régime de sécurité sociale (art. 46 à 50)¹⁸⁵;</p> <p>Code pénal du Burkina Faso</p>	<p>Reconnait la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, ainsi que la sécurité sociale comme des droits fondamentaux;</p> <p>Fournit le cadre juridique pour les services de santé maternelle et de santé reproductive, y compris l'accès aux soins maternels, au planning familial et à la prestation de services de santé publique ;</p> <p>Interdit toute question relative à la grossesse lors du recrutement ; garantit au moins 14 semaines de congé de maternité ; protège contre le licenciement pour cause de grossesse</p> <p>Prévoit des prestations de maternité en espèces correspondant à au moins les deux tiers du salaire antérieur, par le biais d'un système contributif ;</p>	<p>Plan national de développement sanitaire ; Stratégie de santé reproductive ; Politique nationale d'exonération des frais d'utilisation (2016)¹⁸⁸ ; Programmes d'EngenderHealth¹⁸⁹ ;</p> <p>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Protocole à la Charte africaine des droits des femmes en Afrique¹⁹⁰ ; Plan National De Développement Sanitaire (PNDS)¹⁹¹ ;</p> <p>Programmes de planification familiale¹⁹²</p>	<p>Ministère de la Santé du Burkina Faso ; hôpitaux publics ; dispensaires de santé maternelle ; organismes de sécurité sociale.</p>
---------------------	--	--	---	--

<https://remotepop.com/countries/benin/employee-benefits/>

¹⁸² <https://www.gfmer.ch/srr/Burkina-Faso.htm>

¹⁸³ <https://ampeid.org/documents/burkina-faso/law-no-23-94-adp-on-the-public-health-code/>

¹⁸⁴ <https://clr.org.pk/labour-rights-index/2024/burkina-faso/>

¹⁸⁵ <https://clr.org.pk/labour-rights-index/2024/burkina-faso/>

¹⁸⁸ <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC8296726/>

¹⁸⁹ <https://www.engenderhealth.org/country/burkina-faso>

¹⁹⁰ <https://www.gfmer.ch/srr/Burkina-Faso.htm>

¹⁹¹ <http://staging1.countdown2030.org/country-collaborations/burkina-faso-countdown-country-collaboration>

¹⁹² <https://www.fp2030.org/commitment-maker/burkina-faso/>

	(art. 383, 386–387) ^{186,187}	Interdit l'avortement, à quelques exceptions près (viol/inceste ou nécessité thérapeutique), et érige en infraction pénale l'avortement illégal et les actes connexes.		
Senegal	Code pénal sénégalais (dispositions relatives à l'avortement) ¹⁹³ Loi n° 73-37 du 31 juillet 1973 (relative au Code de la sécurité sociale) ¹⁹⁴	Assure les soins de santé maternelle ; l'avortement est très restreint. Congés de maternité rémunérés d'une durée de 14 semaines (six semaines avant et huit semaines après la date prévue de l'accouchement). Peut être prolongé de trois semaines en cas de complications liées à la grossesse ou à	Plan national de santé et de développement social (2019-2028) ¹⁹⁷ , Programmes de planification familiale ¹⁹⁸ . Programme de prestations de maternité en espèces (assurance sociale). Centre Keur Djiguene Yi, programme mHealth de VOICES ¹⁹⁹ , Le Korsa ²⁰⁰ , projet Bajenu Gox ²⁰¹ , projet	Établissements de santé ; Ministère de la Santé, ONG, Réseau Siggil Jigéen ²⁰³ , Deliver for good Sénégal ²⁰⁴ Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles ²⁰⁵

¹⁸⁶ <https://www.legal-tools.org/doc/zjc3em/pdf>

¹⁸⁷ <https://www.gfmer.ch/srr/Burkina-Faso.htm>

¹⁹³ <https://learningpartnership.org/resource/penal-code-senegal-document-french>

¹⁹⁴ https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/r/natlex/fe/details?p3_isn=15670

¹⁹⁷ <https://p4h.world/en/documents/national-health-and-social-development-plan-2019-2028/>

¹⁹⁸ <https://www.fp2030.org/commitment-maker/senegal/>

¹⁹⁹ https://www.e3n-generations.fr/sites/default/files/inline-files/2.4.1_Voices_Orange%20Healthcare_e-tools.pdf

²⁰⁰ <https://www.aflk.org/>

²⁰¹

<https://borgenproject.org/how-young-women-in-senegal-are-gaining-reproductive-maternal-healthcare/#:~:text=The%20Maputo%20Protocol,over%20the%20age%20of%202015.>

²⁰³ <https://siggiljigeeen.wordpress.com/anglais/>

²⁰⁴

<https://www.safeabortionwomensright.org/news/senegal-reproductive-health-services-for-those-who-can-least-afford-it-and-fighting-for-gender-equality-and-womens-rights/>

²⁰⁵ <https://fonctionpublique.gouv.sn/>

	Le Protocole de Maputo ¹⁹⁵	l'accouchement ¹⁹⁶ La santé reproductive des femmes sénégalaises est considérée comme un 'droit humain universel' qui doit être protégé.	Neema ²⁰²	
--	---------------------------------------	--	----------------------	--

¹⁹⁵ <https://borgenproject.org/how-young-women-in-senegal-are-gaining-reproductive-maternal-healthcare/#:~:text=The%20Maputo%20Protocol,over%20the%20age%20of%2015>.

¹⁹⁶ <https://www.issa.int/sites/default/files/documents/2024-07/Senegal.pdf>

²⁰² <https://www.intrahealth.org/projects/neema>

Togo	<p>Loi n° 2007-005 sur la Santé reproductive ²⁰⁶;</p> <p>Le Togo accorde également 14 semaines de congé de maternité. ²⁰⁷ (Art. 190 du Code du Travail du Togo)</p> <p>Togo - Loi n°2021-012 du 18 juin 2021 portant Code du travail (www.droit-afrique.com)</p>	<p>La loi n° 2007-005 sur la santé reproductive du Togo garantit l'accès aux services et à l'information en matière de santé reproductive (art. 5), assure l'autonomie des femmes pour prendre des décisions libres et éclairées en matière de sexualité et de reproduction (art. 6) et protège contre la coercition, y compris le mariage forcé ou précoce et d'autres pratiques portant atteinte aux droits reproductifs (art. 11).</p>	<p>Plan national de développement sanitaire ²⁰⁸ ; Programmes de santé maternelle et infantile ²⁰⁹</p>	<p>Établissements de santé ; Ministère de la Santé</p>
Türkiye	<p>Loi n° 2827 de 1983 relative à la planification démographique ²¹⁰; Loi fondamentale sur les services de santé (loi n°</p>	<p>L'avortement est autorisé jusqu'à 10 semaines de grossesse sans restriction quant au motif ²¹⁴</p>	<p>Programmes de santé maternelle ²²²; Services de planning</p>	<p>Ministère de la Santé (politiques et prestation de services) ; Institution de</p>

²⁰⁶

<https://www.figo.org/news/reform-frameworks-sexual-and-reproductive-health-regional-dynamic-between-togo-cameroon-and#:~:te xt=A%20context%20marked%20by%20persistent.with%20the%20commitment%20of%20SGOT>.

²⁰⁷ <https://www.ilo.org/resource/news/more-120-nations-provide-paid-maternity-leave>

²⁰⁸ <https://integratehealth.org/wp-content/uploads/2025/11/FY26-Q1-Integrate-Health-Quarterly-Report.pdf>

²⁰⁹ <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/824431468305087652>

²¹⁰ <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/1983/74410>

²¹⁴ Loi n° 2827 (1983), article 5. Sources : article de ScienceDirect (cité plus haut) ; AbortionData.org ; Centre d'études sur le genre de l'université de Khas, « Les services d'avortement dans les hôpitaux publics en Turquie <https://gender.khas.edu.tr/sites/gender.khas.edu.tr/files/inline-files/Abortion-Report-2020-ENG-new.pdf> ↵

²²²

<https://www.emro.who.int/emhj-volume-27-2021/volume-27-issue-2/mother-friendly-hospital-programme-of-turkey-national-intervention-to-improve-the-quality-of-maternity-services.html>

	<p>3359)²¹¹; Code du travail turc, loi n° 4857, article 74 (dispositions relatives à la maternité et à la paternité)²¹²; Loi sur la santé publique ; Loi sur la sécurité sociale (couverture SGK) ²¹³</p>	<p>Une interruption de grossesse est autorisée jusqu'à 20 semaines en cas de grossesse résultant d'actes criminels, et sans limite de durée de grossesse lorsque la vie de la personne enceinte est en danger ou en cas d'anomalie fœtale grave. ²¹⁵</p> <p>La décision relève de l'appréciation du prestataire de soins ; aucun délai d'attente n'est imposé. L'accès est possible par l'intermédiaire des hôpitaux publics et des prestataires privés agréés. ²¹⁶</p> <p>Congé de maternité : les femmes ont droit à 16 semaines de congé de maternité rémunéré (8 semaines avant l'accouchement, 8 semaines après). Ce congé est extensible à 18 semaines en cas de grossesse multiple ou compliquée. Les femmes</p>	<p>familial ²²³</p>	<p>sécurité sociale (SGK) – gestion des prestations de maternité et couverture des soins de santé ; Hôpitaux publics et centres de santé ; Hôpitaux privés agréés ; Inspections du travail (application des mesures de protection sur le lieu de travail)</p>
--	--	---	--------------------------------	---

²¹¹ Loi fondamentale sur les services de santé (loi n° 3359) et dispositions de la loi sur la santé publique relatives à la prestation des services de santé et aux missions de santé publique. Citée dans de nombreuses sources comme la législation de référence régissant l'organisation des services de santé en Turquie. ←

²¹² Loi du travail n° 4857 du 22 mai 2003 (Türk İş Kanunu), article 74 relatif aux dispositions sur le congé de maternité et de paternité. Disponible dans la base de données ILO NATLEX,, <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/64083/TUR64083%20English.pdf>; Confirmé par : Kılınç Hukuk & Danışmanlık, « Loi n° 4857 sur le travail en matière de congé de maternité des salariées, » <https://kilinlaw.com.tr/en/4857-numbered-labor-law-in-terms-of-maternity-leave-of-workers/> ←

²¹³ Loi n° 5510 du 16 juin 2006 sur la sécurité sociale (Sosyal Sigortalar Kanunu), portant création de la SGK (Institution de sécurité sociale) et instaurant une couverture universelle en matière d'assurance maladie. Disponible: <http://turkishlaborlaw.com/wp-content/uploads/2012/10/social-security-law-5510.pdf> ←

²¹⁵ Code pénal turc (loi n° 5237), article 99, paragraphe 6, et loi n° 2827, article 5. Source : Oxford Academic, Droit à l'interruption de grossesse (avortement) : réflexions depuis la Turquie (2023), <https://academic.oup.com/jlb/article/10/2/lsad023/7259192>; Université de Khas, Légal, mais pas forcément accessible : les services d'avortement dans les hôpitaux publics en Turquie <https://gender.khas.edu.tr/en/legal-not-necessarily-available-abortion-services-state-hospitals-turkey> ←

²¹⁶ Centre d'études sur le genre de l'université Khas ; Université Khas, « Légal, mais pas forcément accessible : les services d'avortement dans les hôpitaux publics en Turquie, » <https://gender.khas.edu.tr/en/legal-not-necessarily-available-abortion-services-state-hospitals-turkey> ←

²²³ <https://ilkerkahramanoglu.com/en/specialties/family-planning-turkey/>

		<p>peuvent travailler jusqu'à 3 semaines avant la date prévue de l'accouchement si leur état de santé le permet ; le solde du congé est reporté sur la période postnatale.</p> <p>L'indemnisation est versée par l'Institut de sécurité sociale (SGK) à hauteur de 66,7 % du salaire journalier moyen pendant toute la durée du congé.</p> <p>Congé parental prolongé : un congé sans solde d'une durée maximale de 6 mois est disponible à l'issue du congé de maternité rémunéré, conformément à l'article 74, paragraphe 2, de la loi n° 4857 sur le travail.²¹⁷</p> <p>La salariée doit en faire la demande par écrit ; l'employeur doit donner son accord si la demande est faite un mois à l'avance. Dans le cas contraire, la salariée peut notifier unilatéralement son intention et prendre son congé. Le congé sans solde n'est pas pris en compte dans le calcul des droits à congé annuel.</p> <p>Protections liées à l'allaitement : les mères d'enfants de moins d'un an ont droit à 1,5 heure par jour de Heures d'allaitement rémunérées dès leur</p>		
--	--	--	--	--

²¹⁷ Loi n° 4857 sur le travail, article 74, paragraphe 2. Disponible dans la base de données NATLEX de l'OIT <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/64083/TUR64083%20English.pdf> ←

		<p>retour au travail.²¹⁸</p> <p>Le moment et la répartition des pauses sont déterminés par la salariée. Ces heures sont décomptées des heures de travail quotidiennes (temps rémunéré).</p> <p>Congé de paternité : À compter de 2025, les pères ont droit à 10 jours de congé de paternité entièrement rémunéré.²¹⁹ Le congé commence à la naissance de l'enfant et est entièrement pris en charge par l'employeur. Les salariés du secteur privé et de la fonction publique y ont droit. Cette disposition s'applique également aux pères adoptifs.</p> <p>Flexibilité du temps de travail pour les parents: les deux parents peuvent travailler à temps partiel ou à temps réduit après le Congé de maternité. En vertu de l'article 74, paragraphe 2, de la loi n° 4857 sur le travail, la réduction du temps de travail est possible : 60 jours pour la première naissance, 120 jours pour la deuxième et 180 jours</p>		
--	--	--	--	--

²¹⁸ Loi du travail n° 4857, article additionnel 5 relatif aux pauses d'allaitement (Emzirme İzni). Disponible dans la base de données ILO NATLEX <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/64083/TUR64083%20English.pdf> ←

²¹⁹ Le congé de paternité sera porté à 10 jours à compter de 2025. Daily Sabah, Le Parlement turc approuve un projet de loi prolongeant le congé de maternité ," <https://www.dailysabah.com/politics/legislation/turkish-parliament-approves-bill-extending-maternity-leave/amp>

		<p>pour les naissances suivantes.²²⁰</p> <p>Cela nécessite un préavis écrit adressé à l'employeur au moins un mois à l'avance. Cette disposition est couramment appliquée dans la pratique. Pour les enfants handicapés, la période est prolongée à 360 jours.²²¹</p> <p>Accès au planning familial : Des méthodes contraceptives, des conseils en matière de Santé reproductive et des services de planning familial sont disponibles dans les établissements du ministère de la Santé. Ces services sont pris en charge par la sécurité sociale pour les personnes éligibles.</p> <p>Soins de santé maternelle : Les services prénataux, d'accouchement et postnataux sont fournis par les hôpitaux publics et les centres de santé. Des soins obstétricaux d'urgence sont disponibles. La couverture SGK s'étend aux salariés assurés et aux personnes à leur</p>		
--	--	--	--	--

²²⁰ Loi n° 4857 sur le travail, article 74, paragraphe 2. Bibliothèque du Congrès, 'Turquie : adoption d'une législation sur la possibilité de travail à temps partiel pour les mères qui travaillent', Global Legal Monitor (19 février 2016), <https://www.loc.gov/item/global-legal-monitor/2016-02-19/turkey-legislation-adopted-on-part-time-work-option-for-working-mothers> ↩

²²¹ Loi n° 4857 sur le travail, article 74, paragraphe 2. Sadık Sözer Çizmeçi, ' Les congés légaux en vertu de la législation turque du travail', <https://www.sozercizmeçi.com.tr/statutory-leaves-under-turkish-labor-law/> ↩

		charge. Protections sur le lieu de travail : La sécurité de l'emploi pendant la grossesse et le Congé de maternité est garantie. Le licenciement est interdit. Le droit à la réintégration est garanti au retour au travail.		
Pakistan	La loi de 2023 sur le congé de maternité et de paternité (articles 3 à 6) ²²⁴ Loi de 2018 sur les prestations de maternité du Sindh ²²⁵	Applicable aux fonctionnaires fédéraux et aux employés du secteur des TIC : prévoit un congé de maternité rémunéré de 180, 120 et 90 jours pour le premier, le deuxième et le troisième enfant, ainsi qu'un congé de paternité de 30 jours. En outre, protection de l'emploi contre le licenciement pendant le congé de maternité ou de paternité ; maintien des avantages sociaux ; pauses d'allaitement facultatives ; s'applique aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux ; La loi prévoit 16 semaines dans le Sindh (avec 10 jours de congé de paternité pour les fonctionnaires de sexe masculin) ; éducation à la santé reproductive des adolescents ; protection	Politique fédérale de l'emploi et lignes directrices sur l'égalité des sexes ²³⁵ ; Création de l'Autorité RMNCH ²³⁶ ; Politique du département de la Santé du Sindh ; mise en œuvre du programme MNCH ²³⁷ ; Politique du département de la Santé du Khyber Pakhtunkhwa ; programme RMNCH ; initiatives de santé communautaire ²³⁸ ; Stratégie RMNCH du	Bureaux fédéraux et provinciaux des ressources humaines ; Commission de la fonction publique ; tribunaux du travail ; départements de la santé ; RMNCH du Pendjab ; départements provinciaux du travail ; institution de sécurité sociale ; responsables sanitaires de district ; administration de district ; hôpitaux universitaires et DHQ ; centres de

²²⁴ <https://pakistancode.gov.pk/english/UY2FqaJw1-apaUY2Fqa-apaUY2Npa5pmZg==sg-iiiiiiiiiiiiii>

²²⁵ <https://www.pas.gov.pk/uploads/acts/Sindh%20Act%20No.XV%20of%202019.pdf>

²³⁵ Politique fédérale de l'emploi ; Lignes directrices sur l'égalité entre les sexes sur le lieu de travail ; Lignes directrices pour l'adoption volontaire par le secteur privé

²³⁶

https://dghs.punjab.gov.pk/integrated_maternal_childhealth#:~:text=This%20program%20is%20inspired%20by%20the%20desire,an d%20mortality%2C%20promote%20family%20planning%20services%20and

²³⁷ <https://journals.lnh.edu.pk/lnjpc/pdf/c737edc1-f803-4dec-9f46-284e45c99fde.pdf>

²³⁸

[https://www.healthkp.gov.pk/public/uploads/news-RMNCH%20Referral%20Guidelines%20Health%20Notification%20%20\(1\).pdf](https://www.healthkp.gov.pk/public/uploads/news-RMNCH%20Referral%20Guidelines%20Health%20Notification%20%20(1).pdf),
[https://www.healthkp.gov.pk/public/uploads/news-2022%20Feb%20EPHS%20KP%20Final%20Print%20Version%20\(1\).pdf](https://www.healthkp.gov.pk/public/uploads/news-2022%20Feb%20EPHS%20KP%20Final%20Print%20Version%20(1).pdf)

	<p>Ordonnance de 1958 relative aux prestations de maternité du Pendjab²²⁶ (tel que modifié en 2016)²²⁷</p> <p>Loi de 2022 sur les prestations de maternité du Baloutchistan (articles 2 à 7)²²⁸</p> <p>Loi de 2013 sur les prestations de maternité du Khyber Pakhtunkhwa²²⁹</p> <p>Loi de 2019 sur les droits en matière de santé reproductive du Sindh (articles 2 à 8)²³⁰</p>	<p>de la vie privée et de la confidentialité ; interdit la contraception ou la stérilisation forcées ;</p> <p>Prévoit un congé de maternité de 12 semaines ; la sécurité de l'emploi pendant le congé de maternité ; des prestations médicales et financières ; des mesures de protection sur le lieu de travail ; reste en vigueur avec des adaptations provinciales ;</p> <p>14 semaines de congé maternité ; protection de l'emploi pendant le congé maternité ; accès aux soins médicaux ; pauses d'allaitement ; aide financière pour les femmes enceintes en situation de précarité ; soutien à l'allaitement maternel ;</p> <p>Prévoit un congé de maternité de 12 semaines et la protection de l'emploi pendant ce congé ;</p> <p>Reconnaît les soins de santé reproductive comme un droit</p>	<p>Pendjab ; programmes d'amélioration de la qualité des soins de santé maternelle ; initiatives en faveur de l'assistance qualifiée à l'accouchement ; programmes de nutrition pour les femmes enceintes²³⁹ ; Politique du Baloutchistan en matière de travail et de ressources humaines ; Programmes de sensibilisation à la santé maternelle ; Initiatives d'engagement communautaire²⁴⁰ ; Politique de sécurité au travail ; Directives d'inspection des usines ; Normes de santé et de sécurité ; Cadres de protection des travailleurs²⁴¹.</p>	<p>santé primaires ; BHUs ; RHCs ; centres de santé pour femmes ; agents de santé communautaires ; inspections des usines ; employeurs ; établissements médicaux ; ONG (UNFPA, FPA-Pakistan) ; assureurs.</p>
--	---	--	---	---

²²⁶ <https://www.punjablaws.gov.pk/lawspdf/98.pdf>.

²²⁷ [https://punjabcode.punjab.gov.pk/uploads/articles/The_Punjab_Maternity_Benefits_\(Amendment\)_Act_2016.doc.pdf](https://punjabcode.punjab.gov.pk/uploads/articles/The_Punjab_Maternity_Benefits_(Amendment)_Act_2016.doc.pdf)

²²⁸ <https://balochistancode.gob.pk/Document.aspx?wise=opendoc&docid=1087&docc=1037>

²²⁹ https://kpcode.kp.gov.pk/uploads/2013_18_THE_KHYBER_PAKHTUNKHWA_MATERNITY_BENEFITS_ACT_2013.pdf

²³⁰ <https://www.pas.gov.pk/uploads/acts/Sindh%20Act%20No.XV%20of%202019.pdf>

²³⁹ https://dghs.punjab.gov.pk/integrated_maternal_childhealth

²⁴⁰ <https://pw.balochistan.gov.pk/wp-content/uploads/2025/04/PPEP-Balochistan-Policy-Final-Draft-16th-Nov-2023.pdf>

²⁴¹ <https://www.pbc.org.pk/wp-content/uploads/Social-Protection-PEF-II.pdf>

		<p>fondamental ; l'accès aux services de planification familiale ; l'avortement sans risque dans des circonstances limitées (menace pour la santé ou la vie) ; les services de soins de santé maternelle ; l'éducation à la santé reproductive des adolescents ; la protection de la vie privée et de la confidentialité ; interdit la contraception ou la stérilisation forcées ;</p>		
	<p>Loi de 2020 sur les droits en matière de santé reproductive du Khyber Pakhtunkhwa (articles 2 à 9)²³¹</p>	<p>Reconnait les soins de santé reproductive comme un droit ; l'accès à la planification familiale ; l'avortement sans risque dans des cas limités ; les soins de santé maternelle ; la santé reproductive des adolescents ; la prévention des pratiques néfastes dans le domaine des soins de santé maternelle, y compris la contraception forcée ; l'indemnisation des victimes en cas de violations ;</p>		
	<p>Loi de 2014 sur l'Autorité chargée de la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile du</p>	<p>Mise en place d'une autorité chargée de la santé maternelle, néonatale et infantile</p>		

231

https://kpcode.kp.gov.pk/uploads/THE_KHYBER_PAKHTUNKHWA_REPRODUCTIVE_HEALTHCARE_RIGHTS_ACT_20201.pdf

	<p>Pendjab (articles 3 à 15)²³²</p> <p>Ordonnance de 1965 relative à la sécurité sociale des employés provinciaux (art. 13)²³³</p> <p>Loi sur les usines de 1934 (articles 48 et 49)²³⁴</p>	<p>(RMNCH) afin de coordonner les soins dans ce domaine ; garantie d'une prise en charge maternelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ; intégration des services des agents de santé communautaires (LHW), de la santé maternelle, néonatale et infantile (MNCH) et de la nutrition ; mise en place de systèmes d'intervention d'urgence en matière de santé maternelle ; formation des professionnels de santé ;</p> <p>Prestations de maternité pour les salariées du secteur formel ; remboursement des frais médicaux ; prestations en espèces ; couverture étendue aux conjoints des salariées ; couverture d'invalidité en cas de complications liées à la maternité ;</p> <p>Interdit le travail des femmes pendant les six semaines suivant l'accouchement ; prévoit des pauses d'allaitement (trois fois par jour, d'une durée de 15 minutes chacune) ; des locaux réservés aux mères allaitantes ; des conditions de travail sûres pour les travailleuses enceintes ; l'interdiction des quarts de nuit pour les femmes</p>		
--	--	---	--	--

²³² <https://www.punjablaws.gov.pk/GazetteNotifications/222657.pdf>

²³³ <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/86161/PAK86161.pdf>

²³⁴ <https://pakistancode.gov.pk/english/UY2FqaJw1-apaUY2Fqa-b56X-sg-iiiiiiiiiiii9>

		enceintes ou allaitantes.		
--	--	---------------------------	--	--

THÈME 4 : Autonomisation économique des femmes

État	Lois/ Législation favorables aux femmes	Dispositions clés	Politiques/ Programmes	Institutions/ Forums concernés
Azerbaïdjan	Code du travail de la République d'Azerbaïdjan ²⁴² ;	Garantit l'égalité d'accès à l'emploi sans discrimination fondée sur le sexe ; interdit la discrimination en matière d'embauche, de promotion et de formation ; garantit un salaire égal pour un travail égal ; assure des conditions de travail équitables et la protection de	Stratégie nationale pour l'égalité des sexes ; Initiatives de promotion de l'emploi des femmes dans le cadre des politiques sociales ²⁴⁴ ; Programmes de soutien à l'entrepreneuriat des femmes (mécanismes de soutien au	Ministère du Travail et de la Protection sociale de la population ; Comité d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants ; Les autorités chargées de l'inspection du travail ; Les associations patronales ; Médiateur (Commissaire

²⁴² <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/54131/AZE-54131.pdf>

²⁴⁴ <https://www.undp.org/azerbaijan/gender-equality>

	<p>Loi sur l'égalité entre les sexes (2006)²⁴³;</p> <p>Constitution de la République d'Azerbaïdjan (1995) (art. 25, principe d'égalité, uniquement à titre de référence générale)</p>	<p>la dignité sur le lieu de travail ; soutient la participation des femmes à la vie économique;</p> <p>Établit l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes ; interdit la discrimination directe et indirecte fondée sur le sexe ; garantit la promotion par l'État de l'égalité des sexes dans tous les secteurs ; soutient la participation égale à la vie publique et à la prise de décision ; prévoit des mécanismes institutionnels pour sa mise en œuvre;</p> <p>Garantit l'égalité devant la loi ; interdit la discrimination fondée notamment sur le sexe ; garantit l'égalité des droits et des libertés pour tous les citoyens ; constitue le fondement constitutionnel de l'égalité entre les sexes.</p>	<p>développement des PME)²⁴⁵;</p> <p>Initiatives d'inclusion sur le marché du travail visant la participation économique des femmes ;</p> <p>Programmes de développement des compétences et de formation professionnelle pour les femmes.²⁴⁶</p>	<p>aux droits de l'homme) ;</p> <p>Organismes chargés de la formation professionnelle et des services de l'emploi</p>
--	--	--	--	---

²⁴³ <https://cis-legislation.com/document.fwx?rgn=14452>

²⁴⁵ <https://smb.gov.az/en>

²⁴⁶ <https://sosial.gov.az/en>

Bahreïn	<p>Loi n° 36 de 2012 promulguant la loi sur le travail dans le secteur privé²⁴⁷;</p> <p>Décret-loi n° 48/2010 promulguant la loi sur la fonction publique²⁴⁸</p> <p>Directive de la Banque centrale de Bahreïn (26 août 2020)²⁴⁹</p> <p>Décisions n° 50 et 51 de 2020 du ministre du Travail²⁵⁰</p>	<p>Égalité de rémunération pour un travail de même valeur ; congé de maternité ; protection contre le licenciement pendant le congé de maternité ; protections générales du travail pour les salariées ;</p> <p>Congé de maternité, pensions et protections de l'emploi pour les femmes dans la fonction publique;</p> <p>Les services financiers doivent être fournis sans discrimination fondée sur le sexe ; le cadre des incubateurs d'entreprises encourage la participation des femmes à l'entrepreneuriat;</p> <p>Les femmes sont autorisées à travailler de nuit et dans tous les secteurs d'activité sans restriction quant aux domaines</p>	<p>Plan national pour la promotion des femmes bahreïniennes²⁵³;</p> <p>Soutien aux PME et à l'entrepreneuriat (Tamkeen)²⁵⁴</p>	<p>Conseil suprême des femmes²⁵⁵</p> <p>Autorité de régulation du marché du travail (LMRA)²⁵⁶</p> <p>Organisation de la sécurité sociale (SIO)²⁵⁷</p> <p>Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn (BCCI)²⁵⁸</p>
----------------	---	---	--	--

²⁴⁷ <https://www.lmra.gov.bh/files/cms/shared/file/labour%20law.pdf>

²⁴⁸ <https://www.fp2030.org/commitment-maker/burkina-faso/>

²⁴⁹ [Article 38 of CBB Law requiring all regulated financial services to be provided without gender discrimination](#)

²⁵⁰ [Decision 50 of 2020 \(women in night shifts\); Decision 51 of 2020 \(women in all industries\)](#)

²⁵³ <https://sdgs.gov.bh/NewsDetails?nid=WIL19OCVZgWvZ4/6eo3u/g>

²⁵⁴ <https://www.tamkeen.bh/en/programs/sme-fund/>

²⁵⁵ <https://www.scw.bh/en/>

²⁵⁶ <https://lmra.gov.bh/en/home>

²⁵⁷ <https://www.sio.gov.bh/>

²⁵⁸ <https://www.bahrainchamber.bh/en/>

	Loi n° 14 de 2022 modifiant la loi sur la sécurité sociale, qui porte l'âge normal de la retraite des femmes de 55 à 60 ans. ²⁵¹	d'emploi; L'âge de la retraite des femmes a été relevé et aligné sur celui des hommes, à 60 ans ;		
	Décision n° 97 de 2017 réglementant les pépinières et les accélérateurs d'entreprises afin de faciliter l'entrepreneuriat féminin ²⁵²	Le cadre des pépinières d'entreprises encourage spécifiquement l'accès des femmes à l'entrepreneuriat		
Bénin	Code du travail) ²⁵⁹	Code du travail, art. 210 : le salaire minimum national (52 000 XOF/mois, 2025) s'applique à tous les travailleurs, quel que soit leur sexe ; à travail égal, salaire égal ; interdiction de la discrimination fondée sur le sexe en matière d'embauche, de promotion et de conditions d'emploi ; protection des femmes dans le cadre du travail de nuit et des	Programmes de microfinance et d'autonomisation des femmes ²⁶¹ ONU Femmes / FNUAP Programme pour l'entrepreneuriat et l'autonomisation économique des femmes ²⁶²	Tribunaux du travail ; tribunaux civils ; ministère du Travail UNICEF Bénin ²⁶³

²⁵¹ [News of Bahrain, "HM King Hamad Ratifies Law on Pension and Retirement Benefits" \(April 2022\)](#)

²⁵² [Ministry of Foreign Affairs of Bahrain, Overview of Women's Rights](#)

²⁵⁹ Labour Code of Benin: <https://www.hcwpolicylab.org/item/republic-of-benin-labor-code/>

²⁶¹ <https://ideas.repec.org/p/prs/imrapa/72219.html#:~:text=Jacob%20Novignon-.Abstract.efficent%20implementation%20of%20the%20programme.>

²⁶² UN Women Benin Step It Up: <https://www.unwomen.org/en/get-involved/step-it-up/commitments/benin>

²⁶³ National Policy for Girls' Education (UNICEF Benin): https://www.unicef.org/benin/media/3121/file/5_Flagship%20Education%20des%20filles_ENG-web-corr.pdf.pdf

		conditions de travail dangereuses ²⁶⁰		
Burkina Faso	<p>Constitution du Burkina Faso (art. 19)²⁶⁴;</p> <p>Labour Code of Burkina Faso (Arts. 4, 71, 145–146)²⁶⁵;</p> <p>Social Security Code of Burkina Faso (Arts. 46–47, 84, 100)^{266, 267};</p> <p>Code des personnes et de la famille du Burkina Faso (Arts. 295, 300, 331, 733,</p>	<p>Garantit le droit au travail et à un salaire égal pour un travail égal, et interdit toute discrimination en matière d'emploi et de rémunération fondée notamment sur le sexe, l'appartenance ethnique, l'origine sociale, la couleur de peau ou les opinions politiques;</p> <p>Prohibits discrimination in employment; guarantees at least 14 weeks of maternity leave; ensures maternity benefits; protects against dismissal during pregnancy;</p> <p>Provides maternity cash benefits and includes childcare-related periods in pension calculations;</p> <p>Prévoit des prestations de maternité en espèces garde</p>	<p>Politique nationale en matière d'égalité des sexes²⁶⁹;</p> <p>Programme SWEDD (FNUAP / Banque mondiale) pour l'éducation, les compétences et l'autonomisation des femmes t²⁷⁰;</p> <p>Programmes d'ONU Femmes pour l'entrepreneuriat et l'inclusion financière ;</p> <p>Programme de pays du FNUAP au Burkina Faso²⁷¹ ;</p> <p>Sautonomisation liée à la santé et aux droits sexuels et reproductifs²⁷²;</p> <p>Programme de l'UNESCO pour l'autonomisation des femmes en matière d'alphabétisation et de formation professionnelle²⁷³.</p> <p>Programmes</p>	<p>Ministère de la Condition féminine ;</p> <p>Ministère du Travail ;</p> <p>institutions de sécurité sociale ;</p> <p>organismes de formation financière et professionnelle</p>

²⁶⁰ Labour Code of Benin: <https://www.hcwpolicylab.org/item/republic-of-benin-labor-code/>

²⁶⁴ [https://www.rightofassembly.info/assets/downloads/1991_Constitution_of_Burkina_Faso_\(as_amended\).pdf](https://www.rightofassembly.info/assets/downloads/1991_Constitution_of_Burkina_Faso_(as_amended).pdf)

²⁶⁵ <https://clr.org.pk/labour-rights-index/2024/burkina-faso/>

²⁶⁶ <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/113777/BFA-113777.pdf>

²⁶⁷ <https://wbl.worldbank.org/content/dam/documents/wbl/2023/snapshots/Burkina-faso.pdf>

²⁶⁹ <https://policycommons.net/artifacts/3796590/burkina-faso/4602418/>

²⁷⁰ https://wcaro.unfpa.org/en/swedd?utm_source=chatgpt.com

²⁷¹ <https://www.unfpa.org/data/transparency-portal/unfpa-burkina-faso>

²⁷² <https://www.engenderhealth.org/country/burkina-faso>

²⁷³ <https://www.uil.unesco.org/en/litbase/empowerment-women-living-extreme-poverty-burkina-faso>

	744); Civil Code of Burkina Faso (Art. 1123) ²⁶⁸	d'enfants dans le calcul des pensions ; Garantit la capacité juridique des femmes à travailler, à ouvrir des comptes bancaires, à posséder et à gérer des biens, et à bénéficier de droits successoraux légaux; Soutient la capacité juridique et la liberté contractuelle des femmes dans les transactions économiques.	d'autonomisation économique des femmes ²⁷⁴	
Sénégal	Code du travail ; Code de la famille ; Constitution sénégalaise, art. 15, 19 et 25 ²⁷⁵	Non-discrimination ; égalité de rémunération ; droits de propriété ; droit au travail Art. 15 : L'homme et la femme ont le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions fixées par la loi. Art. 19 : La femme a le droit d'avoir son propre patrimoine, au même titre que son mari. Elle a le droit de gérer	Stratégie nationale pour l'égalité des sexes ²⁷⁷ Plan d'engagement environnemental et social (ESCP), Plan Sénégal Émergent (PSE) ²⁷⁸ , IAAMANEH ²⁷⁹ , Autonomisation économique des femmes (WWE) ²⁸⁰	Tribunaux du travail ; tribunaux civils ; ministère du Travail. Comité sénégalais des droits de l'homme (CSDH), Cour suprême, Conseil constitutionnel.

²⁶⁸ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkf200993.pdf>

²⁷⁴ <https://www.cowater.com/supporting-women-entrepreneurs-and-rural-enterprises-in-burkina-faso/#:~:text=Stories-,Supporting%20Women%20Entrepreneurs%20and%20Rural%20Enterprises%20in%20Burkina%20Faso,expanding%20access%20to%20financing%20opportunities.>

²⁷⁵ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen128391E.pdf>

²⁷⁷ <https://www.ace-taf.org/kb/senegal-gender-and-social-inclusion-gesi-strategy-to-implement-the-national-action-plan-to-integrate-gender-issues-in-energy-access-pange/>

²⁷⁸ <https://www.unido.org/sites/default/files/unido-publications/2023-02/Policy-Assessment-for-the-Economic-Empowerment-of-Women-in-Green-Industry-Executive-Summary-Senegal-en.pdf>

²⁷⁹ <https://www.iamaneh.ch/en/projects/senegal/oekonomische-staerkung-von-frauen-gegen-gewalt-und-fuer-mehr-selbstbestimmung.html>

²⁸⁰ <https://energia.org/womens-collectives-take-the-lead-in-shaping-senegals-energy-policy/>

		personnellement ses biens. Art. 25 : Toute discrimination entre hommes et femmes en matière d'emploi, de salaire et d'impôt est interdite. ²⁷⁶		
--	--	---	--	--

276

Togo	Constitution du Togo ²⁸¹ ,	L'article 11 garantit l'égalité devant la loi pour tous les citoyens, assurant la non-discrimination dans l'accès aux opportunités économiques. L'article 12 reconnaît le droit au travail et l'égalité d'accès à la fonction publique, soutenant la participation des femmes à la population active. L'article 13 protège le droit à la propriété et à l'initiative économique, permettant aux femmes de posséder des biens et de mener des activités commerciales.	Projet SWEDD+ Projet pour l'autonomisation des femmes du Sahel et le dividende démographique), qui vise spécifiquement à améliorer l'accès des filles et des femmes à l'éducation, aux opportunités économiques et aux services de santé, en mettant fortement l'accent sur l'inclusion économique et la réduction des inégalités entre les sexes. ²⁸²	Tribunaux du travail ; tribunaux civils ; ministère du Travail ; campagnes nationales d'enregistrement foncier ciblant les femmes ; programmes de sensibilisation des chefs traditionnels et des autorités locales sur l'égalité des droits fonciers des femmes ; aide à l'obtention de titres fonciers pour les femmes dans les zones rurales
Turquie	Loi sur le travail (loi n° 4857 du 22 mai 2003), articles 5, 74-75 ²⁸³	Loi sur le travail, art. 5 : interdit la discrimination fondée sur le sexe en matière d'emploi, de rémunération, de promotion et de	Programme de soutien aux femmes entrepreneurs de la KOSGEB (Kadın Girişimci Destek Paketi) ²⁸⁷ subventions et	MMinistère de la Famille et des Services sociaux (Aile ve Sosyal Hizmetler Bakanlığı) : coordonne les programmes d'autonomisation

²⁸¹ [Togo's Constitution of 1992 with Amendments through 2007](#)

²⁸² https://www.togofirst.com/en/social/1511-12906-togo-launches-swedd-project-to-empower-its-women-and-girls?utm_source=chatgpt.com

²⁸³ Labour Act of Turkey (Law No. 4857, 22 May 2003):

<https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/64083/TUR64083%20English.pdf>; maternity leave analysis: <https://www.mondaq.com/turkey/employee-rights-labor-relations/1474126/4857-numbered-labor-law-in-terms-of-maternity-leave-of-workers>

²⁸⁷ KOSGEB Women Entrepreneur Support Package:

<https://kadingirisimci.gov.tr/en/support-and-incentives/small-and-medium-enterprises-development-organization-kosgeb/>; KOSGEB financial support data (2019): <https://eraiturkey.com/2020/01/kosgeb-supports-turkish-women-entrepreneurs/>

		<p>conditions de travail ; rémunération égale pour un travail égal ; l'employeur qui enfreint cette disposition est passible d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 4 mois de salaire, plus d'autres dommages-intérêts ; art. 74 : 16 semaines de congé de maternité rémunéré (8 semaines avant l'accouchement, 8 semaines après) ; prolongation de 2 semaines en cas de grossesse multiple ; pauses d'allaitement d'une heure et demie par jour jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge d'un an ; il est interdit à l'employeur de résilier le contrat pour cause de grossesse ou de maternité – Art. 74, al. 2 : droit au travail à mi-temps après le congé de maternité — 60 jours pour la première naissance, 120</p>	<p>prêts de discrimination positive pour les entreprises détenues par des femmes ; plafonds de soutien plus élevés que ceux des programmes standard ; rien qu'en 2019, la KOSGEB a fourni environ 298 millions de TRY d'aide à l'entrepreneuriat aux femmes entrepreneurs – Portail de soutien aux femmes entrepreneurs (kadingirisimci.gov.tr)– Plateforme nationale du réseau des femmes exportatrices (ministère du Commerce) : aide les entreprises dirigées par des femmes à se développer sur les marchés d'exportation, Conseil des femmes entrepreneurs de la TOBB²⁸⁸</p> <p>Portail</p>	<p>économique des femmes – Ministère du Travail et de la Sécurité sociale : veille au respect des dispositions de la loi sur le travail relatives à l'égalité salariale et à la lutte contre la discrimination – KOSGEB (Organisation pour le développement des petites et moyennes entreprises)²⁹¹ Agence turque pour l'emploi (İŞKUR) : formation professionnelle et placement des femmes</p>
--	--	---	---	--

²⁸⁸ Women Entrepreneur Support Portal — full list of government and bank programmes:

<https://kadingirisimci.gov.tr/en/support-and-incentives/>

²⁹¹ KOSGEB Women Entrepreneur Support Package:

<https://kadingirisimci.gov.tr/en/support-and-incentives/small-and-medium-enterprises-development-organization-kosgeb/>; KOSGEB financial support data (2019): <https://eraiturkey.com/2020/01/kosgeb-supports-turkish-women-entrepreneurs/>

		<p>pour la deuxième, 180 pour les naissances suivantes ; 360 jours si l'enfant est handicapé ; le salaire pendant le travail à mi-temps est partiellement pris en charge par la caisse de chômage²⁸⁵</p> <p>Code civil (loi n° 4721), art. 186-281 : le régime matrimonial par défaut est celui de la « participation aux acquêts » (katılma alacağı), remplaçant l'ancien régime de « séparation de biens » ; en cas de dissolution du mariage, tous les biens acquis pendant le mariage sont répartis à parts égales entre les époux ; attribue une valeur économique au travail domestique et</p>	<p>gouvernemental regroupant les aides financières, les formations et les services de conseil destinés aux femmes entrepreneurs, proposés par le KOSGEB, la Halkbank, les agences de développement, le ministère de l'Agriculture et le ministère du Commerce – Stratégie nationale pour l'emploi et plans d'action sur l'emploi des femmes (2016–2018 et au-delà)²⁸⁹</p> <p>Politiques nationales en matière d'emploi et d'égalité des sexes ; soutien aux PME et à l'entrepreneuriat (KOSGEB)²⁹⁰</p>	
--	--	---	--	--

²⁸⁴ Turkish Civil Code (Law No. 4721, 22 November 2001) — family and property law: <https://rm.coe.int/turkish-civil-code-family-law-book/1680a3bcd4>; academic analysis of women's property rights: https://www.researchgate.net/publication/260778965_Women's_Property_Rights_in_Turkey; summary of 2001 reforms: https://kadinininsanhaklari.org/wp-content/uploads/2021/06/very_old_newlegalstatus.pdf

²⁸⁵ Labour Act of Turkey (Law No. 4857, 22 May 2003): <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/64083/TUR64083%20English.pdf>; maternity leave analysis: <https://www.mondaq.com/turkey/employee-rights-labour-relations/1474126/4857-numbered-labor-law-in-terms-of-maternity-leave-o-f-workers>

²⁸⁹ National Action Plan on Women's Employment (2016–2018): <https://www.ilo.org/resource/news/turkeys-first-action-plan-focusing-womens-employment-was-introduced-public>; Women's Empowerment Strategy: <https://s-cica.org/docs/553124245682181f5903e8.pdf>

²⁹⁰ <https://s-cica.org/docs/553124245682181f5903e8.pdf>

	<p>Code pénal pakistanais (art. 498-A)²⁹⁴</p> <p>Loi de 1956 sur la Banque centrale du Pakistan²⁹⁵;</p> <p>Ordonnance NAVTTC de 1980²⁹⁶.</p> <p>Loi sur la protection des réformes économiques, 1992²⁹⁷</p>	<p>des conseils d'administration ; inclusion des femmes dans la gouvernance d'entreprise;</p> <p>Criminalise les abus économiques, y compris le refus d'entretien ou de propriété, peine pouvant aller jusqu'à 3 ans, indemnisation;</p> <p>Autorité de régulation pour le financement axé sur les femmes ; permet des politiques bancaires inclusives en matière de genre;</p> <p>Autorité chargée de la formation professionnelle ; programmes de développement des compétences axés sur les femmes ;</p> <p>Créer des chambres des femmes garantit la représentation des femmes au sein des organismes</p>	<p>start-ups pakistanaises³⁰³;</p> <p>Initiatives des entreprises privées et des banques.</p>	<p>Administration de district ; Services provinciaux du travail et de l'éducation ; Comités de mise en œuvre de district ; Organisations d'aide juridique ; Bureaux des médiateurs ; Associations professionnelles ; Organisations communautaires.</p>
--	--	---	--	--

²⁹⁴ <https://www.pakistani.org/pakistan/legislation/1860/actXLVof1860.html>

²⁹⁵ <https://www.sbp.org.pk/about/act/sbp-act.pdf>

²⁹⁶ <https://navttc.gov.pk/ActsAndRegulations/TVETActsRegulations/NTO-1980-Gazette-of-Pakistan.pdf>

²⁹⁷

³⁰³ <https://ignite.org.pk/pakistan-startup-fund/>

		professionnels.		
--	--	-----------------	--	--

THÈME 5 : ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

État	Lois et articles favorables aux femmes (avec hyperliens)	Dispositifs clés favorables aux femmes	Politiques / Programmes	Institutions / Forums concernés
Azerbaïdjan	<p>Il n'existe pas de loi spécifique régissant exclusivement l'éducation des femmes en Azerbaïdjan. Les droits des femmes en matière d'éducation sont garantis par des cadres juridiques généraux, notamment :</p> <p>la Constitution de la République d'Azerbaïdjan (articles 25 et 42) ;</p> <p>la loi sur l'éducation (2009) (article 5)³⁰⁴ ;</p> <p>La loi sur l'égalité des sexes (articles 12 et 12.2) ;</p>	<p>Garantir collectivement l'égalité, l'accès non discriminatoire à l'éducation et l'égalité des chances dans l'éducation et la formation.</p>	<p>Campagne de soutien à l'éducation des jeunes filles (2021) : lancée par le Comité d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants (SCFWCA) afin de soutenir les filles issues de familles à faibles revenus, les élèves obtenant d'excellents résultats scolaires et celles vivant en milieu rural.</p> <p>Plan d'action national pour l'égalité des sexes.³⁰⁵</p>	<p>Le Comité d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants supervise les droits des femmes et l'orientation des plaintes liées à l'éducation ; les centres d'aide à l'enfance et à la famille fournissent une aide juridictionnelle et sociale.</p>

³⁰⁴ <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/83429/AZE-83429.pdf>

³⁰⁵ <https://monitoring.gov.az/en/page/data/232>

<p>Bahreïn</p>	<p>Constitution du Royaume de Bahreïn (2002), art. 7³⁰⁶;</p> <p>Loi n° 27/2005 sur l'éducation³⁰⁷.</p>	<p>L'État soutient les sciences, les sciences humaines et les arts, encourage la recherche scientifique, garantit les services éducatifs et culturels, et assure une éducation gratuite et obligatoire dans les premiers cycles, conformément à la loi.</p> <p>Rend l'enseignement de base (neuf années de scolarité) obligatoire et gratuit pour les enfants âgés de 6 à 15 ans ; dispose que l'éducation est un droit</p>	<p>Programme « Women in FinTech » (SCW/Banque centrale de Bahreïn), formation aux compétences numériques et financières pour les femmes n³⁰⁸ ; Tamkeen³⁰⁹</p> <p>Plan national pour la promotion des femmes bahreïniennes³¹⁰</p> <p>Bahreïn se classe 92e au niveau mondial (WEF GGG 2024) en matière de niveau d'éducation, et est en tête de la région du Golfe pour ce qui est de la réduction de l'écart entre les sexes dans l'enseignement supérieur^{311, 312}</p>	<p>Conseil suprême des femmes (conseil et défense des droits)³¹³; Ministère de l'Éducation³¹⁴; tribunaux chargés des plaintes pour discrimination ; Les Objectifs mondiaux³¹⁵</p>
-----------------------	--	---	--	--

306

https://www.bahrain.bh/wps/wcm/connect/5711fc2a-e02d-4e8e-8b38-11320876866c/Constitution+Kingdom+of+Bahrain.pdf?MOD=AJPERES&CVID=o8-mJ_G

307 <https://moe.gov.bh/en/moe-law-no-27-of-2005-regarding-the-education-services>308 [Women in Technology & Digital Literacy](#)309 <https://www.tamkeen.bh/en/women/>

310

<https://www.bahrain.bh/wps/wcm/connect/9cda4c16-463f-4735-80ad-eb11c8d78d67/National+Plan+for+the+Advancement+of+Bahraini+Women+2025%E2%80%932026.pdf?MOD=AJPERES&CVID=pxqFA9Q>

311 [World Economic Forum. Global Gender Gap Report 2024 \(Bahrain ranking\):](#)312 <https://www.weforum.org/publications/global-gender-gap-report-2024/>313 <https://www.scw.bh/en/category/about-the-supreme-council-of-women>314 <https://moe.gov.bh/en/>315 <https://globalgoals.org/goals/4-quality-education/>

		garanti à tous les citoyens ; et assure le libre accès à l'enseignement public jusqu'au niveau secondaire sous la responsabilité de l'État..		
Benin	Constitution (2019), art. 13 ;	L'article 13 prévoit la gratuité de l'enseignement de base pour les filles et les garçons.	Politique nationale pour l'éducation des filles ³¹⁶ ; Plan national de développement (PND) (2018-2025) ³¹⁷	Ministère de l'Enseignement secondaire ; Ministère des Affaires sociales ; ONG de femmes (par exemple, la section FAWE).
Burkina Faso	Constitution du Burkina Faso (art. 18, 23, 27) ³¹⁸ ; Loi n° 013-2007/AN portant loi-cadre sur l'éducation, 2007 (art. 3 Loi n° 013-2007/AN portant loi-cadre sur	Reconnait l'éducation et la formation comme des droits fondamentaux et garantit un accès égal sans discrimination, ce qui constitue le fondement des droits des femmes à l'éducation ; Garantit le droit à l'éducation	Direction technique de l'éducation des filles et de la promotion de l'égalité des sexes (2007) ^{321, 322} ; Programme de développement stratégique de l'enseignement de base et secondaire (PDSEBS) (2021–2025) ³²³ ; Stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles (SNAEF) (2012–2022) ³²⁴ ;	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales (enseignement fondamental/secondaire) (MENAPLN) ; Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (enseignement supérieur) (MESRSI) ; Direction générale des études et des statistiques sectorielles National Institute for the Training of Education Staff;

³¹⁶ https://www.unicef.org/benin/media/3121/file/5_Flagship%20Education%20des%20filles_ENG-web-corr.pdf

³¹⁷ <https://p4h.world/en/documents/benin-national-development-plan-2018-2025/>

³¹⁸ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkf128139E.pdf>

³²¹ <https://education-profiles.org/sub-saharan-africa/burkina-faso/~inclusion>

³²² https://www.education.gov.bf/informations/actualites/articles?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=593&cHash=126eaf8eed4e03a421f92381730b84e5#:~:text=Site%20web%20officiel%20du%20Minist%C3%A8re%20de%20l'%C3%A9ducation.Promotion%20des%20Langues%20Nationales%20du%20Burkina%20Faso.

³²³ https://www.ungei.org/sites/default/files/2023-04/Annex%20D.4%20Burkina%20Faso%20Country%20Report_Eng.pdf

³²⁴ <https://www.ungei.org/sites/default/files/2021-09/GCI-Country%20Baseline%20Report-Burkina%20Faso-2021-eng.pdf>

	l'éducation, 2007(art. 3) ^{319, 320}	pour tous sans discrimination, y compris fondée sur le sexe, dans des conditions d'équité et d'égalité des chances pour tous les citoyens.	Projet d'accès à l'éducation et d'amélioration de la qualité (PAAQE) (2016) ³²⁵ ; Programme « Réponse burkinabé pour améliorer les chances de réussite des filles » (BRIGHT) ³²⁶ ; Politique nationale en matière d'égalité des sexes (2009) ³²⁷	African and Malagasy Council for Higher Education (CAMES)
Sénégal	Constitution sénégalaise, art. 21, 22 et 23 ³²⁸	L'État a le devoir et la responsabilité [charge] de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse par les écoles publiques. Tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école.	Programme d'amélioration de la qualité, Équité et transparence, Plan d'action pour le secteur de l'éducation (PAQUET-EF, 2018-2030) ³²⁹	Ministère de l'Éducation nationale (MEN) ^{330, 331} ; Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Égalité des sexes ; conseils locaux de l'éducation ; ONG. ³³²

³¹⁹ <https://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/5ddf10a8470779f05b84df3b60519ee77da7765a.pdf>

³²⁰ <https://education-profiles.org/sub-saharan-africa/burkina-faso/~inclusion>

³²⁵ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/434381598666425513/pdf/Burkina-Faso-Education-Access-and-Quality-Improvement-Project-Additional-Financing.pdf>

³²⁶ <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/all-angles-bright-schools-improve-girls-education>

³²⁷ <https://policycommons.net/artifacts/3796590/burkina-faso/4602418/>

³²⁸ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen128391E.pdf>

³²⁹ https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/paquetvf_senegal.pdf

³³⁰ <https://www.ukfiet.org/2023/what-kind-of-education-policy-for-senegal/>

³³¹ <https://www.education.sn/>

³³² https://web.archive.org/web/20041231044328/http://www.investinsenegal.com/US/living_education.html

<p>Togo</p>	<p>Constitution (2024) Art.35 ;</p> <p>Loi n° 2022-020 du 29 novembre 2022 relative à la protection des élèves contre les violences sexuelles³³³</p>	<p>L'article 35 prévoit la scolarité obligatoire pour les filles et les garçons.</p> <p>Criminalise toutes les formes de violence sexuelle en milieu scolaire, y compris le harcèlement sexuel, les agressions et les viols commis par des enseignants et des membres du personnel à l'encontre d'élèves ; charge l'observatoire national de coordonner la réponse ; contexte : plus de 5 000 grossesses scolaires pour la seule année scolaire 2021–2022</p>	<p>Politique de l'école gratuite (2021)³³⁴ ;</p> <p>Politique nationale d'égalité des sexes.</p> <p>Observatoire national sur la violence en milieu scolaire (à créer en vertu de la loi n° 2022-020) : assurera le suivi et la coordination de la réponse à la Violence basée sur le genre en milieu scolaire</p>	<p>Ministère de l'Éducation primaire et secondaire ; Ministère de la Promotion des femmes</p> <p>Observatoire national de la violence en milieu scolaire (à créer en vertu de la loi n° 2022-020)</p>
--------------------	---	---	---	---

³³³ analyse juridique::

<https://luniversdudroit.com/cadre-juridique-relatif-a-la-protection-des-apprenants-contre-les-violences-a-caractere-sexuel-au-togo/>

³³⁴

<https://medafricatimes.com/24199-togo-free-secondary-education-contrasting-reactions-after-government-announcement.html#:~:text=announcement%20%E2%80%93%20Medafrica%20Times-Togo:%20Free%20secondary%20education%2C%20contrasting%20reactions%20after%20government%20announcement.resourcess%20to%20avoid%20overcrowded%20classes>

Turquie	<p>Constitution (1982), articles 10 et 42 (égalité et droit à l'éducation)³³⁵</p> <p>Loi n° 6287 de 2012 (réforme de l'enseignement 4+4+4) : a étendu la</p>	<p>L'article 10 de la Constitution stipule que tous les individus sont égaux devant la loi sans discrimination, et que les mesures spéciales en faveur des groupes vulnérables ne violent pas le principe d'égalité. L'article 42 dispose quant à lui que l'éducation est un droit fondamental et que l'État doit garantir à tous une éducation primaire gratuite et obligatoire, sans discrimination entre les hommes et les femmes.³³⁷</p>	<p>Stratégie d'autonomisation des femmes et Plan d'action national pour l'emploi des femmes (2016–2018) : inclut la formation professionnelle et le développement des compétences des femmes comme pilier – Programme de transferts monétaires conditionnels (Şarhlı Eğitim Yardımı)³³⁹ transferts monétaires de l'État aux familles à faibles revenus subordonnés à la fréquentation scolaire des filles ; cible spécifiquement le décrochage scolaire des filles dans les</p>	<p>Ministère de l'Éducation nationale (Millî Eğitim Bakanlığı) : principal ministère chargé de la politique éducative ; veille au respect de l'obligation scolaire – Conseil de l'enseignement supérieur (Yükseköğretim Kurulu, YÖK) : réglemente l'égalité des sexes dans l'accès à l'université – Institution du Médiateur (Kamu Denetçiliği Kurumu)³⁴²</p>

³³⁵ Constitution de la République de Turquie (1982, telle que modifiée): [Constitution of the Republic of Turkey](#); Ministère de la Famille, du Travail et des Affaires sociales — Les femmes en Turquie (2021):

<https://www.aile.gov.tr/media/68105/women-in-turkey-23-02-2021.pdf>

³³⁷ Constitution de la République de Turquie (1982, telle que modifiée): https://global.tbmm.gov.tr/docs/constitution_en.pdf; Ministère de la Famille, du Travail et des Affaires sociales — Les femmes en Turquie (2021):

³³⁹ Plan d'action national pour l'emploi des femmes (2016–2018):

<https://www.ilo.org/resource/news/turkeys-first-action-plan-focusing-womens-employment-was-introduced-public>; Stratégie d'autonomisation des femmes: <https://s-cica.org/docs/553124245682181f5903e8.pdf>

³⁴² Institution du médiateur de Turquie (Kamu Denetçiliği Kurumu): <https://www.ombudsman.gov.tr/en>

	scolarité obligatoire à 12 ans. ³³⁶	Loi n° 6287 (2012) : prolongation de la scolarité obligatoire de 8 à 12 ans (4 ans d'enseignement primaire + 4 ans d'enseignement secondaire inférieur + 4 ans d'enseignement secondaire supérieur) ; augmentation de la durée de la scolarité formelle des filles et réduction du décrochage scolaire précoce ³³⁸	zones rurales – Campagne « Haydi Kızlar Okula » (Allez les filles, allons à l'école ³⁴⁰ Stratégie d'autonomisation des femmes ³⁴¹ ;	
--	--	---	---	--

³³⁶ loi n° 6287 de 2012 (réforme de l'enseignement 4+4+4) : https://www.meb.gov.tr/haberler/2012/12_yillik_zorunlu_egitim.pdf;
UNICEF analyse: <https://www.unicef.org/turkey/en/education>

³³⁸ loi n° 6287 de 2012 (réforme de l'enseignement 4+4+4) https://www.meb.gov.tr/haberler/2012/12_yillik_zorunlu_egitim.pdf;
UNICEF analyse: <https://www.unicef.org/turkey/en/education>

³⁴⁰ Transferts monétaires conditionnels (éducation des filles) et campagne 'Haydi Kızlar Okula': UNICEF Turkey: <https://www.unicef.org/turkiye/en/education>; Programme de transferts monétaires conditionnels de la Banque mondiale en Turquie <https://www.worldbank.org/en/country/turkey/brief/turkey-conditional-cash-transfer-program>

³⁴¹ <https://www.ilo.org/resource/news/turkeys-first-action-plan-focusing-womens-employment-was-introduced-public>

Pakistan	Constitution, art. 25A ³⁴³ ;	Droit à une éducation primaire et secondaire gratuite et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans ; aucune discrimination fondée sur le sexe dans l'accès à l'éducation ; s'applique dans toutes les provinces ; droit opposable et exécutoire devant les tribunaux	Politique nationale de l'éducation 2017 ; Programme scolaire national unique 2021 ; Mise en œuvre de l'enseignement obligatoire au niveau provincial	Départements de l'éducation fédéraux et provinciaux ; Commission de l'enseignement supérieur (HEC) ³⁵¹ ; Responsables de l'éducation de district ; Cellules pour le droit à l'éducation (provinciales)
	Loi de 2014 sur l'Éducation gratuite et obligatoire au Pendjab ³⁴⁴ ;	Droit à une éducation gratuite jusqu'à la 8e année ; obligation d'égalité d'accès entre les sexes ; interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe ; les installations scolaires doivent être adaptées au genre (toilettes et points d'eau séparés) ; suivi des inscriptions par district	Fonds de dotation pour l'éducation du Pendjab (PEEF) ³⁵⁰ ; campagnes en faveur de l'éducation des filles ; programmes de formation des enseignants à la sensibilité au genre	Département de l'Éducation du Pendjab ³⁵² ; responsables de l'éducation des districts (les 36 districts) ; écoles et établissements d'enseignement supérieur ; médiateur ³⁵³ ; comités de suivi de l'éducation
	Loi du Sindh de 2013 sur le droit des enfants à l'éducation gratuite et Loi de 2013 sur le droit des enfants à	Droit à une	Bons d'éducation Benazir (pour	Département de l'éducation du Sin

³⁴³ [The Constitution of the Islamic Republic of Pakistan](#);

³⁴⁴ [THE PUNJAB FREE AND COMPULSORY EDUCATION ACT 2014 \(XXVI of 2014\)](#)

³⁵⁰ [PEEF Scholarships | The Punjab Educational Endowment Fund](#)

³⁵¹ <https://www.hec.gov.pk/>

³⁵² [Punjab Education Department](#)

³⁵³ [Ombudsman \(Mohtasib\) Punjab, Pakistan](#)

	<p>l'éducation gratuite et obligatoire au Sindh ³⁴⁵;</p> <p>Loi de 2017 sur l'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire du Khyber Pakhtunkhwa 2017³⁴⁶</p> <p>Loi sur l'éducation obligatoire du Baloutchistan de 2014³⁴⁷</p>	<p>éducation gratuite jusqu'à la 10e année ; obligation d'égalité d'accès ; absence de discrimination fondée sur le sexe ; exigences en matière de sécurité scolaire et d'installations de base ; interdiction du travail des enfants ; obligation pour les parents de veiller à la scolarisation</p> <p>Droit à une éducation gratuite jusqu'à la 10e année ; égalité d'accès entre les sexes ; obligation de non-discrimination ; exigence de sécurité dans les écoles ; dispositions spéciales pour les filles dans les zones rurales et tribales ; interdiction du travail des enfants</p>	<p>les filles issues de milieux défavorisés) ; campagnes en faveur de l'éducation des filles dans les zones rurales ; programmes d'amélioration des infrastructures scolaires</p> <p>Campagnes en faveur de l'éducation des filles au Khyber Pakhtunkhwa ; formation des enseignants à une pédagogie sensible au genre ; programmes de bourses pour les filles en milieu rural ; enseignement à distance pour les filles des zones reculées</p> <p>Initiatives en faveur de l'éducation des filles, en particulier dans</p>	<p>nt³⁵⁴; responsables de l'éducation des districts (les 29 districts) ; Fondation pour l'éducation du Sindh³⁵⁵; cellules de suivi des droits de l'enfant</p> <p>Département de l'éducation du Khyber Pakhtunkhwa³⁵⁶; responsables de l'éducation des districts ; Fondation pour l'éducation du Khyber Pakhtunkhwa³⁵⁷; comités communautaires d'éducation</p>
--	--	--	---	---

³⁴⁵ [PROVINCIAL ASSEMBLY OF SINDH NOTIFICATION KARACHI, THE 11TH MARCH, 2013. NO.PAS/Legis-B-07/2013-The Sindh Right of Children to f](#)

³⁴⁶ [The Khyber Pakhtunkhwa Free Compulsory Primary and Secondary Education Act, 2017 \(khyber Pakhtunkhwa act No. XII of 2017\) Conten.](#)

³⁴⁷ [Balochistan Code](#)

³⁵⁴ [School Education and Literacy Department, Sindh](#)

³⁵⁵ [sef.org.pk](#)

³⁵⁶ [Elementary & Secondary Education Department, Khyber Pakhtunkhwa – KP E&SE](#)

³⁵⁷ [KPEF - Home](#)

	Politique nationale de l'éducation, 2017 ³⁴⁸	<p>Droit à l'éducation gratuite jusqu'à la 8e année ; égalité d'accès ; obligation d'égalité des sexes en matière de scolarisation ; exigences en matière d'infrastructures scolaires ; devoir des parents de scolariser leurs enfants ; clause d'interdiction du travail des enfants</p> <p>Intégration de la dimension de genre dans les programmes scolaires ; obligation d'égalité des chances ; accent mis sur l'éducation des filles dans les zones rurales ; enseignement des STIM pour les filles ; élimination des stéréotypes de genre dans les manuels scolaires ; formation des enseignants à une</p>	<p>les zones tribales ; Programmes de développement des infrastructures scolaires ; Priorité au recrutement d'enseignantes</p> <p>Mise en œuvre par les départements provinciaux de l'éducation ; Initiatives de révision des programmes scolaires ; Programmes de renforcement des capacités des enseignants ; Initiatives en faveur des filles dans les STEM</p> <p>Formation des enseignants à la mise en œuvre du SNC ; Révision des manuels scolaires et audit de genre ; Suivi par les autorités provinciales chargées de</p>	<p>Département de l'éducation du Baloutchistan³⁵⁸ ; responsables de l'éducation des districts ; comités d'engagement communautaire ; soutien à l'administration tribale</p> <p>Ministère fédéral de l'Éducation ; départements provinciaux de l'Éducation ; HEC ; direction des programmes scolaires ; instituts de formation des enseignants</p> <p>Départements fédéraux et</p>
--	---	---	---	--

³⁴⁸ [Draft National Education Policy 2017.pdf](#)

³⁴⁹ [Ministry of Federal Education and Professional Training](#)

³⁵⁸ [School Education Department – Government of Balochistan – Secondary Education Department](#)

		<p>pédagogie sensible au genre</p> <p>Programme scolaire harmonisé dans toutes les provinces ; contenu sur l'égalité des sexes ; élimination des formulations discriminatoires dans les manuels scolaires ; accent mis sur l'éducation des filles ; intégration des enseignements islamiques sur les droits des femmes ; principes d'éducation inclusive.</p>	l'éducation	<p>provinciaux de l'Éducation ; Direction des programmes scolaires ; Conseils des manuels scolaires ; Instituts de formation des enseignants ; Inspections de l'éducation</p>
--	--	---	-------------	---

THÈME 6 : PARTICIPATION POLITIQUE ET LEADERSHIP

État	Lois et articles favorables aux femmes (avec liens hypertextes)	Dispositifs clés	Politiques / Programmes	Institutions / Voies de recours
Azerbaïdjan	Loi sur les garanties de l'État en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes (2006) (art. 6 ³⁵⁹ , 360 [.] ;	Impose des garanties de l'État pour une participation égale des femmes et des hommes à l'administration publique et à la gouvernance par le biais de mécanismes juridiques et institutionnels;	Plan d'action national pour l'égalité des sexes ; Programmes d'État visant à promouvoir la participation des femmes à l'administration publique et à la prise de décision.	Commission électorale centrale ; Milli Majlis (Parlement) ; Comité d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants ; Conseils municipaux ; Partis politiques ; Médiateur

³⁵⁹ <https://cis-legislation.com/document.fwx?rgn=14452>

³⁶⁰ <https://www.ecolex.org/details/legislation/law-no-150-iiiq-of-the-republic-of-azerbaijan-on-state-guarantees-of-equal-rights-for-women-and-men-lex-faoc211323/>

	Loi sur le statut des municipalités ³⁶¹	Établit le cadre juridique de l'autonomie locale fondé sur des élections démocratiques et directes, garantissant des droits de participation égaux pour tous les citoyens à la gouvernance locale. Bien que la loi ne prévoit pas de quotas obligatoires spécifiques en matière de genre pour la représentation municipale, elle garantit l'égalité des droits des femmes à participer à la gouvernance locale, conformément aux principes constitutionnels d'égalité et de non-discrimination		(Commissaire aux droits de l'homme)
Bahreïn	Constitution du Royaume de Bahreïn, art. 1(e) et 5(b) ³⁶² ;	Art. 1(e) : Garantit aux citoyens (hommes et femmes) le droit de participer aux affaires publiques, y compris le droit de vote et le droit de se porter candidat, conformément à la	Plan national pour la promotion des femmes bahreïniennes ³⁶⁴	Conseil suprême pour les femmes ³⁶⁵ ; soutient les candidates ; Direction des élections ; tribunaux ; Conseil de la Choura et Conseil des représentants ; Ministère du Développement social

³⁶¹ <https://localgov.unwomen.org/country/AZE>

³⁶² <https://www.bahrain.bh/wps/wcm/connect/5711fc2a-e02d-4e8e-8b38-11320876866c/Constitution+Kingdom+of+Bahrain.pdf?MOD=AJPERES&CVID=o8-mJ.G>

³⁶⁴ https://www.buheji.com/National_Plan_for_the_Advancement_of_Bahraini_Women.pdf

³⁶⁵ <https://www.scw.bh/en/>

		<p>loi. Art. 5(b) : Établit l'égalité entre les hommes et les femmes dans les sphères politique, sociale, culturelle et économique, dans les limites constitutionnelles.</p> <p>Décret n° (14) de 2002 relatif à l'exercice des droits politiques ³⁶³.</p> <p>Réglemente les procédures de vote, d'inscription sur les listes électorales et de candidature ; garantit les droits de participation politique à tous les citoyens éligibles, hommes et femmes, conformément à la loi.</p>		(MOSD) ³⁶⁶
Bénin	Code électoral du Bénin (loi n° 2019-43) ³⁶⁷	<p>Articles 144 et 145 du Code Garantit la représentation des femmes en réservant des sièges à l'Assemblée nationale aux femmes et en imposant à chaque parti de présenter au moins une candidate (avec une suppléante) dans chaque circonscription (une par circonscription)</p>	La politique en matière d'égalité des sexes soutient le leadership .	Commission électorale nationale ; Caucus des femmes ; Institut national de la femme (INF)

³⁶³ <https://www.lloc.gov.bh/en/Legislation/id/L1402>

³⁶⁶ <https://www.social.gov.bh/home?lang=en>

³⁶⁷ <https://www.idea.int/node/150171>

		n)		
Burkina Faso	<p>Constitution du Burkina Faso (articles 11 et 12)³⁶⁸;</p> <p>Loi n° 003-2020/AN (2020) relative aux quotas de genre dans les élections (art. 3-7)^{369, 370}</p>	<p>Garantit l'égalité devant la loi et une participation politique égale sans discrimination ;</p> <p>L'art. 3 exige une représentation d'au moins 30 % de chaque sexe sur les listes de candidats ; l'art. 4 impose l'alternance entre candidats hommes et femmes ; l'art. 5 applique cette alternance aux listes de titulaires et de suppléants et garantit l'équilibre des postes de direction ; l'art. 6 étend l'alternance aux deux tiers supérieurs des listes de candidats ; l'art. 7 applique ces exigences à la fois aux listes</p>	<p>Stratégie nationale pour l'égalité des sexes (2020-2037)³⁷¹; Programme du National Democratic Institute sur le renforcement de la participation des femmes à la processus politiques et de décentralisation au Burkina Faso³⁷²; Promotion de la participation politique des femmes par le NIMD³⁷³; Plan d'action national (PAN) sur les femmes, la paix et la sécurité (WPS) (2023-2025)³⁷⁴</p>	<p>Ministère de la Condition féminine et des Affaires sociales ; Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) ; Conseil constitutionnel ; Commission électorale nationale indépendante (CENI) ; Parlement ; Institut national démocratique (NDI) ; Institut néerlandais pour la démocratie multipartite (NIMD) ; Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ; Institut de Gorée.</p>

³⁶⁸ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkfl128139E.pdf>

³⁶⁹ <https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas-database/country?country=36>

³⁷⁰ <https://tsep.africa.ufl.edu/gender-quotas-and-representation/burkina-faso/>

³⁷¹ <https://www.afrobarometer.org/publication/ad1107-burkinabe-women-still-face-barriers-to-equality-in-leadership-and-ownership-of-assets-and-land/>

³⁷² <https://cdn.sida.se/publications/files/sida46399en-national-democratic-institutes-programme-on-strengthening-womens-participation-in-political-and-decentralisation-processes-in-burkina-faso.pdf>

³⁷³ <https://nimd.org/programme/burkina-faso/>

³⁷⁴

		de titulaires et de suppléants ; et la loi prévoit un financement public supplémentaire de 20 % pour les partis politiques qui s'y conforment.		
--	--	--	--	--

Sénégal	Loi sur la parité 2010-11 ^{375,376} Constitution sénégalaise, art. 3 et 7 ³⁷⁷	Oblige tous les partis politiques à instaurer la parité absolue entre les sexes sur les listes électorales pour tous les représentants élus, au niveau national ou local. Selon la loi, les listes de partis qui ne respectent pas cette obligation seront déclarées nulles. Art. 3 : Tous les ressortissants sénégalais des deux sexes, âgés de 18 ans révolus et jouissant de leurs droits civils et	l'égalité des sexes ; Baamtaré Rewbé ³⁷⁸ , Agence régionale de développement (ARD) ³⁷⁹ , de Saint-Louis et LASPAD en partenariat avec la Coopération espagnole (AECID) ³⁸⁰ , WYDE ³⁸¹ , WYDE – Women and Youth in	Le Conseil constitutionnel applique la parité ³⁸⁴ ; Ministère de la Femme ; Direction générale des élections (DGE) ³⁸⁵ ; Association des juristes sénégalais (AJS), le Forum social sénégalais, le collectif Dafadoy et l'Institut des
----------------	--	---	--	---

³⁷⁵ <https://tsep.africa.ufl.edu/gender-quotas-and-representation/senegal/>

³⁷⁶ <https://www.loc.gov/item/global-legal-monitor/2010-06-07/senegal-adoption-of-gender-parity-law/>

³⁷⁷

https://www.equalrightstrust.org/sites/default/files/ertdocs//Microsoft%20Word%20-%20SenegalC%20_english%20summary_rev_.pdf

³⁷⁸ <https://laspad.org/en/research/research-areas/local-democracy/bamtare-rewbe/>

³⁷⁹ *ibid*

³⁸⁰ *ibid*

³⁸¹

https://capacity4dev.europa.eu/news/building-inclusive-democracies-regional-conference-womens-political-participation-senegal-and-cote-divoire_en

³⁸⁴ <https://conseilconstitutionnel.sn/?hl=en-US>

³⁸⁵ <https://dge.sn/?hl=en-US>

		<p>politiques, sont électeurs dans les conditions fixées par la loi.</p> <p>Art. 7 : Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droits</p>	<p>Democratic Engagement (volet « Partis politiques »³⁸²;</p> <p>Féminisation de la politique locale à Dakar³⁸³</p>	<p>inégalités³⁸⁶; Direction générale des élections (DGE)³⁸⁷; Conseil constitutionnel du Sénégal³⁸⁸</p>
Togo	Constitution du Togo ³⁸⁹	<p>La Constitution du Togo garantit la participation politique des femmes par le biais de l'article 2, qui garantit l'égalité devant la loi sans discrimination fondée sur le sexe, et de l'article 11, qui affirme l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de droits et de dignité</p> <p>Code électoral (2013, dernière révision en janvier</p>	<p>Politique nationale en matière d'égalité des sexes.</p> <p>REFAMP-Togo (Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires) : soutient les femmes parlementaires ; renforce les</p>	<p>Commission électorale nationale indépendante ; Ministère de l'Action sociale, de l'Autonomisation des femmes et de l'Alphabétisation³⁹³; REFAMP-Togo : réseau de femmes parlementaires.³⁹⁴</p>

382

<https://www.enop.eu/wyde/building-inclusive-democracies-regional-conference-on-womens-political-participation-in-senegal-and-cote-divoire/>

383

<https://stop-desigualtats.org/en/feminization-of-local-politics-dakar/#:~:text=The%20project%20%E2%80%9CFeminization%20of%20local.to%20measure%20the%20impact%20achieved.>

386

<https://stop-desigualtats.org/en/feminization-of-local-politics-dakar/#:~:text=The%20project%20%E2%80%9CFeminization%20of%20local.to%20measure%20the%20impact%20achieved.>

387 <https://dge.sn/?hl=en-US>388 <https://conseilconstitutionnel.sn/?hl=en-US>389 [Togo's Constitution of 1992 with Amendments through 2007](https://www.rabat-process.org/en/countries/togo)393 <https://www.rabat-process.org/en/countries/togo>394 <https://iknowpolitics.org/en/region/togo>

	Code électoral ³⁹⁰	2024) Art. 220 — parité obligatoire de 50 % entre les sexes sur les listes de candidats. . ³⁹¹	capacités et mène des actions de plaidoyer multipartit es. ³⁹²	
Turquie	Constitution (1982) Art. 10 (égalité devant la loi), Art. 67 (droit de vote et d'éligibilité) ³⁹⁵ Loi sur les partis politiques (loi n° 2820 ³⁹⁶ ; Il n'existe pas de quota de genre légal pour les élections parlementaires ou locales en Turquie, ce qui a été confirmé par l'IDEA, l'OSCE/BIDDH et l'observatoire Equal Future	Constitution, art. 67 : tous les citoyens ont le droit de vote, d'éligibilité et de participer à des activités politiques ; les femmes turques ont obtenu le droit de vote aux élections municipales en 1930 et le suffrage universel en 1934, parmi les premières au monde ³⁹⁹ Loi sur les partis	Stratégie d'autonomisat ion des femmes : inclut la participation politique comme pilier ; fixe des objectifs pour la représentatio n des femmes à tous les niveaux de gouvernemen t ⁴⁰² KA-DER (Association pour le soutien et la formation des candidates),	Conseil suprême des élections (Yüksek Seçim Kurulu, YSK) : gère les élections et veille au respect de la loi électorale, surveille les données relatives à la représentation des femmes et plaide en faveur d'une réforme législative sur les quotas – Missions d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH : documentent l'égalité des sexes lors des élections et recommandent l'adoption d'une législation sur les quotas ⁴⁰⁴ Grande Assemblée nationale de Turquie (TBMM) : parlement monocaméral de 600

³⁹⁰ <https://aceproject.org/ero-en/regions/africa/TG/togo-electoral-code-nb0-2000-07-as-amended-by-law/view>

³⁹¹ Electoral Code Art. 220 — 50% parity; 2024 elections data; REFAMP-Togo:

<https://www.mewc.org/index.php/tools/political-participation-a-election-monitroing/2024-elections-monitoring/12390-togo-parliamentary-elections-2024;>

³⁹² Electoral Code Art. 220 — 50% parity; 2024 elections data; REFAMP-Togo:

<https://www.mewc.org/index.php/tools/political-participation-a-election-monitroing/2024-elections-monitoring/12390-togo-parliamentary-elections-2024;>

³⁹⁵ Political Parties Law (Law No. 2820) — Venice Commission reference:

[https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF\(2018\)032-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF(2018)032-e)

³⁹⁶ OSCE/ODIHR Election Observation Mission — Turkey Parliamentary and Presidential Elections, 14 May 2023 (no gender quota confirmed):

<https://www.oscepa.org/en/documents/election-observation/election-observation-statements/turkey/statements-24/4687-2023-presidential-and-parliamentary-eng/file>; Equal Future — Türkiye women's political representation:

<https://www.equalfuture-eurasia.org/womens-representation-in-politics-and-public-administration/turkiye>

³⁹⁹ Constitution of the Republic of Turkey (1982, as amended): [Constitution of the Republic of Turkey](https://www.aile.gov.tr/media/68105/women-in-turkey-23-02-2021.pdf) Ministry of Family, Labour and Social Services — Women in Turkey (2021): <https://www.aile.gov.tr/media/68105/women-in-turkey-23-02-2021.pdf>

⁴⁰² National Action Plan on Women's Employment (2016–2018):

<https://www.ilo.org/resource/news/turkeys-first-action-plan-focusing-womens-employment-was-introduced-public>; Women's Empowerment Strategy: <https://s-cica.org/docs/553124245682181f5903e8.pdf>

⁴⁰⁴ OSCE/ODIHR Election Observation Mission — Turkey Parliamentary and Presidential Elections, 14 May 2023 (no gender quota confirmed):

<https://www.oscepa.org/en/documents/election-observation/election-observation-statements/turkey/statements-24/4687-2023-presidential-and-parliamentary-eng/file>; Equal Future — Türkiye women's political representation:

<https://www.equalfuture-eurasia.org/womens-representation-in-politics-and-public-administration/turkiye>

	<p>³⁹⁷. Loi n° 2820 sur les partis politiques ³⁹⁸</p>	<p>politiques (n° 2820) : garantit l'égalité des droits en matière de création et d'adhésion à des partis politiques ; exige que les statuts des partis respectent les principes d'égalité n'impose aucun quota de genre pour les listes de candidats ou les organes des partis ⁴⁰⁰ ; Pas de quota légal : la Turquie n'impose pas de quota légal de genre pour les élections parlementaires ou locales ; il n'existe pas de mécanisme de sièges réservés au niveau national ; la représentation des femmes à la Grande Assemblée nationale s'élève à environ 20,1 % à l'issue des élections de mai 2023 (121 sièges sur 600), le taux le plus élevé de l'histoire turque mais inférieur au seuil de 30 % fixé par la Plateforme</p>	<p>principale ONG militant en faveur des quotas de genre et formant des candidates politiques de tous les partis – ONG Ben Seçerim (Je choisis) ⁴⁰³</p>	<p>sièges ; caucus des femmes (groupe informel interpartis) – Ministère de la Famille et des Services sociaux : coordonne les programmes d'autonomisation politique des femmes – KA-DER⁴⁰⁵.</p>
--	---	---	--	--

³⁹⁷ [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF\(2018\)032-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF(2018)032-e)

³⁹⁸ [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF\(2018\)032-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF(2018)032-e)

⁴⁰⁰ Political Parties Law (Law No. 2820) — Venice Commission reference:

[https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF\(2018\)032-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF(2018)032-e)

⁴⁰³ KA-DER and Ben Seçerim — women's political participation NGOs: Al Jazeera, Women Face Political Barriers Ahead of Turkey Elections (2023): <https://www.aljazeera.com/news/2023/5/10/women-face-political-barriers-ahead-turkey-elections>

⁴⁰⁵ KA-DER and Ben Seçerim — women's political participation NGOs: Al Jazeera, Women Face Political Barriers Ahead of Turkey Elections (2023): <https://www.aljazeera.com/news/2023/5/10/women-face-political-barriers-ahead-turkey-elections>

		de Pékin ⁴⁰¹		
Pakistan (Fédération et provinces)	Constitution du Pakistan, 1973 (articles 34, 51(3), 106(2) ⁴⁰⁶ ;	Art. 34 : L'État garantit la pleine participation des femmes à la vie nationale et des mesures en faveur de l'égalité ; Art. 51(3) et 106(2) : sièges réservés aux femmes à l'Assemblée nationale (60) et au Sénat (17), élus indirectement par les assemblées provinciales ;	Cadre national de politique de genre du Pakistan (NGPF 2022) ⁴¹³	Commission nationale sur le statut des femmes 2000 ⁴¹⁴ ; Commission électorale du Pakistan ; Assemblées nationale et provinciales ; Sénat ; Partis politiques
	Loi de 2012 sur la Commission nationale sur la condition féminine ⁴⁰⁷	Oblige les partis politiques à réserver au moins 5 % des places sur leurs listes électorales aux femmes ; tout manquement à cette obligation peut entraîner le rejet de la liste du parti ;		
	Loi électorale de 2017 (article 206) ⁴⁰⁸ ;	Mise en place d'une administration locale décentralisée avec environ 33 % de sièges réservés aux femmes. Garantit la participation des femmes aux		
	Loi sur les collectivités locales du Pendjab (2025) ⁴⁰⁹ ;			

⁴⁰¹ OSCE/ODIHR Election Observation Mission — Turkey Parliamentary and Presidential Elections, 14 May 2023 (no gender quota confirmed):

<https://www.oscepa.org/en/documents/election-observation/election-observation-statements/turkey/statements-24/4687-2023-presidential-and-parliamentary-eng/file>; Equal Future — Türkiye women's political representation:

<https://www.equalfuture-eurasia.org/womens-representation-in-politics-and-public-administration/turkiye>

⁴⁰⁶ [The Constitution of the Islamic Republic of Pakistan](#);

⁴⁰⁷ <https://pakistancode.gov.pk/english/UY2FqaJw1-apaUY2Fqa-apaUY2Npa5pm-sg-jjjjjjjjjjjj>

⁴⁰⁸ <https://ecp.gov.pk/storage/files/2/Elections Act 2017 updated/Updated Elections Act 2017-231011-105435.pdf>

⁴⁰⁹ https://lgcd.punjab.gov.pk/system/files/PLGA_2025.pdf

⁴¹³ <https://pc.gov.pk/web/gender>

⁴¹⁴

<https://ngdp-ncsw.org.pk/storage/62da37af66481.pdf#:~:text=Sustained%20and%20unflagging%20resistance%20and%20struggle%20bv.and%20policies%20and%20to%20recommend%20amendments%20accordingly.>

		<p>conseils locaux, à la planification, à l'élaboration du budget et à la prestation de services.</p> <p>Mise en place d'administrations locales élues aux niveaux du district, du tehsil et de l'union, avec des sièges réservés aux femmes.</p> <p>Promotion d'une gouvernance inclusive et décentralisée ainsi que de la participation communautaire.</p>		
	Loi sur les collectivités locales du Baloutchistan de 2010 ⁴¹⁰			
	Loi sur les collectivités locales du Sindh (2021) ⁴¹¹	<p>Crée un système de gouvernement local décentralisé avec des sièges réservés aux femmes à tous les niveaux. Favorise la participation des femmes à la gouvernance, à l'élaboration du budget et à la prise de décision locale ;</p>		
	Loi sur les collectivités locales du Khyber Pakhtunkhwa	<p>Instaure un système d'administration locale à trois niveaux avec 33 % de sièges réservés aux femmes.</p> <p>Garantit l'inclusion des femmes dans la planification</p>		

⁴¹⁰ <https://balochistancode.gob.pk/lawdir/69b034f7-9fe6-45d3-a6cb-1fff3c94f9b6.pdf>

⁴¹¹ <https://www.sindhlaws.gov.pk/setup/publications/PUB-21-000062.pdf>

	(2013) ⁴¹²	locale, les comités et les mécanismes de responsabilité.		
--	-----------------------	--	--	--

THÈME 7 : DROITS NUMÉRIQUES ET VIOLENCE LIÉE À LA TECHNOLOGIE

État	Lois et articles favorables aux femmes (avec hyperliens)	Dispositions clés	Politiques / Programmes	Institutions / Forums concernés
------	--	-------------------	-------------------------	---------------------------------

Azerbaïdjan	<p>Constitution de la République d'Azerbaïdjan (art. 32) ;</p> <p>Code pénal de la République d'Azerbaïdjan (art. 122.1, 147, 148, 155, 156) ;</p> <p>Loi sur l'information, l'informatisation et la protection des informations⁴¹⁵;</p> <p>Loi sur les données à caractère personnel a⁴¹⁶.</p>	<p>La Constitution garantit le droit à la vie privée et à la protection de la vie personnelle et familiale, tandis que le Code pénal érige en infraction pénale la diffamation, l'insulte et les atteintes à la vie privée, y compris dans le contexte en ligne.</p> <p>La loi sur l'information, l'informatisation et la protection des informations et la loi sur les données à caractère personnel régissent la sécurité de l'information, le traitement licite des données et la confidentialité.</p>	<p>Les modifications apportées au Code administratif (novembre 2025) interdisent le partage en ligne de contenus immoraux.</p> <p>L'Azerbaïdjan fait progresser la transformation numérique grâce à sa stratégie nationale de cybersécurité 2023-2027 axée sur les infrastructures critiques, parallèlement à des initiatives</p>	<p>Le Comité d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants reçoit les plaintes pour abus en ligne et les transmet aux services chargés de la lutte contre la Cybercriminalité ;</p> <p>Ministère du Développement numérique.</p>
--------------------	---	---	---	--

412

https://www.lgkp.gov.pk/wp-content/uploads/2021/07/THE_KHYBER_PAKHTUNKHWA_LOCAL_GOVERNMENT_ACT_2013.pdf

⁴¹⁵https://wipolex-res.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/en/az/az019en.pdf?last-modified=1305027757&Expires=1776941067&Signature=hFVl5b8PbRXB9iMVcf0CD6Kwxo9xtiLqYcIDdCmsZRSZs2abY6xQJDrFgd6crCUyEbZTFxSmt39hBOQ7lOptEZeNEz4AM0F_xNYBvRGZH5M6T3XIV7~BM5lfrfNwr1RgqkR8-ahd3~0Kv00ZoROLSqAV9slvH~XBxkJxTx~PapH1nafM9Y0-8Bt~ILtfaOwBKNp9U1jg3WUlm46gZn-SiU~Qr3bH73uAAMczBBOP2zPN8Kcf~4zC6kGe08xZDxowgZ0oslZuhfm49GC~oE79TiYpDvEzQFSL58iuJhxrTRt39T46yudAOhRyUZ2-EbuPeiCCyLwNHv2EUCrjSA__&Key-Pair-Id=KLOGBX7Y6FHYJN

⁴¹⁶ <https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/natlex2/files/download/86656/AZE-86656.pdf>

		Le pays ne dispose pas de loi spécifique sur la violence numérique à l'égard des femmes ; ces lois non sexistes offrent une protection indirecte contre le harcèlement en ligne, la diffamation et l'utilisation abusive des données à caractère personnel.	d'administration en ligne telles qu'Asan Imza et le projet « Cyber Hygiene » (général, non spécifique au genre).	
Bahreïn	Constitution du Royaume de Bahreïn, art. 26 ⁴¹⁷ Loi n° 60 de 2014 relative aux délits informatiques ⁴¹⁸ ;	Garantit la liberté et la confidentialité des communications postales, téléphoniques, télégraphiques et électroniques ; protège contre toute ingérence arbitraire dans les communications privées dans les limites de la loi ; Incrimine le cyberharcèlement, les menaces en ligne, la diffamation via les plateformes numériques,	Stratégie nationale de cybersécurité ⁴²⁰ ; Halcyon et AWS ; le programme de développement technique ; l'initiative SafeSurf, le programme Thiqa (Cyber Trust)	Direction de la cybercriminalité (ministère de l'Intérieur) ; ministère de la Justice ; mécanismes de plainte en ligne ; Autorité de l'information et de l'administration en ligne (IGA) ⁴²¹ ; Direction générale de la lutte contre la corruption et de la sécurité économique et électronique ⁴²² ; Autorité de la Protection des données à

⁴¹⁷ [Constitution+Kingdom+of+Bahrain.pdf](#)

⁴¹⁸

<https://www.bahrain.bh/wps/wcm/connect/b285b812-9be1-4bae-bd92-bbe790dfe9d1/%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86+%D8%B1%D9%82%D9%85+%2816%29+%D9%84%D8%B3%D9%86%D8%A9+2014+%D8%A8%D8%B4%D8%A7%D9%94%D9%86+%D8%AD%D9%85%D8%A7%D9%8A%D8%A9+%D9%85%D8%B9%D9%84%D9%88%D9%85%D8%A7%D8%AA+%D9%88%D9%88%D8%AB%D8%A7%D9%8A%D9%94%D9%82+%D8%A7%D9%84%D8%AF%D9%88%D9%84%D8%AA9.pdf?MOD=AJPERES&CVID=o8W54Eh>

⁴²⁰ <https://www.ncsc.gov.bh/en/national-strategy.html>

⁴²¹ [Information & eGovernment Authority, Kingdom of Bahrain](#)

⁴²²

https://www.bahrain.bh/wps/portal/en/lut/p/z0/fYvxDoIwFAB_pQvzKxrA1RgjOjE4QBdSygs-gbaUh8rfS_wAx0vuDhSUoKx-UaeZnNXDxpVK6_jayPxxwkjJP7zuZHi_ZvijOscwSuIH6L2wHek6TOolyzjJ-GMrG-hptJHXjFhb8ONGT7Vo3RrKljgPYkazBOJWOS3C_0cvYCDZmwFO0_mx94F3kJh1gaDCTTiDL5X1RcFo4JH/

	Loi n° 30 de 2018 (loi sur les transactions électroniques et la Protection des données à caractère personnel) ⁴¹⁹	l'accès non autorisé aux systèmes, les Atteintes aux données et l'utilisation abusive des systèmes d'information électroniques ; Fournit un cadre juridique pour la protection des données à caractère personnel ; régleme la collecte, le traitement, le stockage et le transfert des données à caractère personnel ; exige une base légale et des garanties contre les abus, assurant la protection de la vie privée dans les transactions numériques.		caractère personnel ⁴²³ ; tribunaux pénaux de première instance
Benin	Code du numérique (Code du Numérique) Loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 ⁴²⁴	Le Code du numérique du Bénin (loi n° 2017-20) régleme les activités numériques, notamment les communications électroniques, la	Stratégie nationale de développement numérique . ⁴²⁶	Agence nationale de cybersécurité ; Département des TIC du ministère de l'Économie numérique. APDP (Autorité de la protection des données à

419

<https://www.bahrain.bh/wps/wcm/connect/ab8b334e-8c6f-4ff9-90b6-94135da559ca/Law+No.+%2830%29+of+2018+DPL.pdf?MO D=AJPERES&CVID=oFapPNI>

⁴²³ <https://www.pdp.gov.bh/en/regulations.html>

⁴²⁴ [Data protection laws in Benin](#)

⁴²⁶ La numérisation des services publics au Bénin:

<https://includeplatform.net/wp-content/uploads/2022/11/Digitalisation-of-public-services-in-Benin-challenges-and-opportunities.pdf>

	<p>Loi n° 2009-09 du 22 mai 2009⁴²⁷</p> <p>Convention de Malabo de l'UA sur la cybersécurité et la Protection des données à caractère personnel⁴²⁵</p>	<p>cybersécurité et la protection des données à caractère personnel dans l'espace numérique, garantissant une utilisation sûre et licite des technologies de l'information</p> <p>La loi n° 2009-09 relative à la Protection des données à caractère personnel garantit spécifiquement la vie privée des personnes en réglementant la collecte, le traitement, le stockage et l'utilisation des données à caractère personnel, et en exigeant le consentement, la transparence et la sécurité ;</p> <p>Convention de Malabo (2024) : aligne le cadre réglementaire du Bénin sur les normes continentales</p>	<p>caractère personnel) : veille à l'application de la loi sur la protection des données à caractère personnel ; contrôle la conformité des organismes publics et privés⁴²⁷</p>
--	--	--	--

⁴²⁵ Convention de Malabo de l'UA — Ratification par le Bénin (janvier 2024): <http://www.lawgratis.com/blog-detail/cyber-law-at-benin>

⁴²⁷ Loi n° 2009-09 relative à la protection des données à caractère personnel: <https://www.dlapiperdataprotection.com/index.html?t=law&c=BJ>

		de l'UA en matière de vie privée et de Cybercriminalité.		
Burkina Faso	<p>Constitution du Burkina Faso (articles 2, 4, 6)⁴²⁸;</p> <p>Loi n° 061-2015/CNT relative à la prévention, à la répression et à la réparation des violences faites aux femmes et aux filles⁴²⁹;</p> <p>Code pénal du Burkina Faso (articles 524-10, 533-37, 611-28,</p>	<p>Art. 2 : protège la vie, la sécurité et l'intégrité physique ; Art. 4 : garantit l'égalité de protection devant la loi ; et Art. 6 : assure l'inviolabilité du domicile, de la vie privée et du secret de la correspondance, constituant ainsi le fondement constitutionnel de la protection contre le harcèlement numérique, les atteintes à la vie privée et les abus facilités par la technologie ;</p> <p>Couvre la violence psychologique, morale, sexuelle et économique à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence facilitée par des moyens numériques ;</p>	<p>Stratégie nationale pour le développement de l'économie numérique (2018–2027) ; Stratégie nationale de cybersécurité (2019–2023)⁴³⁵</p> <p>Résolution de la CADHP sur la protection des femmes contre la violence numérique⁴³⁶</p>	<p>Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL)⁴³⁷ ; Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)⁴³⁸ ; Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ; Agence nationale pour la promotion des TIC (ANPTIC)⁴³⁹ ; Ministère de l'Économie numérique ; Ministère de la Justice ; Ministère de la Condition féminine et des Affaires sociales ; Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ; Association Yam Pukri⁴⁴⁰.</p>

⁴²⁸ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkf128139E.pdf>

⁴²⁹ <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/2015/122690>

⁴³⁵ https://www.coe.int/en/web/octopus/-/burkina-faso?utm_source

⁴³⁶ <https://achpr.au.int/en/adopted-resolutions/522-resolution-protection-women-against-digital-violence-africa-achpr>

⁴³⁷ <https://www.presidenceufaso.bf/commission-de-linformatique-de-des-libertes-cil/>

⁴³⁸ <https://www.arcep.bf/>

⁴³⁹ <https://anptic.gov.bf/>

⁴⁴⁰ <https://yam-pukri.org/organization-operation.html>

	<p>611-29, 613-3, 614-1)⁴³⁰, ⁴³¹;</p> <p>Code de procédure pénale du Burkina Faso (articles 515-26 à 515-42)⁴³²⁴³³;</p> <p>Loi n° 010/2004/AN relative à la protection des données à caractère personnel (art. 1)⁴³⁴</p> <p>Il n'existe aucune loi spécifique et autonome sur la violence à l'égard des femmes liée aux technologies ; les protections sont assurées par les lois sur la Cybercriminalité, la vie privée et la</p>	<p>L'article 524-10 érige en infraction pénale l'atteinte à la vie privée par le biais de dispositifs techniques ; l'article 533-37 érige en infraction pénale la pédopornographie ; les articles 611-28 et 611-29 interdisent l'obtention de données informatiques par extorsion ou menace ; et les articles 613-3 et 614-1 interdisent le détournement ou la dissimulation de données informatiques ;</p> <p>Les articles 515-26 à 515-42 prévoient des mesures d'enquête concernant les données informatiques et les preuves numériques ;</p>		
--	---	--	--	--

⁴³⁰ <https://sgbv-ihda.uwazi.io/entity/i41i84se8d?file=16064717415693waupqfzj1r.pdf&page=2>

⁴³¹ https://www.coe.int/en/web/octopus/-/burkina-faso?utm_source

⁴³² file:///C:/Users/PMLS/Downloads/CODE%20PROCEDURE%20PENALE.pdf

⁴³³ https://www.coe.int/en/web/octopus/-/burkina-faso?utm_source

⁴³⁴ <https://dataprotection.africa/wp-content/uploads/2019/10/Burkina-Faso-Factsheet.pdf>

	protection des données, qui couvrent le harcèlement numérique et les abus facilités par les technologies.	Protège les droits des personnes dans le cadre du traitement des données à caractère personnel.		
Sénégal	<p>Loi n° 2008-11 relative à la Cybercriminalité^{441,442.} ;</p> <p>Loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008^{443,444}</p> <p>Loi n° 2016-29 du 8 novembre 2016 modifiant le code pénal ;</p> <p>Loi n° 10-2021 du 25 juin 2021 modifiant le code pénal⁴⁴⁵</p>	<p>Sanctionne l'accès non autorisé et le Harcèlement sexuel en ligne.</p> <p>Quiconque a effectué ou fait effectuer un traitement de données à caractère personnel concernant une personne physique malgré l'opposition de celle-ci conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi sur les données à caractère personnel, lorsque ce traitement est effectué à des fins de prospection, y compris commerciale, ou lorsque cette opposition repose sur des motifs légitimes, est puni d'une peine d'emprisonnement</p>	<p>Plan Sénégal Numérique^{446.} ;</p> <p>Plan Sénégal Émergent 2025^{447.} ;</p> <p>Sénégal Numérique 2025⁴⁴⁸</p>	<p>Division de la Cybercriminalité (Police judiciaire) ;</p> <p>Autorité de protection des données (CNDP) ;</p> <p><i>Commission des données personnelles</i> (CDP)^{449.} ;</p> <p>Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique (MCTN)</p>

⁴⁴¹ [Law No. 2008-11 on Cybercrime, Senegal, WIPO Lex](#)

⁴⁴² <https://www.wipo.int/wipolex/en/text/243067>

⁴⁴³ https://www.dataguidance.com/sites/default/files/Senegal_data_protection_law_EN_1.pdf

⁴⁴⁴ <https://www.wipo.int/wipolex/en/legislation/details/6229>

⁴⁴⁵ [Data protection laws in Senegal - Data Protection Laws of the World](#)

⁴⁴⁶ <https://www.finances.gouv.sn/publication/strategie-senegal-numerique-2016-2025/>

⁴⁴⁷ <https://share.google/3HEGqHdj05cHcw9x4>

⁴⁴⁸ <https://share.google/3HEGqHdj05cHcw9x4>

⁴⁴⁹ <https://cdp.sn/>

		d'un an à sept ans et/ou d'une amende de 500 000 francs (885 USD) à 10 000 000 (17 700 USD) de francs		
Togo	Loi togolais n° 2018-026 relative à la cybersécurité et à la lutte contre la Cybercriminalité (modifiée en 2022) ⁴⁵⁰	La loi érige en infraction pénale l'accès illégal, l'altération des données et les atteintes à la vie privée, protégeant ainsi les informations personnelles et l'identité numérique de tous les utilisateurs, y compris les femmes. Elle sanctionne également l'interception non autorisée, le vol de données et les actes liés au cyberharcèlement, ce qui protège indirectement les femmes contre les abus et l'exploitation en ligne.	Stratégie pour l'économie numérique .	Agence nationale pour la sécurité numérique ; organismes de régulation des TIC.
Türkiye	Loi n° 5651 sur l'Internet ⁴⁵¹ ;	Loi n° 5651 sur l'Internet (telle que modifiée) : prévoit un mécanisme accéléré de blocage et de retrait des contenus portant atteinte aux droits	La stratégie nationale de cybersécurité (Ulusal Siber Güvenlik Stratejisi) inclut la sécurité	Autorité des technologies de l'information et des communications (Bilgi Teknolojileri ve İletişim Kurumu,

⁴⁵⁰ https://ancy.gouv.tg/wp-content/uploads/2022/02/Loi_n2018-026_du_07_decembre_2018_cybersecurite_et_cybercriminalite.pdf

⁴⁵¹ [Turkish Internet Law No. 5651 Full Translation](#)

	<p>Turkish Penal Code (Law No. 5237) — cyber provisions: Arts. 132–137 (privacy), Art. 226 (obscene material), Art. 267 (cyberstalking), Arts. 243–244 (computer crimes) ⁴⁵²</p> <p>Mécanisme de mise en œuvre</p>	<p>de la personne et à la vie privée, utilisé pour bloquer le partage non consenti d'images intimes ; l'art. 9A impose aux hébergeurs de répondre aux demandes de retrait dans un délai de 24 heures (48 heures pour les réseaux sociaux) ⁴⁵⁴</p> <p>Code pénal, articles 132 à 137 : érige en infraction pénale l'enregistrement, la divulgation et la diffusion de communications privées et de données à caractère personnel sans consentement ; l'article 134 : atteinte à la vie privée, applicable au partage non consenti d'images intimes (« revenge porn ») ; peine d'un à trois ans d'emprisonnement, aggravée si le contenu se propage sur Internet ⁴⁵⁵</p>	<p>numérique dans le cadre de l'infrastructure de sécurité nationale ; la lutte contre la Cybercriminalité est un axe prioritaire ⁴⁵⁷</p> <p>Application KADES (Kadına Destek) : application d'urgence du ministère de l'Intérieur intégrée aux ordonnances de protection prévues par la loi n° 6284 ; permet aux victimes de violences sexistes d'appeler immédiatement la police – Mécanismes de signalement en ligne des actes</p>	<p>BTK) : gère le retrait de contenus en vertu de la loi n° 5651 sur l'Internet ; procédure accélérée de blocage en cas de violation de la vie privée – Service des cybercrimes (Siber Suçlar Şubesi), Direction générale de la sécurité, ministère de l'Intérieur : enquête sur le harcèlement en ligne, le partage d'images sans consentement et la Violence basée sur le genre numérique ⁴⁵⁹</p> <p>Autorité des technologies de l'information ; Unités de police chargées de la Cybercriminalité ; services d'assistance en matière de droits numériques.</p>
--	---	--	--	--

⁴⁵² [Penal Code of Turkey](#)

⁴⁵⁴ Loi n° 5651 sur l'Internet (4 mai 2007, telle que modifiée): <https://turkishnetworklaws.wordpress.com/law-no-5651/>

⁴⁵⁵ Code pénal turc (loi n° 5237) — dispositions relatives à la vie privée et à la cybercriminalité :: <https://www.legislation.gov.tr/turkishlaw/viewdocument/70>

⁴⁵⁷ Stratégie nationale de cybersécurité de la Turquie: <https://www.btk.gov.tr/en/cyber-security>; BTK (Autorité des technologies de l'information et des communications): <https://www.btk.gov.tr/en>

⁴⁵⁹ Loi n° 5651 sur l'Internet (4 mai 2007, telle que modifiée): <https://turkishnetworklaws.wordpress.com/law-no-5651/>

	numérique KADES ⁴⁵³	Application KADES (Kadına Destek : Soutien aux femmes) : lancée par le ministère de l'Intérieur en 2018 ; intégrée à l'application de la loi n° 6284 ; permet aux femmes d'appeler la police instantanément d'une simple pression sur un bouton ; envoi immédiat de la police grâce à la localisation GPS ⁴⁵⁶	de Cybercrimi nalité (Direction des cybercrime s, Direction générale de la sécurité) : les femmes peuvent déposer des plaintes pour cyberharcèl ement en ligne ⁴⁵⁸	Tribunaux (pénaux et civils) : traitent les plaintes pénales et les actions civiles pour violation de la vie privée
--	-----------------------------------	--	---	--

⁴⁵³ Application KADES (Kadına Destek — soutien aux femmes), ministère de l'Intérieur: <https://www.egm.gov.tr/kades>

⁴⁵⁶ Application KADES (Kadına Destek — soutien aux femmes), ministère de l'Intérieur: <https://www.egm.gov.tr/kades>

⁴⁵⁸ Application KADES (Kadına Destek — soutien aux femmes), ministère de l'Intérieur: <https://www.egm.gov.tr/kades>

<p>Pakistan</p>	<p>Loi de 2016 sur la prévention des crimes électroniques (PECA) (articles 20, 21, 24, 25)⁴⁶⁰;</p> <p>Code de procédure pénale (PPC), 1860 (article 507)</p> <p>Loi sur la protection contre le harcèlement des femmes sur le lieu de travail, 2010⁴⁶¹</p> <p>Amendement de 2022 (élargissement du champ d'application pour inclure le harcèlement en ligne / le Cyberharcèlement dans le contexte du</p>	<p>Criminalise la diffamation en ligne, le cyberharcèlement, le cyberharcèlement, le partage non consenti d'images intimes et l'usurpation d'identité ; les peines vont de 3 à 5 ans d'emprisonnement assortis d'amendes selon l'infraction ;</p> <p>Criminalise les menaces en ligne, l'intimidation et les tentatives de causer du tort par le biais de la communication numérique ;</p> <p>Interdit le harcèlement sur le lieu de travail, y compris le harcèlement numérique ; autorise les preuves électroniques ;</p>	<p>Compétences numériques pour les femmes⁴⁶², UNHCR⁴⁶³, Politique 'Digital Pakistan' 2021⁴⁶⁴, Directives pour le signalement de la Cybercriminalité⁴⁶⁵</p>	<p>Agence nationale d'enquête sur la cybercriminalité (NCCIA)⁴⁶⁶; Portails de signalement des cyberinfractions de l'Autorité pakistanaise des télécommunications (PTA) portails de cyber-plaintes⁴⁶⁷; Tribunaux pénaux,,</p> <p>Secrétariat fédéral du Médiateur pour la protection contre le harcèlement (FOSPAH)⁴⁶⁸; Comités d'enquête sur le lieu de travail.</p>
------------------------	---	---	--	---

⁴⁶⁰ <https://pakistancode.gov.pk/english/UY2FqaJw1-apaUY2Fqa-apaUY2Jvbp8%253D-sg-jiiiiiiiiiii>

⁴⁶¹ [March, 2010 No. F.9 \(5\)/2009-Legis. — The following Acts of Majlis-e-Shoora \(Parliament\) received the assent of the President on 9](https://www.pakistaniq.com/news/1958277)

⁴⁶² <https://thediomaticinsight.com/digital-threats-real-consequences-tech-facilitated-gender-based-violence/>

⁴⁶³ <https://www.dawn.com/news/1958277>

⁴⁶⁴ https://moib.gov.pk/Downloads/Policy/DIGITAL_PAKISTAN_POLICY%2822-05-2018%29.pdf

⁴⁶⁵ https://ntcert.pta.gov.pk/sops/FIA_Cyber_Crimes_Guideline.pdf

⁴⁶⁶ <https://www.nccia.gov.pk/>

⁴⁶⁷ <https://www.pta.gov.pk/category/complaints-298140473-2023-05-30>

⁴⁶⁸ <https://www.fospah.gov.pk/>

	lieu de travail)	prévoit des mécanismes de plainte et d'enquête.		
--	------------------	---	--	--

THÈME 8 : DISCRIMINATION INTERSECTIONNELLE

État	Lois favorables aux femmes	Dispositions clés	Politiques / Programmes	Institutions / Formes
Azerbaïdjan	<p>Constitution de la République d'Azerbaïdjan (art. 25) ;</p> <p>Loi sur les garanties de l'État en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes (2006) ⁴⁶⁹.</p>	<p>GGarantit l'égalité des droits et interdit la discrimination, y compris fondée sur le sexe ;</p> <p>Assure l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes et interdit la discrimination fondée sur le sexe dans tous les secteurs.</p>	<p>Politique nationale en faveur des femmes⁴⁷⁰ ;</p> <p>Plan d'action national pour l'égalité des sexes (2026-2028)⁴⁷¹ ;</p> <p>Points focaux sur le genre au sein des ministères pour intégrer la perspective de genre et suivre la mise en œuvre.</p>	<p>Comité d'État chargé des affaires de la famille, des femmes et des enfants (instance de renvoi pour les plaintes pour discrimination) ;</p> <p>Réseau de points focaux sur l'égalité des sexes.</p>
Bahreïn	<p>Constitution de Bahreïn (2002), art. 18 ⁴⁷²</p>	<p>Garantit l'égalité en matière de dignité humaine et devant la loi ; interdit la discrimination fondée sur le</p>	<p>Stratégie nationale en faveur des personnes handicapées.</p> <p>Plan national pour la promotion des</p>	<p>Ministère du Développement social ; Médiateur (Secrétariat général des plaintes)⁴⁷⁷ ; Conseil suprême pour les femmes (SCW) Ministère des Affaires étrangères ; Ministère du</p>

⁴⁶⁹ <https://shorturl.at/1lhXd>

⁴⁷⁰ <https://family.gov.az/en/policies/qadin-siyaseti>

⁴⁷¹ <https://www.azernews.az/nation/252331.html>

⁴⁷² [Constitution+Kingdom+of+Bahrain.pdf](#)

⁴⁷⁷ <https://www.bahrain.bh/wps/portal/en/BNP/GSX-UI-AllEntities/GSX-UI-EntityDetails?entityID=21>

	<p>Loi sur le travail (n° 36 de 2012)⁴⁷³</p> <p>Loi n° 74/2006 sur la protection sociale des personnes handicapées (modifiée en 2017)⁴⁷⁴.</p>	<p>sexe, l'origine, la langue, la religion ou les convictions.</p> <p>Protège les droits des travailleurs ; interdit la discrimination dans les conditions d'emploi, y compris en matière de salaire ; garantit l'égalité de traitement indépendamment du sexe ou de la nationalité.</p> <p>Garantit le bien-être, la réadaptation et la non-discrimination des personnes handicapées ; favorise l'égalité d'accès aux services et la participation.</p>	<p>femmes bahreïniennes^{475, 476}</p>	<p>Développement social ; Autorité de régulation du marché du travail⁴⁷⁸; Tawasul (Système national de suggestions et de plaintes)⁴⁷⁹</p>
--	---	--	--	---

⁴⁷³ <https://gulfmigration.grc.net/bahrain-law-no-36-of-2012-issuing-the-labour-law-for-the-private-sector/>

⁴⁷⁴ https://www.social.gov.bh/ministry/legislations_and_regulations?lang=en

⁴⁷⁵ [Economic Vision 2030](#)

⁴⁷⁶ <https://sdgs.gov.bh/NewsDetails?nid=WIL19QCVZgWvZ4/6eo3u/g==>

⁴⁷⁸ <https://lmra.gov.bh/en/home>

⁴⁷⁹ <https://www.bahrain.bh/wps/portal/en/BNP/ServicesCatalogue/GSX-UI-PServiceDetails?psID=3748>

Bénin	Loi n° 2017-06 relative à la protection des personnes en situation de ⁴⁸⁰ .	La loi prévoit une protection et une assistance prioritaire pour les femmes et les enfants handicapés.	Politique de protection sociale.	Ministère des Affaires sociales ; Conseil national des personnes handicapées.
Burkina Faso	Constitution du Burkina Faso (Constitution du Burkina Faso) (art. 1, 4, 19) ⁴⁸¹ ; Code du travail du Burkina Faso (art. 1, 4, 71), ^{482, 483} ;	L'art. 1 garantit l'égalité de tous les citoyens ; l'art. 4 garantit une protection égale sans discrimination ; l'art. 19 garantit l'égalité du droit au travail, l'égalité de rémunération et la non-discrimination dans l'emploi ; Les art. 1 et 4 interdisent la discrimination à l'embauche, dans l'exercice d'une profession et dans l'emploi ; l'art. 71 garantit la protection contre le licenciement pendant la grossesse ; L'art. 293 reconnaît les femmes comme chefs de famille ; L'art. 300 garantit l'égalité d'accès aux comptes bancaires ; L'art. 331 garantit l'égalité en matière de propriété et	Politique nationale en matière d'égalité des sexes (2020-2024) ⁴⁸⁷ ; Ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ⁴⁸⁸	Ministère de l'Égalité des sexes et des Affaires sociales du Burkina Faso, Ministère des Droits de l'Homme ; Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ; organisations de la société civile

⁴⁸⁰ [Loi N° 2017-06 du 29 septembre 2017](#)

⁴⁸¹ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkfl28139E.pdf>

⁴⁸² https://www.ecoi.net/en/file/local/1296592/1930_1373012264_cmw-c-bfa-1-en.pdf

⁴⁸³ <https://wbl.worldbank.org/content/dam/documents/wbl/2022/snapshots/Burkina-faso.pdf>

⁴⁸⁷ <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-12/a-77-243-submission-burkina-faso-en.pdf>

⁴⁸⁸ https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw33/conclude/burkina_faso/0545036E.pdf

	<p>Code des personnes et de la famille du Burkina Faso (art. 293, 300, 331, 733, 744)⁴⁸⁴</p> <p>Code pénal du Burkina Faso (art. 322-2, 322-3)⁴⁸⁵;</p> <p>Code de la sécurité sociale du Burkina Faso (articles 84, 85, 100)⁴⁸⁶;</p>	<p>d'administration des biens ; Les art. 733 et 744 garantissent l'égalité des droits successoraux ;</p> <p>Les articles 322-2 et 322-3 interdisent la discrimination en matière d'accès au crédit;</p> <p>Les art. 1 et 4 interdisent la discrimination à l'embauche, dans l'exercice d'une profession et dans l'emploi ; l'art. 71 garantit la protection contre le licenciement pendant la grossesse;</p>		
--	---	--	--	--

⁴⁸⁴ file:///C:/Users/PMLS/Downloads/CODE-DES-PERSONNES-ET-DE-LA-FAMILLE.pdf

⁴⁸⁵ file:///C:/Users/PMLS/Downloads/CODE%20PROCEDURE%20PENALE.pdf

⁴⁸⁶ <https://wbl.worldbank.org/content/dam/documents/wbl/2022/snapshots/Burkina-faso.pdf>

Sénégal	<p>Loi d'orientation sociale 2010-15 relative aux droits des personnes handicapées ⁴⁸⁹</p> <p>Constitution sénégalaise, art. 1, 5 et 7 ⁴⁹⁰</p>	<p>Éducation et services inclusifs pour les femmes en situation de handicap.</p> <p>Art. 1 : La République du Sénégal est un État laïc, démocratique et social qui garantit l'égalité devant la loi à tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion, et respecte toutes les croyances.</p> <p>Art. 5 : La discrimination et les atteintes à l'unité nationale sont punies par la loi.</p> <p>Art. 7 : Les hommes et les femmes ont des droits égaux, et la loi assure une protection contre la discrimination sur le lieu de travail.</p>	<p>Stratégie nationale de protection sociale.</p> <p>Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ⁴⁹¹;</p>	<p>Ministère de la Femme et de la Famille ; Conseil national des personnes handicapées.</p> <p>Conseil constitutionnel du Sénégal ; Cour suprême du Sénégal</p>
Togo	Loi n° 2004-005 relative aux personnes handicapées ⁴⁹² .	Garantit l'égalité des droits, la dignité et la non-discrimination des personnes handicapées dans tous les domaines de	Politique de développement social. Plan d'action national en	Ministère de l'Action sociale ; associations de personnes handicapées :

⁴⁸⁹ [Access to Services for People with Disabilities \(SN0018\) | Commitment from Senegal | Open Government Partnership](#)

⁴⁹⁰ <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen128391E.pdf>

⁴⁹¹

<https://reliefweb.int/report/world/un-committee-elimination-racial-discrimination-publishes-findings-croatia-italy-namibia-senegal-turkmenistan-and-uruguay>

⁴⁹²

https://social.desa.un.org/sites/default/files/migrated/15/2019/11/Togo_Law-on-the-Social-Protection-of-Persons-with-Disabilities.pdf

		la vie, y compris l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et aux services publics. Art. 311-313 : dispositions spécifiques relatives à la discrimination à l'égard des femmes dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la vie sociale ; art. 553 : disposition générale anti-discrimination sanctionnant tout acte de discrimination	faveur des personnes handicapées : quotas d'emploi et services accessibles aux personnes handicapées, y compris les femmes.	défense des droits des femmes handicapées
Turquie	Constitution (1982), art. 10 (égalité et non-discrimination) ⁴⁹⁴	Art. 10 : garantit l'égalité devant la loi sans discrimination on, affirme que les hommes et les femmes ont des droits égaux, et précise également que les mesures spéciales en faveur des femmes et des groupes vulnérables ne violent pas le principe d'égalité. ⁴⁹⁶ Loi n° 5378, art. 5 à 16 : rend obligatoires les services d'éducation, de	Plan d'action national en faveur des personnes handicapées (2020-2025) ⁴⁹⁷ Centres du ministère de la Famille et des Services sociaux offrant un soutien multidimensionnel aux femmes vulnérables, notamment celles en situation de handicap, les victimes de violence domestique et les femmes en situation de pauvreté – Programmes de la	Le ministère de la Famille et des Services sociaux (Aile ve Sosyal Hizmetler Bakanlığı) dirige la politique en matière de handicap et de droits des femmes ; gère des centres d'aide sociale pour les femmes vulnérables – Agence turque pour l'emploi (İŞKUR) : surveille et fait respecter le quota d'emploi de 3 % pour les

⁴⁹³ Togo Penal Code (Loi No. 2015-010 of 24 November 2015):

[https://www.policinglaw.info/assets/downloads/Code_p%C3%A9nale_du_Togo_\(2015\).pdf](https://www.policinglaw.info/assets/downloads/Code_p%C3%A9nale_du_Togo_(2015).pdf); anti-slavery law database: <https://antislaverylaw.ac.uk/country/togo/>

⁴⁹⁴ Constitution of the Republic of Turkey (1982, as amended): [Constitution of the Republic of Turkey](https://www.aile.gov.tr/media/68105/women-in-turkey-23-02-2021.pdf) Ministry of Family, Labour and Social Services — Women in Turkey (2021): <https://www.aile.gov.tr/media/68105/women-in-turkey-23-02-2021.pdf>

⁴⁹⁶ Constitution of the Republic of Turkey (1982, as amended): [Constitution of the Republic of Turkey](https://www.aile.gov.tr/media/68105/women-in-turkey-23-02-2021.pdf) Ministry of Family, Labour and Social Services — Women in Turkey (2021): <https://www.aile.gov.tr/media/68105/women-in-turkey-23-02-2021.pdf>

⁴⁹⁷ National Disability Action Plan 2020–2025 (Türkiye):

<https://www.aile.gov.tr/en/subsidiaries/general-directorate-of-services-for-persons-with-disabilities-and-the-elderly/>

	Loi sur les personnes handicapées (loi n° 5378 du 1er juillet 2005, modifiée en 2012 et 2014) ⁴⁹⁵	réadaptation, de soins et d'emploi pour les personnes handicapées ; art. 14 : interdit la discrimination dans l'emploi, y compris en matière de recrutement, de conditions de travail et de promotion ; art. 15 : les institutions publiques et les employeurs privés comptant plus de 50 salariés doivent respecter un quota d'emploi de 3 % pour les personnes handicapées.	Direction générale de l'aide sociale et de la solidarité (SODES) ⁴⁹⁸ Programmes de la Direction générale de l'aide sociale et de la solidarité (SODES) : transferts sociaux ciblés pour les femmes à faibles revenus et en situation de vulnérabilité, y compris celles en situation de handicap dans les zones rurales – La Turquie a ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) le 28 septembre 2009 ⁴⁹⁹	personnes handicapées ; place les femmes handicapées dans des emplois; ⁵⁰⁰ L'institution du médiateur (Kamu Denetçiliği Kurumu), organisme indépendant, reçoit les plaintes pour discrimination, y compris la discrimination intersectionnelle à l'encontre des femmes en situation de handicap, et publie des rapports annuels – L'institution pour l'égalité de Turquie (Türkiye İnsan Hakları ve Eşitlik Kurumu, TİHEK) ⁵⁰¹ ; le ministère de la Famille et des Services sociaux ; l'Agence turque pour l'emploi.
--	--	---	--	--

⁴⁹⁵ Law on Disabled People (Law No. 5378, 1 July 2005, amended 2012 and 2014):

https://www.un.org/development/desa/disabilities/wp-content/uploads/sites/15/2019/11/Turkey_Turkish-Disability-Act-TDA-No.-5378-of-2005.pdf; employment quota analysis: <https://metropolcpa.com/disability-employment-obligations-turkey/>

⁴⁹⁸ Ministry of Family and Social Services — social support centres and SODES programmes: <https://www.aile.gov.tr/en/>

⁴⁹⁹ Turkey ratification of UN CRPD (28 September 2009): <https://www.electionguide.org/countries/id/218/>

⁵⁰⁰ Ministry of Family and Social Services — social support centres and SODES programmes: <https://www.aile.gov.tr/en/>

⁵⁰¹ Equality Institution of Turkey (TİHEK, Law No. 6701 of 2016): <https://www.tihkek.gov.tr/en>

		<p>une cérémonie religieuse, ni d'assister à un culte religieux, si cet enseignement, cette cérémonie où ce culte se rapporte à une religion autre que la sienne.</p> <p>Art. 25 : Garanties l'égalité devant la loi.</p> <p>Art. 26 : En ce qui concerne l'accès aux lieux de divertissement ou de loisirs publics, qui ne sont pas destinés exclusivement à des fins religieuses, il ne doit y avoir aucune discrimination à l'encontre d'un citoyen au seul motif de sa race, de sa religion, de sa caste, de son sexe, de son lieu de résidence ou de son lieu de naissance.</p> <p>Art. 27 : Aucun citoyen remplissant par ailleurs les conditions requises pour être nommé au service du Pakistan ne doit faire l'objet d'une discrimination en ce qui concerne une telle nomination</p>		<p>protection des femmes du Pendjab ⁵²⁰;</p> <p>Commission des droits de l'homme du Pakistan (HRCP)⁵²¹;</p> <p>Pour les TIC : Conseil national pour la réadaptation des personnes handicapées ; Pour le Pendjab : Conseil des droits des personnes handicapées ; Pour le KPK : Conseil pour les droits, la réadaptation, l'accessibilité et l'autonomisation des personnes handicapées ⁵²²; FPour le Baloutchistan : Conseil provincial pour la réadaptation des personnes handicapées ; Pour le Sindh : Tribunaux spéciaux pour les personnes handicapées⁵²³; Conseil consultatif provincial pour l'autonomisation des personnes en⁵²⁴</p>
--	--	--	--	--

⁵²⁰ https://pwpa.punjab.gov.pk/contact_us

⁵²¹ <https://hrp-web.org/hrpweb/complaints-cell/>

⁵²² <https://nowpdp.org.pk/rehnumai/laws-and-regulation/khyber-pakhtunkhwa-rights-rehabilitation-act>

⁵²³ <https://ndfpakistan.org/sindh-persons-with-disabilities-protection-authority-karachi-visits-ndf-rehabilitation-center-nawabshah/>

⁵²⁴ <https://ndfpakistan.org/sindh-persons-with-disabilities-protection-authority-karachi-visits-ndf-rehabilitation-center-nawabshah/>

		<p>au seul motif de sa race, de sa religion, de sa caste, de son sexe, de son lieu de résidence ou de son lieu de naissance.</p> <p>Art. 33 : L'État doit décourager les préjugés sectaires, raciaux, tribaux, confessionnels et provinciaux parmi les citoyens.</p> <p>Loi visant à promouvoir et à garantir efficacement les droits des personnes handicapées et à intensifier les efforts pour la reconnaissance de leur respect et de leur dignité dans la société, ainsi qu'un quota d'emploi de 2 % dans le secteur des TIC.</p> <p>Les droits des femmes, des enfants, des personnes transgenres et des personnes âgées en situation de handicap bénéficieront d'une protection spéciale afin de leur permettre de jouir de leurs droits au même titre que les autres, ainsi qu'un quota de 3 % dans</p>		
	<p>Loi de 2020 sur les droits des personnes handicapées en matière de TIC 2020 ⁵⁰³</p> <p>Loi du Pendjab de 2022 sur l'autonomisation des personnes handicapées⁵⁰⁴</p>			

⁵⁰³ https://www.mohr.gov.pk/SiteImage/Misc/files/1601028302_229.pdf

⁵⁰⁴ [THE PUNJAB EMPOWERMENT OF PERSONS WITH DISABILITIES ACT 2022 \(XLII of 2022\)](#)

	<p>les organisations des secteurs public et privé.</p> <p>Loi visant à garantir l'emploi, l'accessibilité, la réadaptation et le bien-être des personnes handicapées, ainsi qu'un quota de 2 %.</p> <p>Loi visant à promouvoir et à garantir l'inclusion pleine et effective des personnes handicapées dans la communauté, conformément aux enseignements islamiques et aux meilleures pratiques internationales, afin de protéger leurs droits ; elle impose un quota de 5 % dans l'emploi et réserve 5 % des places dans les établissements d'enseignement au Baloutchistan.</p> <p>Les personnes handicapées ont le droit de vivre dans la dignité et de jouir des mêmes libertés que tous les citoyens. Elle soutient leur participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique au sein de</p>		
	<p>Loi de 2018 sur les droits, la réadaptation et l'autonomisation des personnes handicapées de la province du Khyber Pakhtunkhwa (KPK)⁵⁰⁵.</p> <p>Loi de 2017 du Baloutchistan sur les personnes handicapées⁵⁰⁶</p>		

⁵⁰⁵ <https://www.pakp.gov.pk/wp-content/uploads/2024/01/4909-P2.pdf>

⁵⁰⁶ <https://balochistancode.gob.pk/Document.aspx?wise=openendoc&docid=1002&docc=952>

	Loi de 2018 du Sindh sur l'autonomisation des personnes handicapées ⁵⁰⁷	la province et prévoit un quota de 5 % pour tous les employeurs.		
--	--	--	--	--

⁵⁰⁷ <https://www.scribd.com/document/827589414/Sindh-Empowerment-of-PWD-Act-2018-May-24-2018>